PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

*Problèmes d'aujourd'hui*

# DU MÊME AUTEUR

La Politique allemande et les Voies navigables, *Larose et Ténin*, 1907.

La véritable histoire du Canal de Panama, *Hachette*, 1932.

Les Accords économiques internationaux, *Société des Nations*.

L'Armistice de Versailles, *Éditions Monchrestien*, 1934.

L'Avenir du Capitalisme, *Flammarion*, 1937.

Dictature ou Liberté, *Flammarion*, 1940.

La Révolution d'Hier, d'Aujourd'hui et de Demain, *Brentano's*, 1944.

## OUVRAGES PARUS EN ANGLAIS

A Short War through American industrial Superiority, *Brookings Institution*, 1941.

Will Electric Power Be A Bottleneck? *Brookings Institution*, 1942.

The Control of Germany and Japan (en collaboration avec le Dr Moulton), *Brookings Institution*, 1944.

LOUIS MARLIO

# PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI



LUCIEN PARIZEAU & COMPAGNIE
2027, RUE PEEL, 2027
MONTRÉAL, MCMXLIV

## *Préface*

IL *y a un an, je publiais, sous le titre* LA RÉVOLUTION D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN, *un ouvrage dans lequel j'essayais de montrer les raisons du désordre mondial actuel et les moyens d'y porter remède.*

*Nous avons péché par égoïsme et matérialisme et nous ne pouvons nous relever qu'en revenant à une conception plus morale et plus humaine des rapports sociaux et des rapports internationaux. C'est la tâche impérieuse qui s'impose à nous.*

*Dans les essais que contient ce volume j'ai eu pour but de préciser quelques-uns des objectifs dont je n'avais indiqué que les lignes générales.*

*Au point de vue international j'ai cherché à montrer sous une forme systématique le péril urgent de toutes les constructions d'après-guerre empreintes d'un esprit étroit et nationaliste et la voie dans laquelle on peut s'engager raisonnablement et progressivement en vue de l'organisation de la communauté humaine.*

*Au point de vue social, j'ai cru nécessaire de développer et de préciser les idées que j'ai souvent exprimées sur le système corporatif. C'est de ce côté que s'ouvrent à mon sens les meilleures chances d'entente entre les classes, à condition que le mouvement soit orienté dans des voies toutes nouvelles et affranchi de la tutelle étatiste qu'ont voulu lui imposer les gouvernements totalitaires. Il y a là une grande tâche à accomplir; tenant compte des raisons qui ont provoqué l'échec des expériences récentes, j'ai cherché à indiquer de façon précise et pratique comment doit être comprise et réalisée la corporation de demain, c'est-à-dire la corporation sociale.*

*Enfin, songeant au rôle que la France peut jouer dans la solution des problèmes et la mise en œuvre des réalisations de demain, j'ai tenu à préciser deux points.*

*Le premier, c'est que la France n'a pas à renier son passé, que sa défaite de 1940 n'est pas due à un mauvais régime politique mais à une application défectueuse d'un régime qui lui avait valu plus de succès et de gloire qu'aucun des régimes antérieurs. J'ai pensé que la meilleure façon d'illustrer mon point de vue était d'évoquer la figure*

*de trois de nos plus grands hommes d'État. Briand, Millerand, Herriot, patriotes sincères, démocrates convaincus, ennemis de toutes aventures dictatoriales, ont montré par leur exemple qu'ils étaient aussi capables de travailler à la grandeur de leur pays, qu'à la réalisation de la paix sociale et à l'amélioration des relations internationales. Il n'est pas nécessaire de créer de toutes pièces une IVe République. Ce n'est pas parce que la IIIe République a été trahie par le Gouvernement de Vichy qu'elle a perdu ses droits à l'estime des Français. Le seul vice de fonctionnement du système était l'instabilité du gouvernement. Il est facile, par des retouches de détail, de remédier à cet inconvénient sans se lancer dans des aventures inutiles.*

*Mais cela suppose que la France vive et j'ai voulu, dans le dernier chapitre de ce livre, montrer le grand danger qu'elle court en ce moment du fait de sa sous-alimentation systématique. Si l'on pense avec moi que la France a encore un grand et beau rôle à jouer, il faut secourir ses enfants avant qu'ils ne soient morts de faim.*

LOUIS MARLIO.

# CHAPITRE PREMIER

## NATIONALISME ET INTERNATIONALISME

PARMI les batailles engagées pour gagner la guerre et assurer la paix, il n'en est pas de plus importante que la bataille contre le Nationalisme ou, mieux encore, le Supernationalisme.



### I. QU'EST-CE QUE LE NATIONALISME ?

C'est une doctrine politique, philosophique, économique et culturelle basée sur l'hypertrophie de la conception de la nation. D'après elle, la nation, constituant la cellule essentielle de la vie moderne, doit jouer le rôle dominant dans tous les domaines de l'activité humaine. A l'*intérieur* de la communauté, elle doit orchestrer, dominer, régenter et, s'il le faut, absorber les activités des autres collectivités — famille, école, syndicat professionnel — et déborder également dans le domaine de la conscience et de la religion. Dans ses rapports *internationaux,* cette doctrine repose sur l'idée

que les êtres qui constituent la nation appartiennent, par droit de naissance, à une race d'élite qui, par son intelligence, sa moralité et sa force, a été choisie par le Seigneur pour montrer aux autres peuples la voie du Progrès et le chemin du Salut.

Cette doctrine, qui n'est pas nouvelle, a atteint de nos jours son point culminant. Avant d'indiquer les principales manifestations et les ravages du nationalisme, je voudrais tout d'abord, afin d'éviter tous malentendus, préciser que cette doctrine n'a rien à voir avec le *patriotisme*, dont elle n'est que la caricature et la contrefaçon.

Le patriotisme, sentiment noble et généreux, représente la solidarité complexe d'une collectivité d'hommes unis par la géographie, l'histoire, la culture et surtout par le désir commun et la satisfaction de vivre sous les mêmes lois. Ce sentiment, qui exprime une tradition, une civilisation et un idéal, n'a rien de dominateur; il admet et il suppose une organisation forte de la famille, une conception libérale des rapports sociaux, le respect des convictions religieuses et plus généralement de toutes les libertés. Considérant la personne humaine comme la cellule essentielle et impres-

criptible de toute société, il ne connaît ni exclusivisme ni racisme. Tolérant envers toutes les convictions sincères, ouvert à toutes les idées nouvelles, accueillant aux étrangers, il ouvre les portes de la cité à tous ceux qui respectent ses lois et ses coutumes, les faisant bénéficier de ses institutions et recevant en échange le profit de leur apport intellectuel, moral et matériel.

L'exemple typique du patriotisme le plus pur nous est donné par la plus ancienne démocratie du monde moderne, la Suisse de Guillaume Tell, la plus indépendante, la plus résolument opposée à toute trace de dictature, fière de ses traditions, satisfaite de vivre dans ses frontières étroites, n'ayant ni ambition territoriale, ni souci de gloire militaire, bien qu'elle ait donné à l'Europe pendant des générations les meilleurs soldats du monde, refuge de tous les exilés pour délit de pensée trop libre, qu'ils s'appellent Calvin, Mme de Staël, Benjamin Constant, Lenine ou Guglielmo Ferrero, heureuse d'abriter dans le Palais de la Société des Nations les organismes naissants de la communauté internationale, fière enfin d'avoir pu, presque seule au

monde dans la terrible tourmente actuelle, secourir les malheureux, venir en aide aux blessés, aux prisonniers, grâce à l'admirable institution de la Croix-Rouge Internationale.



En opposition avec la conception du patriotisme, arrêtons-nous quelque peu sur les manifestations du fléau moderne du supernationalisme dans les différents domaines de l'activité humaine depuis le début du 20e siècle et surtout depuis la première guerre mondiale.

Au point de vue *politique* le nationalisme, doctrine d'orgueil, de force et d'égoïsme, prend deux formes: l'une, positive et offensive, est l'impérialisme; l'autre, négative et défensive, est l'isolationnisme.

La forme de l'*impérialisme*, basée sur la force et le désir de la conquête, est caractérisée par le pangermanisme et le militarisme japonais.

Le *pangermanisme* s'est formé lentement. La vieille Allemagne fédérale, Empire à forme élective, était très libérale, mais sous l'influence prussienne elle fut transformée

progressivement en un Etat unitaire militariste, avide de sang et de conquête. Frédéric II, Bismarck, Guillaume II et Hitler furent les principaux artisans de cette transformation. Dès le début du 19e siècle, dans une lettre à Schiller, Gœthe, parlant de l'esprit prussien, critique « ce patriotisme tel que les fanatiques le comprennent et qui jette une tache de sang sur les pages de l'histoire. » Cinquante ans plus tard le grand écrivain catholique français, Louis Veuillot, dénonce dans son livre *Le Parfum de Rome* cette perversion du sentiment national allemand, dans une apostrophe prophétique: « Allemagne, Allemagne, à qui le ciel avait tant donné, quand tu verras reparaître un fantôme d'empereur qui ne sera ni l'élu de tes princes ni l'oint du Christ, et qui ne tiendra pas le glaive pour protéger la justice et défendre le vieux droit, mais qui se dira l'empereur du peuple et le glaive du droit nouveau, alors ce sera l'heure de l'expiation. »

Mais la théorie du peuple élu, du Herrenvolk, n'est pas propre à l'Allemagne prussianisée. Le Général Ariki écrit : « Le Japon est un état divin » et le 29 janvier 1941 M. Matsuoka, ministre des Affaires

étrangères, déclare devant la diète japonaise: « Notre intention est de développer notre principe racial traditionnel, de manière à couvrir non seulement toute l'Asie orientale mais aussi *toutes les autres* régions du monde. » Dans son fameux rapport à l'Empereur de juillet 1927, le baron Tanaka, premier ministre, écrit: « Si dans l'avenir nous voulons dominer la Chine, il faut que nous battions d'abord les Etats-Unis, de même que nous avons dans le passé battu la Russie. Mais pour conquérir la Chine nous devons d'abord conquérir la Mandchourie et la Mongolie. *Pour conquérir le monde,* nous devons d'abord conquérir la Chine. »

Je n'insiste pas sur les moyens d'action du nationalisme impérialiste qui sont essentiellement la propagande, la menace et la guerre, ni sur les prétextes qu'il met en avant pour justifier ses pires agressions, besoin d'un espace vital, accès aux matières premières, libération des hommes de même langue ou de même race, nécessité d'émigration pour une population surabondante ou, suprême impudence, mesure préventive contre une attaque menaçante, manœuvre que dénonçait Benjamin Constant dans des

termes inoubliables: « Certains gouvernements, dit-il, quand ils envoient leurs légions d'un pôle à l'autre, parlent encore de la défense de leurs foyers; on dirait qu'ils appellent leurs foyers tous les endroits où ils ont mis le feu. »

Il est une autre forme de nationalisme plus modérée dans ses manifestations mais aussi égoïste dans son objet. C'est la forme négative et défensive de l'*isolationnisme* qui consiste, pour une nation abondamment pourvue de richesses naturelles, agricoles et minières à refuser aux autres nations de participer à ces bienfaits de la Providence et à se réfugier dans une politique d'abstention et de désintéressement. Cette attitude, qui fut celle des Etats-Unis pendant vingt ans, a donné une base trop facile au slogan hitlérien des *nations nanties et non-nanties.*

C'est peut-être dans le domaine *économique* que le nationalisme a exercé ses plus grands ravages. La conception nationaliste du commerce international, c'est le commerce à *sens unique,* la conception que dénonçait si bien le Vice-Président des Etats-Unis Henry Wallace en 1931 dans sa brochure *America must Choose.* Il prévenait ses concitoyens que s'ils vou-

laient continuer « à fonctionner internationalement comme vendeurs et nationalement comme acheteurs ils devraient se résoudre à affronter une longue série de guerres. »

Le nationalisme économique pose en principe que l'exportation nationale doit être favorisée par tous moyens militaires, diplomatiques ou commerciaux, propagande et subventions de l'État, emploi systématique du dumping officiel, et qu'au contraire il faut par tous moyens décourager les importations étrangères. Dans la période d'entre deux guerres cette théorie, aussi stupide que malfaisante, s'est manifestée sous les formes les plus diverses: protectionnisme croissant jusqu'à devenir prohibitif — tel le tarif américain Smoot-Hawley voté vers la fin de l'Administration Hoover — contingentement destiné à arrêter l'entrée des marchandises extérieures qui auraient pu franchir la barrière douanière, contrôle des changes, interdiction de l'immigration (par exemple aux Etats-Unis), propagande des gouvernements eux-mêmes pour décourager l'achat à l'étranger (BUY BRITISH — ACHETEZ FRANÇAIS). On dresse des couronnes à l'exportateur habile et

on cloue au pilori l'importateur alors que le premier ne peut pas exister sans le second.

Le courant du nationalisme économique s'est considérablement développé par suite de la conception paradoxale du Traité de Versailles qui morcelait politiquement l'Europe alors que, pour bénéficier des progrès de l'économie moderne, il aurait fallu l'unifier. Ainsi que l'a fort bien dit M. Etienne Flandin, dans une conférence du 29 mars 1939: « La grande erreur des traités de 1919 fut de vouloir concilier un statut nationaliste de l'Europe avec une organisation stabilisatrice de la paix. C'était à vrai dire le mariage du feu et de l'eau. »

Pour assurer le maintien de son indépendance politique, au sein de ses frontières étroites, chacun des Etats nouveau-nés se vit contraint de renforcer son organisation militaire par la création artificielle d'une économie autonome, c'est-à-dire l'autarcie.

Cette tendance fut poussée à la hauteur d'une doctrine dans les États totalitaires et nous avons assisté à la destruction voulue et systématique de tous les échanges internationaux; plus de monnaie internationale, plus de commerce international, plus de cré-

dits internationaux, plus d'émigration — *la vie en vase clos.*

Quels ont été les résultats?

Parfois comiques. Au printemps 1939, je devais présider à Londres une réunion importante d'industriels. Avant de prendre l'avion, je vais essayer un costume chez un grand tailleur anglais de la rue Royale. Le costume est mal coupé. Je me plains et le tailleur me dit: « Excusez-moi, vous avez raison, mais, pour obéir aux règlements français, j'ai été obligé de renvoyer mon coupeur anglais. » Je prends l'avion. J'arrive à Londres, je préside ma réunion et j'invite mes collègues à dîner au Savoy, dont la cuisine est réputée. Le dîner est mauvais. Je me plains au maître d'hôtel qui me dit: « Excusez-moi, vous avez raison, mais pour obéir aux règlements anglais nous avons dû renvoyer notre cuisinier français. »

Dans un livre récent *Economic Union,* M. Otto Mallery rappelle que quelques années après le morcellement de l'Empire austro-hongrois, la Tchéco-Slovaquie conclut avec la Hongrie un traité de commerce autorisant l'importation des œufs hongrois jusqu'à concurrence de 1 million de couron-

nes par an sous la condition que les touristes hongrois dépenseraient en Tchéco-Slovaquie une somme égale. M. Mallery ajoute cette appréciation savoureuse: « Ainsi les patriotiques poules hongroises pondaient des œufs pour permettre aux touristes hongrois d'avoir à l'étranger des vacances 100% hongroises. En même temps un patriotique homme d'affaires tchéco-slovaque pouvait manger tranquillement un œuf hongrois, certain que quelque touriste hongrois viendrait le payer. »

Mais le comique cède bientôt la place au tragique.

Toutes ces industries créées artificiellement, toutes ces cultures développées dans des conditions antiéconomiques, ne peuvent vivre qu'à l'abri de droits de douanes de plus en plus élevés. La France et l'Allemagne paient leur blé 4 ou 5 fois le prix du marché argentin, la vie monte, la monnaie s'effondre, le chômage se développe, sauf dans les Etats totalitaires qui trouvent dans ce chômage à la fois un prétexte et une faculté pour entreprendre les fabrications de guerre indispensables à leurs projets de conquête. La misère augmente, entraînant

avec elle la haine contre les nations nanties et le spectre de la guerre.

Suivant le mot si vrai de M. Otto Mallery, « Si les marchandises ne passent pas la frontière, ce sont les soldats qui la passeront. »

Il y a quelques années, M. Lionel Robbins (*L'Économie planifiée et l'ordre international*) écrit:

« Le responsable de notre détresse présente, ce n'est pas le capitalisme, qui, bien conditionné, est une sauvegarde de la liberté et du progrès, mais le nationalisme qui mène à la pauvreté et à la guerre. »

Un exemple entre beaucoup d'autres illustre cette manière de voir. Jusqu'en 1868, le Japon vivait sous un régime féodal, entièrement séparé du monde extérieur. Les salaires étaient misérables et, au sein de cette économie fermée, la famine périodique et l'infanticide systématique empêchaient toute augmentation de la population. En 1868, le Japon renverse complètement sa politique économique et ouvre toutes grandes ses portes aux échanges internationaux. Grâce à ce changement, en 60 ans, la population double et le *standard of living* double également. Puis, en 1930, vient la période

de politique militariste ayant pour but l'expansion politique et comme moyen l'économie fermée au sein d'un empire agrandi et plus riche en matières premières. Dix ans plus tard, le *standard of living* a déjà baissé de 20%; à la guerre de Mandchourie succède la guerre de Chine, puis la guerre mondiale qui marquera, pour le Japon, le juste effondrement de ses ambitions nationalistes.

Ce n'est pas seulement dans les domaines politique et économique que se manifestent les ravages du nationalisme. C'est dans le domaine *intellectuel* et *moral* qu'il a marqué ses réalisations les plus parfaites et les plus dangereuses.

Dans ce petit pamphlet prophétique de *l'Esprit de Conquête*, Benjamin Constant dépeignait déjà au début du 19e siècle, la volonté systématique des gouvernements totalitaires de dominer non seulement les corps mais les esprits et les consciences. « L'Unanimité leur semble nécessaire dans les opinions comme le même uniforme dans les troupes. L'opposition leur est un désordre, le raisonnement une révolte, les tribunaux des conseils de guerre, les juges des soldats qui ont leur consigne, les accusés

des ennemis, les jugements des batailles. »

Voyons comment les gouvernements fascistes du 20e siècle appliquent ces principes. Écoutons M. E. Kriegck, ancien recteur de l'Université de Francfort: « Avec l'ère de l'autorité politique dans tous les domaines, prend fin l'époque de la neutralité libérale dans le droit, l'art, la religion, l'économie, la science, la culture, l'éducation et l'école. »

Suivant le mot de Fœrster, la bête collective met, de force, la science au service de l'État. »

L'objectivité est devenue une trahison. « Il faut *choisir,* » dit encore M. Kriegck, « ce qui est conforme au principe raciste qui nous guide, ce qui est *utile* à nos visions nationales et politiques. »

Où est le temps où le savant chinois écrivait sur le mur de son bureau cette phrase lapidaire: « Cherche la vérité et n'admets aucun compromis » ?

Où est le temps où Fustel de Coulanges évoquait « ce charme d'impartialité qui est la Chasteté de l'Histoire » ?

L'*art* doit être nationaliste aussi bien que la *science* et l'*histoire*. Comme nous avons fait du chemin depuis l'époque où la Fran-

ce, accueillante à tous les artistes étrangers, estimait que la gloire de l'École impressionniste française, la plus grande école des temps modernes, se trouvait renforcée et non diminuée par le génie des Picasso, des Van Gogh, des Sisley, des Vlaminck ou des Van Dongen?

L'*éducation* nationaliste n'a plus pour but de développer chez l'enfant ses dons personnels, afin de faire surgir dans toute leur fraîcheur son individualité et son libre arbitre. L'enfant appartient à la nation comme à Sparte, son instruction est standardisée et son cerveau coulé dans un moule.

L'*Église*, dernier rempart de la conscience individuelle, dernière défense de la personne humaine, est l'ennemi n° 1 de la culture nationaliste; aussi est-elle l'objet de toutes les attaques directes ou indirectes. Si elle veut éviter la persécution ouverte ou sournoise, elle doit s'incliner et s'adapter au cadre nationaliste.



Quelles sont *les raisons du développement du nationalisme moderne?*

Ces raisons sont multiples. Dites à un groupe d'hommes qu'ils sont plus intelligents, mieux doués et plus moraux que les autres, ils vous croiront volontiers.

Dites-leur qu'ils sont plus forts que leurs camarades et qu'ils doivent les dominer, ils sentiront leurs cœurs plus solides et leurs muscles plus durs.

Dites-leur que leurs adversaires sont des gredins, qui les ont dépouillés de leurs biens, ils seront prêts à entreprendre une guerre de vengeance.

Si vous ajoutez qu'ils ont été choisis par Dieu pour délivrer le monde, ils vous croiront sur parole et s'imagineront qu'ils partent pour une croisade en même temps que pour un coup de main profitable.



Orgueil, confiance en soi, désir du butin, haine, vengeance, besoin de dominer, enthousiasme mystique, voilà les leviers profonds du sentiment nationaliste. Ils sont faciles à manœuvrer et la foule acclame les démagogues ou les prophètes qui les mettent en action. C'est pour cela que les hommes politiques, au lieu d'essayer d'éclairer leurs concitoyens, acceptent et propagent

ces slogans dont ils connaissent le vide mais grâce auxquels ils espèrent acquérir pour le moins une vogue passagère. La foule aime être trompée lorsqu'on fait appel à la fois à ses bas instincts et à son orgueil.

Quant à l'homme politique courageux qui voudra montrer au peuple le vide de ces bulles de savon, la fausseté de ces affirmations, les conséquences désastreuses de ces inventions, il aura bien des chances d'être lapidé.

Mais en dehors de ces raisons d'ordre général, la politique nationaliste s'appuie sur des *motifs* très précis et sur des *intérêts* très déterminés. Dans tous les pays du monde, le *paysan* est considéré comme une force stabilisatrice et un appui permanent du pouvoir, et, même s'il ne représente qu'une faible partie de la population, on ose difficilement lui refuser un tarif protectionniste, même si ce tarif entraîne la vie chère pour tout le reste de la nation.

La pression des *industriels* n'est ni moins forte ni moins néfaste. Chaque industrie réclame un droit de douane pour se garantir contre la concurrence étrangère. Tous les arguments sont bons pour obtenir le vote du Parlement. Si le tarif n'est pas voté, l'affai-

re fera faillite, et l'usine fermera ses portes en réduisant au chômage une population travailleuse; le tarif réclamé n'est qu'une mesure de défense contre des attaques injustifiées, contre le dumping étranger ; il faut protéger la main-d'œuvre nationale contre la concurrence des produits en provenance des pays où la main-d'œuvre reçoit des salaires de misère.



Mais le grand argument du nationalisme d'entre deux guerres c'est *l'argument de sécurité militaire.* Pour protéger l'indépendance du pays, il faut des usines d'avions, de moteurs, de tanks, mais pour cela il faut une industrie de l'acier, de l'aluminium, du magnésium, des machines-outils, une industrie automobile en vue des divisions motorisées, une industrie du pétrole, une industrie chimique en vue de faire face à toutes les fabrications synthétiques qui sont ou seront reconnues nécessaires pour les explosifs, le caoutchouc et le pétrole. Il faut habiller, nourrir et distraire les troupes; il faut donc une industrie textile et des cinémas. Avec un peu d'habileté, il n'est pas d'industrie qui ne puisse être présentée comme une

industrie-clé. Ainsi, de proche en proche, sous la pression des intérêts individuels habilement camouflés derrière l'intérêt national, se développe la course infernale qui nous mène à la misère et à la guerre.



On me dira que, malgré le caractère spécieux de l'argument de la sécurité, les intérêts particuliers des producteurs n'auraient pas dû triompher si facilement s'ils étaient, comme je le dis, en opposition avec l'intérêt général. C'est pourtant le cas. Le nationalisme économique est contraire aux intérêts de la grande majorité de la population représentée par les *consommateurs* et les *contribuables* qui supportent le poids de la vie chère et des impôts: il est également contraire aux intérêts des *exportateurs*, puisque pour exporter il faut importer; il est enfin contraire aux intérêts de la *masse ouvrière* qui souffre plus que toute autre de la vie chère et du chômage, conséquences de toute économie en vase clos.

Comment se fait-il donc que cette immense majorité de la population n'ait pas pu stopper cette politique folle réclamée par une minorité d'intérêts particuliers? L'ex-

plication est bien simple. La masse des consommateurs est inorganisée, ignorante et ne se défend pas. Comment pourrait-elle d'ailleurs faire valoir ses droits? La vie chère, les impôts écrasants qui sont la conséquence fatale du nationalisme économique ne sont pas le résultat d'une mesure unique mais de la somme de toute une série de mesures individuelles. Lorsque l'une de celles-ci vient en discussion, par exemple un tarif élevé sur les machines à coudre, les trois ou quatre fabricants de ces machines, qui savent que du vote de la loi résultera pour eux immédiatement un énorme profit ou une banqueroute font un effort considérable de propagande, dans la presse, la radio, au Parlement, et n'ont pas de peine à démontrer que l'usine de machines à coudre servira en temps de guerre à fabriquer des pièces de précision pour les avions. Au contraire, dans la masse des consommateurs il n'y en a qu'un petit nombre qui soient sérieusement touchés par le vote de ce tarif spécial; le dommage pour eux est très limité, impossible à calculer et lointain; ils ne bougent pas.

Le vote du tarif des machines à coudre devrait, semble-t-il, soulever l'opposition de

toutes les industries exportatrices. Mais ici encore, s'il est certain que ce vote se traduira par une restriction correspondante dans le total des exportations du pays, il est impossible de dire à l'avance quelles sont dans la masse des industries exportatrices, celles qui seront touchées, dans quelle mesure et dans quel délai. Elles s'abstiennent donc de protester.

Voyons maintenant quelle sera l'attitude des ouvriers. En principe ils sont contre la vie chère et les mesures nationalistes. Cela ne les empêche pas d'ailleurs d'être protectionnistes lorsqu'il s'agit de ce qu'ils croient être leurs propres intérêts et de soutenir énergiquement les restrictions à l'immigration sans se rendre compte que cette raréfaction du marché de la main-d'œuvre accélérera la mécanisation et sera plus tard une nouvelle cause de chômage.

On ne peut d'ailleurs oublier que l'attitude ancienne des masses ouvrières favorables au libre-échange a été sensiblement affaiblie par l'évolution de l'U.R.S.S. vers une politique totalitaire et nationaliste.

Enfin quand les fabricants de machines à coudre réclament un relèvement de tarif, ils réussissent généralement à associer à

leur cause les représentants de leurs propres ouvriers en les persuadant que le refus du tarif amènerait la fermeture de leurs usines. Le Syndicat des ouvriers des machines à coudre se démènera pour obtenir le vote du tarif tandis que le reste de la masse ouvrière, trop peu intéressé par ce cas individuel, ne bougera pas.



Bien que j'aie l'air d'énoncer un paradoxe, je suis bien obligé de conclure que les mesures de nationalisme économique ont d'*autant plus de chances d'être adoptées qu'elles favorisent un plus petit nombre d'intérêts particuliers,* puissants et décidés, et qu'elles sont *contraires à un intérêt général plus étendu* et par suite plus diffus et plus amorphe.



Une question capitale se pose. Comment se fait-il que les inconvénients de la politique nationaliste soient devenus *de plus en plus intolérables* dans les dernières années? J'en vois quatre raisons.

1) *La marche du progrès technique est devenue trop rapide;* elle demande une divi-

sion du travail plus poussée entre les climats et les races, une production en grand grâce à une utilisation plus complète de la mécanique et une extension des débouchés que rend possible l'abaissement des prix de transport. Elle réclame donc comme conséquence la suppression des entraves au commerce international.

2) *Le monde est devenu trop petit.* Les différentes nations qui vivaient autrefois paisiblement, dans des conditions matérielles très différentes les unes des autres, ressentent cette *inégalité* et, ajoutent-elles, cette *injustice* avec une acuité croissante depuis que le transport en avion permet de faire le tour du monde en deux jours, depuis que, sans qu'elles aient à se déplacer, le cinéma renseigne les masses sur les conditions de la vie à l'étranger et que la radio a réalisé l'information instantanée. Aujourd'hui il n'y a plus qu'*un seul monde ;* les nations sont toutes devenues voisines et les différences de niveau social trop marquées exercent, à leurs frontières, des pressions capables de renverser les barrages les plus solides.

3) Le monde a été *trop appauvri* par les deux guerres mondiales. Sa reconstruction

rapide ne peut être effectuée que si l'on adopte résolument et brutalement une *politique d'abaissement des prix de revient* seule capable de rétablir la marge du profit et d'attirer vers des emplois productifs les capitaux disponibles et ceux qui se reconstitueront par l'épargne. Nous ne sommes plus assez riches pour nous payer une politique de prestige, des *Normandie* et des *Queen Mary*, aux frais des contribuables. Il faut revenir au bon sens et travailler selon nos aptitudes et nos possibilités et non selon nos illusions ou nos fantaisies.

4) Le monde d'aujourd'hui ne peut plus *tolérer la guerre*. Pourquoi ?

La guerre d'autrefois était *localisée* géographiquement, elle n'englobait dans les pays belligérants qu'une fraction très faible de la population, elle ne causait que des destructions matérielles insignifiantes et ne coûtait pas cher. Elle marquait généralement, pour le pays vainqueur, l'aube d'une ère de prospérité et de tranquillité. Tout a changé. La guerre d'aujourd'hui est *mondiale*; dans chaque pays elle pèse sur la population entière; c'est par *dizaines de millions* qu'il faut compter les victimes, (tués au feu, fusillés, morts de faim, bles-

sés, invalides, tuberculeux). Son coût en argent se chiffre en centaines de milliards de dollars. Les destructions matérielles sont impossibles à évaluer. La guerre moderne est une mauvaise affaire même pour le vainqueur. Enfin elle laisse derrière elle un tel fardeau de ruines, d'horreurs, de haines que, lorsqu'elle arrive à son terme, l'humanité se trouve placée en face de révolutions certaines et d'autres guerres probables.

Or un monde basé sur le nationalisme est un monde qui court à la guerre, et la course aux armements, qui, dans la doctrine nationaliste, est destinée à l'empêcher, ne fait que la précipiter.

Aucune nation, d'ailleurs, ne pourra dorénavant supporter les charges des programmes d'armement croissants dus à la fertilité du génie humain mais dont le poids conduira à doubler ou tripler le poids des impôts.



Pour toutes ces raisons, le super-nationalisme doit être combattu et abattu.

Par quoi le remplacer ?



## II. SOLUTIONS INTERNATIONALES

Ces solutions doivent être cherchées dans deux directions, qui ne sont d'ailleurs pas indépendantes, prospérité et paix. Il est en effet aussi impossible de jouir d'une paix stable dans un monde réduit à la misère que de réaliser la prospérité dans un monde en guerre ou en perpétuelle menace de guerre.

Au point de vue de *la prospérité*, l'œuvre de demain consistera à abattre toutes les barrières du nationalisme économique. Fusion d'États, fédérations régionales, unions douanières, suppression ou réduction massive des droits de douanes, suppression ou allègement des restrictions à l'immigration, organisation rationnelle des transports commerciaux aériens, tels sont les principaux moyens qui peuvent être employés dans ce but.

Aucune de ces questions ne peut être résolue sur le plan national, ni même par des accords entre deux ou plusieurs nations dont la conclusion ou la modification durerait des années sans grande chance de succès.

D'autre part, l'Économie est mouvante; elle réclame des ajustements, des excep-

tions, des tolérances, des délais. Qui décidera de ces mises au point? Qui s'assurera de l'application des mesures convenues? Les partis intéressés? Non, mais une organisation internationale.



Quant au problème *de la paix*, il est, encore plus que celui de la prospérité, de nature internationale. La guerre est par définition internationale. Mais la paix ne l'est pas moins. Il ne suffit pas qu'une nation soit pacifique, comme la Hollande et la Norvège, ou même neutre, comme la Belgique, pour éviter la guerre, tant qu'il subsiste dans le monde une nation ayant à la fois la volonté et les moyens de faire la guerre. Une alliance ou une coalition pouvait autrefois être une garantie contre une nation de proie. Une semblable conception est sans valeur dans le monde actuel où les conditions de la guerre mécanique et de la guerre aérienne donnent toutes les chances de victoire à l'agresseur, bien armé. Lorsque les nations fascistes auront été abattues, il sera certainement possible aux puissances victorieuses de maintenir l'ordre pendant quelques années au prix d'une

occupation militaire sévère. Mais cet expédient coûteux n'est pas une solution durable. Il n'y en a pas d'autre que le désarmement général, effectué progressivement, s'appuyant sur une organisation internationale, douée elle-même d'une force de police et capable de faire respecter les clauses du désarmement et d'en appliquer les sanctions.

Croit-on d'ailleurs que le désarmement militaire et économique soit, à *lui seul,* une garantie de paix durable? Je n'en suis pas sûr; en tout cas je crois que cette sécurité sera grandement accrue par une politique de *désarmement moral,* ayant pour objet notamment de faire disparaître les ferments de haine jetés dès le plus jeune âge dans les cerveaux des enfants par l'éducation et l'instruction nationaliste. Mais le pacifisme d'une nation ou d'un groupe de nations n'est pas une garantie de paix — au contraire. Il n'a de valeur que s'il est envisagé, compris et appliqué sous une forme internationale et sous un contrôle international.

★

### III. OBJECTIONS À UNE ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA COMMUNAUTÉ HUMAINE

Les objections essentielles se ramènent à une seule qui est présentée sous les deux formes suivantes.

Nous rejetons l'organisation internationale parce qu'elle a pour effet de créer un Super-Etat.

Nous rejetons l'organisation internationale parce qu'elle porte atteinte à la souveraineté de l'État.

Je voudrais montrer ici qu'aucune de ces deux formules simplistes ne correspond à la réalité.

Tout d'abord, il n'y a *pas* à mon sens *de conflit entre nation et Super-Etat.*

L'homme est un *être complexe* dont l'activité s'exerce dans différents domaines:

celui de sa propre conscience
la famille à laquelle il appartient,
l'école dont il est disciple,
la ville qu'il habite,
la profession qu'il exerce,
la religion qu'il pratique,
la nation dont il est citoyen,
le monde dans lequel il vit.

Pourquoi donner à l'une de ces cellules une prépondérance sur toutes les autres, ou

même un monopole, comme dans le cas du nationalisme totalitaire?

La municipalité n'est pas menacée parce que la famille pourvoit à l'entretien des enfants et à leur éducation, pas plus que la famille n'est atteinte parce que la municipalité gère les services publics.

La municipalité n'est pas atteinte parce que l'État prend soin de l'entretien de l'armée, de la direction de la diplomatie, et l'État n'est pas en danger parce que les citoyens appartiennent à la religion catholique, orthodoxe, ou luthérienne ou juive.

La vérité c'est que chacune des communautés entre lesquelles se déroule la vie politique, économique, spirituelle et morale des hommes *doit régler uniquement les questions qui sont de sa compétence* et ne pas se mêler de celles qui ne sont pas de son ressort et qu'elle est incapable de résoudre.

Que l'État cesse donc d'empiéter à la fois sur le domaine de la famille, de l'école, du syndicat professionnel, de la religion et sur les attributions de la communauté nouvelle qui est encore en voie d'enfantement, la communauté internationale.

★

Les contours de cette dernière communauté sont encore indécis, sa constitution incertaine, la date de son avènement inconnue, mais *son objet* est parfaitement défini.

C'est le règlement de toutes les questions majeures qui débordent le cadre national et ne peuvent être résolues par des mesures nationales ni même par des accords bilatéraux ou multilatéraux entre États.

Par suite des inventions récentes et des progrès de la technique, la conception de la frontière, considérée comme une barrière de fils barbelés flanquée d'innombrables mitrailleuses, ne correspond plus aux nécessités du monde moderne, qui exige aujourd'hui, en même temps, la paix et l'équilibre économique et social et, par conséquent, la libre circulation des hommes, des idées et des choses. La frontière doit redevenir souple et perméable. En la traversant, l'étranger ne doit plus avoir l'impression de franchir un rempart hostile mais de passer le seuil d'une maison amie.



Rétablir sur des bases de plus en plus larges le courant des échanges internationaux de manière à passer progressivement

de l'économie fermée à l'économie ouverte, en vue d'abaisser le prix de la vie et d'augmenter le *standard of living* et le pouvoir d'achat des masses;

Assurer un système cohérent de lignes d'aviation commerciale, en abandonnant cette doctrine périmée du ciel fermé, qui permet à chaque nation de s'opposer au bien-être de toutes;

Assurer la détente progressive des esprits par une révision des manuels scolaires expurgés des mensonges et des excitations à la violence;

Favoriser le développement de la religion, garantie de la conscience individuelle et de la morale;

Développer la législation internationale du travail afin d'amener plus de justice dans les rapports des producteurs et des ouvriers et d'empêcher que la concurrence commerciale entre nations ne se traduise par une exploitation abusive des travailleurs;

Poser les bases du désarmement général et de la sécurité collective grâce à une police chargée d'en surveiller l'application.

Voilà, je pense, un bel objet pour l'organisation internationale de demain.

Celle-ci sera-t-elle *un Super-État?* Non. J'envisage, pour le moment, une organisation plus modeste, limitée à des objectifs précis mais recevant, dans ces limites, délégation complète des différentes nations.

Cette délégation constitue-t-elle de la part des États participant à cette organisation internationale une renonciation à leur propre *souveraineté?* Cette objection, qui est celle de tous les isolationnistes, me paraît sans valeur en théorie et en pratique.

Dans toute organisation démocratique, la souveraineté réside *dans le peuple lui-même,* qui l'exerce, au mieux de ses intérêts, par les mandataires de son choix. *L'État n'est que l'un de ces mandataires.*

Mais quelle est dans le monde moderne, parmi toutes les communautés entre lesquelles se répartit l'activité humaine, la communauté compétente pour décider souverainement dans ces questions qui de leur nature sont internationales? Il n'y en a pas. Les États, enfermés dans leurs frontières, n'ont logiquement aucun droit de décision en la matière et en tout cas aucune possibilité d'imposer leurs décisions.

La souveraineté de l'État dans des questions internationales est un *mythe* qui flatte

l'orgueil de chaque nation ou de ses représentants mais qui ne répond à rien de concret. En réalité, les États ont, pendant des siècles, réclamé comme un dogme le droit de régler eux-mêmes les questions qu'ils considéraient comme vitales. Cela comportait, pour eux, le droit d'agir dans le domaine politique, économique, culturel, au mieux des intérêts de la nation qu'ils représentaient, même si leur décision violait tous les principes de la morale et était contraire aux intérêts des autres nations et de l'humanité en général. Cela comportait, pour chaque État, le droit de refuser de prendre des engagements internationaux et même, si l'on peut dire, *le droit de violer* ceux qu'il aurait signés, sous réserve du droit des autres États de se faire justice par la force. Cette conception — peu juridique on l'admettra — était, à la rigueur, admissible à une époque où les questions strictement internationales étaient peu nombreuses, où elles étaient relativement peu importantes, où elles se réglaient entre individus beaucoup plus qu'entre États, où la guerre, enfin, était un mal limité qui n'avait pas sensiblement plus d'importance au point de vue mondial qu'une épidémie dans une cité.

Par suite des progrès récents de la science et de la technique, aucune de ces conditions n'est plus remplie. Il est grand temps de chercher une conception de philosophie politique qui permette de diriger les progrès de la science *vers le mieux-être et vers la paix* au lieu de les utiliser principalement pour la *destruction des êtres, des choses* et *des valeurs morales.*

Seule, une organisation internationale, recevant des peuples souverains une délégation collective, limitée à la solution de ces problèmes internationaux, permettrait de résoudre le problème actuel.

Que l'on ne m'accuse pas de saper la notion de l'État! Dieu m'en garde. Le monde n'est pas mûr pour l'organisation d'un Super-État. Je prétends même que la reconnaissance du principe de l'organisation internationale par délégation des nations, dans le cadre et les limites fixées par elles, fortifie l'indépendance et la souveraineté de l'État. Le jour où les barrières nationales auront été rendues perméables aux hommes, aux marchandises et aux idées, le jour où un régime international de sécurité politique et économique aura permis d'atteindre la stabilité de la paix et la pros-

périté, chaque nation et chaque minorité dans la nation sera à même de protéger et de défendre, ce qui est sa fonction même, c'est-à-dire ses traditions, ses usages, ses institutions, sa langue, ses valeurs morales et intellectuelles pour le plus grand bien de tous. Ce jour-là l'autonomie politique ou administrative n'étant plus dirigée contre personne pourra s'exercer sans dommages.

Je conclus.

Je ne saurais trop répéter qu'il ne faut pas confondre *patriotisme*, sentiment noble et généreux qui soutient en ce moment l'effort de guerre des nations alliées aussi bien que l'effort de résistance morale non moins méritoire des nations occupées, avec le *nationalisme*, philosophie politique d'égoïsme, d'orgueil et de force, qui n'en est que la caricature malfaisante.

J'ai montré, après beaucoup d'autres, que cette doctrine malsaine est la principale cause de la catastrophe actuelle.

L'expérience est faite; elle a trop duré. Le monde moderne ne peut pas vivre en cloisons étanches, sinon il éclate. Nous manquons d'air. Si nous ne voulons pas être asphyxiés, ouvrons les fenêtres!

En proposant de ramener la nation à son rôle normal, en préconisant une conception politique à la fois plus humaine et plus large, en réclamant une organisation internationale, organe de la communauté internationale en voie de formation et dans laquelle, bon gré mal gré, nous devons vivre, je ne fais que suivre la double tradition de l'Église catholique et de la Révolution française et américaine.

N'est ce pas le Pape Pie XI qui, dans son discours du 21 juillet 1938, prononçait cette condamnation définitive: « S'il y a quelque chose de particulièrement détestable, c'est cet esprit de séparatisme, de nationalisme exagéré qui, précisément parce qu'il n'est pas chrétien, qu'il n'est pas religieux, finit par n'être même pas humain. »

Le Pape actuel, S.S. Pie XII reprend la même idée dans l'Encyclique *Summi Pontificatus* : « La conception, » dit-il, « qui assigne à l'État une autorité illimitée est une erreur qui n'est pas seulement nuisible à la vie interne des nations, à leur prospérité et à l'augmentation croissante et ordonnée de leur bien-être; elle cause également du tort aux relations entre les peuples, car elle *brise l'unité de la Société supranationale,* ôte son

fondement et sa valeur au droit des gens, ouvre la voie à la violation des droits d'autrui et rend difficiles l'entente et la vie commune en paix. »

Cette conception de la conciliation nécessaire entre la communauté nationale et la grande communauté humaine était celle de Montesquieu lorsqu'il écrivait: « Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à *l'Europe et au genre humain*, je la regarderais comme un crime! »

Telle était enfin la pensée profonde des rédacteurs de la Constitution Américaine et des Constitutions de la Révolution Française, qui pensaient apporter au monde un Evangile nouveau et qui mettaient en tête de leurs textes législatifs, non pas la déclaration des droits du citoyen américain ou du citoyen français, mais la déclaration des droits de l'homme?

★

Ne suis-je pas emporté dans un rêve, celui de la paix, de la prospérité, celui de la solidarité et celui de la tolérance? Peut-être. Mais ne confondons pas le rêve avec l'utopie et n'oublions pas qu'une société qui ne serait plus guidée que par l'orgueil et la force, ou par le souci unique du profit matériel, et qui ne serait pas soutenue par un idéal plus humain, plus social et plus généreux, ne serait pas loin de sa perte.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### LES ORIGINES DU SYSTÈME CORPORATIF

Il est peu de questions qui, depuis 25 ans, aient soulevé plus d'intérêt, aient donné lieu à de plus grands espoirs et à de plus retentissants échecs que le système corporatif.

Cet insuccès est-il définitif? Je ne le pense pas. Mais lorsqu'on parle de corporatisme et de corporation, on est facilement conduit à des conclusions hâtives et à des assimilations trop faciles. Pour pouvoir porter un jugement sur ce système et sur son avenir, il me paraît bon de jeter tout d'abord un coup d'œil rapide sur la corporation du moyen âge, berceau de l'organisation corporative, de montrer quelles sont les raisons de sa disparition complète puis de sa renaissance imprévue, enfin d'étudier avec quelques détails et de façon précise certaines réalisations qui ont été tentées dans ce sens au XX<sup>e</sup> siècle.

Lorsque nous aurons fait cet examen, nous serons en mesure de dégager clairement les raisons de l'échec enregistré jus-

qu'à présent par la corporation moderne et de jalonner la voie nouvelle, pleine de promesses, dans laquelle elle doit être orientée.

Je n'ai pas l'intention de refaire ici l'histoire des Corporations du moyen âge qui a déjà été fort bien faite par de nombreux écrivains, notamment M. Georges Renard, auquel je ferai de nombreux emprunts.

C'est une histoire vivante et passionnante que celle de ce système qui a, pendant près de 700 ans, du XII$^e$ au XVIII$^e$ siècle, dominé l'économie du monde civilisé. Je voudrais me borner à en dégager ce qui me paraît le plus utile pour l'objet de cette étude qui est spécialement celui des corporations modernes. Je voudrais montrer tout d'abord comment on peut, au milieu d'une très grande diversité, dégager la structure théorique générale du système corporatif ancien. J'insisterai sur les points par lesquels ce système se rapproche ou se différencie du système corporatif moderne, sur les conditions économiques, politiques ou sociales qui ont facilité ou compromis son développement, sur ses avantages et ses inconvénients, enfin sur les circonstances

qui ont, au cours des siècles, modifié et altéré sa physionomie première et finalement entraîné sa disparition.



I. CHAMP D'ACTION DE LA CORPORATION ANCIENNE

a) Au point de vue *géographique*, le phénomène le plus marquant c'est que la corporation s'est développée presque exclusivement dans les villes et les pays qui ont joui d'une assez large *liberté politique locale*, c'est-à-dire dans les Flandres, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la France et dans certaines parties de l'Angleterre et de l'Espagne.

Elle prit un essor remarquable au moment de l'émancipation des communes, son développement s'étiolant lorsque le pouvoir politique central devenait plus absolu et moins tolérant vis-à-vis de l'autonomie régionale et locale.

On remarque également que c'est dans les villes et leur hinterland beaucoup plus que dans les campagnes que la corporation trouvait le climat le plus favorable à son expansion.

*b*) Au point de vue *professionnel*, certaines branches de l'économie se prêtaient beaucoup mieux que d'autres à l'application du système corporatif. Celui-ci convenait parfaitement au petit et au moyen commerce, à l'artisanat qui représentait, dans les premiers temps, la forme la plus courante de l'activité industrielle ; la corporation s'adaptait beaucoup moins bien au grand commerce et à la moyenne industrie.

Par un phénomène assez curieux, on constate en même temps un large développement du système corporatif dans les *professions libérales*: médecins, chirurgiens, architectes, artistes et banquiers. Cela tient au fait que, pendant de longs siècles, il n'y avait pas de séparation nette entre le travail intellectuel et le travail manuel, entre la conception de l'œuvre d'art et son exécution, entre la production des matières premières et des outils et leur emploi. Une même corporation unissait les sculpteurs et les tailleurs de pierre, les banquiers et les fondeurs d'or et d'argent, les peintres et les marchands de couleurs, les chirurgiens et les barbiers. Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on voit Dante classé dans la catégorie des épiciers.

## II. STRUCTURE THÉORIQUE DE LA CORPORATION

C'est une organisation économique *fermée, limitée* dans *son étendue* et dans *son objet,* réunissant dans son sein tous les éléments de la profession et jouissant dans son domaine de larges pouvoirs d'*administration,* de *réglementation,* de *taxation* et de *juridiction.*

L'un des aspects les plus curieux de la corporation c'est qu'elle constitue une sorte de petite république à la fois *hiérarchique* et *égalitaire.*

La *hiérarchie corporative* comporte *trois échelons*: celui des *maîtres,* que nous appellerions aujourd'hui les patrons, qui ont seuls la responsabilité de la gestion économique et financière et qui possèdent en outre, par l'intermédiaire de représentants élus par eux, le droit de réglementation, de taxation, de juridiction, enfin de dénomination des nouveaux maîtres.

Puis vient l'échelon des *compagnons* — les ouvriers d'aujourd'hui. Ceux-ci sont logés chez le maître, nourris, habillés, payés par lui et c'est obligatoirement parmi eux que se recrutent les nouveaux maîtres.

Enfin vient l'échelon le moins nombreux, celui des *apprentis* engagés pour un temps

limité à titre d'essai. L'apprenti est logé, nourri, habillé par le patron qui doit lui enseigner son métier. Celui-ci a le droit, par contre, de lui infliger des punitions corporelles modérées, « jusqu'au sang exclusivement », précise le règlement des cordiers de Florence.



La hiérarchie est stricte, les règlements sont sévères, mais il n'y a *pas de classes dans la corporation*. Tous les membres du même atelier mangent à la même table. L'apprenti, s'il est sérieux, devient compagnon. Ainsi que son nom l'indique, le compagnon n'est pas un salarié mais un associé et, s'il est habile et travailleur, il a toutes les chances d'être admis à la maîtrise et de devenir patron à son tour.

Le *principe égalitaire* est appliqué strictement dans chacun des trois échelons superposés qui constituent la corporation.

L'apprenti sera nommé compagnon s'il se montre bon ouvrier. Le compagnon sera admis à la maîtrise lorsqu'il aura passé un certain nombre d'années à l'atelier et montré, par l'exécution du fameux « chef-

d'œuvre », qu'il possède pleinement la technique théorique et pratique de son métier.

Mais c'est surtout parmi les maîtres, qui dominent, en droit et en fait, toute la vie de la profession, que les règlements de la corporation cherchent à maintenir une égalité aussi grande que possible. Au sein de cette république, il faut sauvegarder le principe démocratique; les représentants des maîtres chargés du pouvoir exécutif ne seront nommés que pour une courte période; parfois on décide qu'ils seront choisis par la voie du tirage au sort.

Il faut empêcher aussi que les maîtres les plus fortunés, les plus anciens ou les plus astucieux ne se taillent, au détriment de leurs collègues moins favorisés, une place trop large ou des privilèges injustifiés. On prévient l'accaparement des matières premières, on limite le recrutement de la main-d'œuvre; on interdit les procédés commerciaux qui peuvent influencer la clientèle et compromettre le jeu de la concurrence loyale, tels que les conditions anormales de crédit, les invitations à déjeuner, l'usage excessif de la réclame. On impose parfois une marque de fabrique unique, qui est celle de la corporation.

### III. OBJET DE LA CORPORATION

Cet objet est multiple et touche à des domaines très divers.

*a) Domaine économique.*

Les règlements de la corporation se préoccupent avant tout d'assurer la *bonne qualité des produits.*

Dans la corporation des orfèvres de Florence, il est interdit de mettre en vente des pierres fausses ou des objets en métal doublé ou plaqué.

Les bouchers du Maine ne peuvent mettre des quartiers de bœuf à leur étal que si deux témoins ont assisté à l'abattage des bœufs.

Ailleurs, il est interdit aux charcutiers de vendre des porcs nourris chez les chirurgiens barbiers qui auraient pu « les engraisser avec le sang des malades ».

Les bouchers de Poitiers ne doivent être « ni scrofuleux, ni teigneux, ni puants de la bouche, ni excommuniés ».

Défense aux boulangers d'offrir « du pain mangé des rats ». À Florence, ne peut être recteur de la corporation, « celui qui porte le pain, de maison en maison, sur le cou et sur la tête ».

Les règlements veillent également à ce que les conditions du marché soient *loyales* vis-à-vis de la clientèle. Les appareils de mesure doivent être périodiquement contrôlés. Il est interdit d'utiliser des unités de mesure autres que celles qui ont été approuvées. Les poissonniers de Rouen doivent utiliser des balances percées, afin que l'eau s'écoule et que le client ne paie que le poids du poisson.



Enfin parfois la corporation devient une véritable *coopérative* ouvrant à ses adhérents des crédits bancaires ou fournissant, transportant et stockant les matières premières dont ils ont besoin.

*b) Domaine social.*

Les *grèves* sont interdites, les différends entre maîtres et compagnons étant réglés par la juridiction corporative.

La corporation réglemente les *conditions du travail*, salaires, congés, heures de présence.

Elle se charge enfin d'œuvres d'assistance, hôpitaux ou caisses de secours.

*c) Domaine moral.*

Les statuts de la corporation ne se bor-

nent pas à codifier les obligations professionnelles de ses membres. Ils débordent le domaine de l'atelier et se préoccupent aussi des considérations morales et religieuses. Le patron doit avoir bonnes vie et mœurs; il doit protection et surveillance à l'apprenti.

En dehors de l'atelier, les membres de la corporation se réunissent pour accomplir leurs devoirs religieux. Chaque corporation se double ainsi d'une confrérie placée sous le patronage d'un saint dont l'activité humaine a eu quelque rapport avec le métier de la corporation. Elle a sa bannière qu'elle arbore fièrement aux offices sacrés, aux processions ou à ces grands banquets dont Franz Hals nous a laissé le souvenir. Elle impose d'ailleurs aux maîtres de faire profession de foi catholique.

*d) Point de vue juridictionnel.*

La corporation a ses tribunaux dont les juges sont nommés par les maîtres et dont la juridiction extrêmement large s'étend aux différends qui peuvent s'élever entre patrons, entre compagnons, entre maîtres et compagnons, mais aussi entre maîtres et acheteurs. Les sanctions que les statuts mettent à la disposition de ces tribunaux

sont très variées et parfois très sévères, depuis l'amende jusqu'à l'exclusion, la prison et le bannissement.

*e) Point de vue politique.*

Il était tout naturel que les corporations, qui avaient soutenu l'émancipation des communes au temps de la féodalité, qui avaient, grâce à ce régime de liberté, conquis la *puissance matérielle,* puis s'étaient attribué peu à peu la plupart des attributs et des privilèges du pouvoir (droit de réglementation, de taxation, de juridiction) aient songé un beau jour à prendre en mains, officiellement et ouvertement, le pouvoir *politique,* municipal ou régional. Le pouvoir économique triomphant absorbait ainsi le pouvoir politique, quelquefois par suite de l'ambition de quelques personnalités fortement marquées, préférant évoluer du négoce à la diplomatie et à la conduite des armées, mais beaucoup plus souvent parce que la conquête du pouvoir était le moyen le plus simple et le plus sûr de consolider et de maintenir une suprématie économique.

Ce fut l'apogée du système corporatif qui devint le maître absolu de ces riches et puissantes cités qui menaient de pair le

négoce, la marine, la diplomatie et la guerre: Florence, Pise, Vienne, Milan, Bruges et Gand.



IV. LES POINTS FAIBLES DE LA CORPORATION

J'ai présenté jusqu'ici la corporation sous son aspect schématique et théorique. J'ai montré également les conditions grâce auxquelles ce système économique a pu prendre et conserver pendant des siècles un développement extraordinaire.

Je veux indiquer maintenant quels sont les éléments de faiblesse que ce système contenait en lui-même.

*a) Tendance au monopole.*

Petite république souveraine dans les limites étroites de sa juridiction *régionale* ou *professionnelle*, la corporation cherche à tirer le plus grand profit possible du monopole qu'elle tient de sa réglementation compliquée.

Pour défendre ses droits, ses privilèges et par suite son monopole, elle n'hésite devant aucun procédé, procès interminables, expéditions à mains armées, etc. Sur le terrain *régional* la hanse de Paris et celle de Rouen engagent des procès sans fin

pour limiter leurs zones d'action; il en est de même, sur le terrain *professionnel*, entre la corporation des orfèvres et celle des changeurs, entre la corporation des chirurgiens et celle des barbiers autrefois réunies, entre celles des tailleurs et des fripiers, entre celle des corroyeurs et celle des tanneurs. Pour défendre son monopole, la corporation des oiseleurs de Paris obtient une décision réglementaire qui interdit aux particuliers de faire couver les serins. Pendant des dizaines d'années, il est interdit d'importer des étoffes d'indienne et l'interdiction n'est rapportée que par suite de l'insurrection des grandes dames de la cour de Louis XV qui réclament avec passion ces tissus nouveaux. Les luthiers entament un procès contre Érard, le premier fabricant de pianos.

*b) Résistance au progrès.*

Enterrée dans des réglementations dont la précision égalait la complication, le système corporatif ne pouvait vivre que dans une *économie statique* au milieu d'un *monde immobile*.

Il était impossible de changer aucun détail de l'organisation sans toucher à tout l'ensemble. Cette paralysie croissante se

manifestait précisément à l'époque où l'extension des marchés amenait l'apparition de nouveaux concurrents et où l'invention de la machine condamnait à mort certains procédés de fabrication primitifs. Les corporations essaient de se défendre contre tous ces progrès. La corporation des copistes combat la machine à imprimer, comme la corporation des cardeurs de matelas combat l'emploi des cardes mécaniques au lieu des chardons naturels; la corporation des tisserands combat le métier mécanique.

Naturellement l'économie corporative est *protectionniste*, mais cela est vrai surtout de la petite industrie et du petit commerce. Le grand commerce et la banque sont plus libre-échangistes.

*c) Abus dans le fonctionnement du système.*

J'ai montré plus haut la structure schématique et quelque peu idyllique de la corporation. J'ai montré que, dans son essence, elle réalisait une combinaison assez rare des principes d'égalité et de hiérarchie. Mais en fait, cette combinaison heureuse subit des atteintes de plus en plus graves.

Les maîtres cherchent et trouvent de nombreux moyens d'échapper au principe

égalitaire de la démocraie corporative. À Limoges on décide qu'il n'y aura que 6 barbiers; à Angers qu'on ne nommera de nouveaux bouchers que tous les 7 ans. Ailleurs les patrons proposent de racheter les fonds de commerce du confrère décédé au lieu de nommer un nouveau maître. Parfois, on réduit ou on remplace par un paiement en argent le temps de compagnonnage exigé des fils de patrons pour avoir accès à la maîtrise. Plus brutalement les tisserands de Paris décident que, seuls, les fils ou gendres de patrons pourront leur succéder.

J'ai parlé plus haut de la hiérarchie *au sein de la corporation,* mais, avec le temps, une autre hiérarchie, de plus en plus marquée, se fait jour *entre les différentes corporations.*

Tout en essayant de rapprocher l'artiste et l'artisan, le travailleur intellectuel et le travailleur manuel, le système corporatif ne peut empêcher qu'il ne s'établisse une prééminence, une préférence aristocratique en faveur des professions libérales, au détriment des professions serviles. Cette préférence est marquée par des différences honorifiques, une meilleure place dans les

défilés et les processions, des avantages d'ordre fiscal ou même politique.

En général en haut de la hiérarchie figurent les universités, les corps judiciaires, les ordres de notaires, puis les médecins et barbiers, puis les changeurs et banquiers, puis les commerçants en gros spécialement s'ils sont intéressés au commerce maritime, au commerce des denrées exotiques (soie et épices), puis le petit artisanat et enfin le commerce de détail. On n'a pas assez de sarcasmes pour les merciers, « vendeurs de tout, faiseurs de rien ».

Peu à peu il se produit un divorce entre les corporations aristocratiques et les corporations plébéiennes; ces dernières sont pressurées au point de vue fiscal et écartées du pouvoir. Les relations entre les deux catégories de corporations deviennent de plus en plus tendues, ce qui provoque à Paris la fameuse émeute des Maillotins.

En définitive, que ce soit par suite de ses vices de structure ou des abus de ses dirigeants, la corporation devient de plus en plus défectueuse, au moment même où la modification des conditions politiques et économiques aurait exigé une organisation plus souple et plus dynamique.

## V. LA MORT DES CORPORATIONS

Handicapées par les faiblesses que je viens d'énumérer, les corporations sont mortes par suite de deux faits historiques: le développement du régime de la *monarchie absolue* et celui de *la machine*.

*a)* La monarchie absolue, qui se développe en Europe voit d'un mauvais œil ces organisations économiques qui, dans le cadre régional, se sont taillé de véritables petits royaumes. En vue de rétablir l'autorité et la centralisation administrative, le pouvoir royal retire peu à peu aux corporations ces droits régaliens qu'elles avaient usurpés (droit de taxation, de juridiction). Bien entendu, la Royauté apporte quelques ménagements dans ses procédés vis-à-vis des corporations les plus riches, elle préfère conserver les corporations des changeurs pour les taxer plus facilement; mais elle leur retire progressivement leurs privilèges.

La suppression des villes libres est un coup très dur pour les corporations. Un autre, non moins sévère, est l'épanouissement temporaire du Colbertisme, c'est-à-dire du développement des *industries royales*. Dans ce premier essai d'économie di-

rigée et étatisée, la Royauté, dans le double but de rompre le régionalisme économique des corporations et d'importer en France les industries lointaines des Indes et de la Chine, se fait elle-même industrielle et devient le concurrent direct des corporations.

*b)* Mais c'est le développement *du machinisme* qui porta le coup décisif à la corporation. « Laissez faire, laissez passer » disait Adam Smith en 1776, exprimant le vœu des fabricants anglais de produits textiles. Mais sa doctrine fameuse dépassait de beaucoup l'industrie textile. Elle valait pour toutes celles qui trouvaient dans la division du travail et le mécanisme un moyen sans cesse renouvelé de réduire les prix de revient et d'augmenter les débouchés. La corporation, basée sur la réglementation et le monopole régional, ne pouvait ni laisser faire, ni laisser passer. Elle devait disparaître.

Dès 1762 le Roi avait limité à quinze ans le privilège des corporations. Dans son fameux rapport au Roi de 1776, Turgot propose la suppression des corporations, ce qui est réalisé par un édit de mars 1776 que

le Parlement n'enregistre que sous la pression d'un lit de justice.

On peut imaginer quelles sont les réactions locales d'un édit qui brisait — à juste titre d'ailleurs — une organisation qui avait vécu six siècles et dont le fonctionnement était encore mêlé intimement à toute la vie de la nation.

Devant ce tolle général des intérêts touchés et effrayé par la difficulté de redonner la vie à une liberté trop longtemps comprimée, celle du commerce, Louis XVI renvoie Turgot le 28 août 1776 et rapporte l'édit. Mais le coup avait été porté, les corporations s'éteignent, au temps de la Révolution, sans que personne prenne la parole pour les défendre. C'est au mois de mars 1791 qu'une loi sur les patentes proclame « l'autorisation à chacun d'exercer telle profession ou tel métier qu'il trouvera bon ».

## CHAPITRE TROISIÈME

### LA RENAISSANCE DU SYSTÈME CORPORATIF

La renaissance du système corporatif, au 20e siècle, est le résultat de trois faits différents:

l'incertitude générale sur la valeur du système économique actuel;
l'enseignement de l'Église catholique;
le développement de la mystique totalitaire.



### I. INCERTITUDES GÉNÉRALES DES ESPRITS EN CE QUI CONCERNE LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ACTUELLEMENT EN VIGUEUR.

Le 19e siècle a été *le siècle du Libéralisme*. Ce système, qui, en fait, a donné pendant longtemps des résultats prodigieux, a perdu, depuis le milieu du siècle dernier, la faveur *de la doctrine*. Les professeurs lui reprochaient de ne pas faire suffisamment appel aux ressources du cerveau humain pour l'organisation de l'ordre mondial, et d'admettre trop facilement que, malgré tous ses efforts et toute son intelligence, l'homme est obligé de s'incliner devant le libre jeu des forces économiques.

Les philosophes et les moralistes lui reprochaient de baser toute l'organisation sociale sur la conception unique de la richesse matérielle.

Malgré toutes ces critiques, qui ne me paraissent pas d'ailleurs entièrement justifiées, l'économie libérale, ou, si l'on veut, le système capitaliste triomphait du mépris de la majorité des professeurs, parce que les faits lui donnaient raison. Mettant en valeur les progrès de la science et les ressources de la technique, utilisant largement le procédé de la division du travail, il avait su, en un siècle et demi, développer dans des proportions extraordinaires le rendement de l'être humain, la production du monde entier et le bien-être général.

Sur le plan social il pouvait montrer que les masses ouvrières, sans avoir participé à la direction de l'économie, en avaient retiré un large profit par la hausse des salaires, l'abaissement du prix de la vie, la diminution de la durée du travail et la réalisation des assurances sociales.

Brusquement, tout a changé. Les faits, qui constituaient la meilleure justification du système libéral, se sont retournés contre lui ou, plus exactement, paraissent le con-

damner. Depuis 25 ans le monde a assisté à deux guerres catastrophiques, à un état de chômage terrible, au dérèglement de l'équilibre économique, financier, monétaire et social. Les bases morales et les croyances religieuses ont été elles-mêmes remises en question.

Je ne discute pas ici si ce sont les défauts du système économique qui ont causé le malheur des hommes, ou si c'est la folie des hommes qui a empêché un système économique satisfaisant de fonctionner normalement. Je constate seulement les faits dont nous avons été les témoins.

En présence de ces cataclysmes, certains pays se sont dirigés vers la dictature, sous la forme communiste ou fasciste. D'autres se sont arrêtés à mi-chemin et se sont livrés à toutes les fantaisies de *l'économie dirigée*, ou, selon le mot si juste de Walter Lippmann, du *collectivisme progressif*.

A moins que l'on ne considère que la préparation de la guerre est le but suprême de l'humanité, il serait probablement impossible de trouver un seul économiste ou sociologue sérieux pour soutenir que l'une quelconque des expériences auxquelles nous avons assisté s'est terminée par un succès.

L'*échec de l'économie dirigée* était fatal car celle-ci se heurte à la fois à une impossibilité théorique et à des objections irréfutables d'ordre pratique.

L'objection *théorique* est que, pour *adapter la production aux besoins*, ce qui est le but de l'économie, les directeurs du système, ne disposant plus du merveilleux mécanisme des prix libres, plébiscite permanent et sensible des besoins humains, sont obligés de faire des hypothèses pratiquement impossibles étant donné l'immensité du nombre de ces besoins et le fait qu'à tout moment ceux-ci sont en mesure de se substituer les uns aux autres. Si les directeurs se réfèrent aux statistiques, ils émettent la prétention insoutenable de régler sur le passé la satisfaction d'aspirations nouvelles et rapidement changeantes. La conséquence est que l'économie dirigée, au lieu d'adapter la production aux besoins, règle les besoins sur la production. C'est le système du rationnement et de la caserne qui est bon pour préparer ou faire la guerre mais non pour répondre aux aspirations de l'humanité pacifique.

Quant aux objections *pratiques* que l'on est en droit de faire au système, elles tien-

nent en quelques mots. *Qui dirigera l'économie dirigée d'un pays?* Des fonctionnaires, c'est-à-dire des hommes dépourvus de l'expérience industrielle et commerciale que l'on n'acquiert qu'en prenant des risques personnels; des hommes enclins à compromettre plutôt qu'à trancher, cherchant à plaire aux uns et aux autres et à désarmer les oppositions par l'adoption de solutions bâtardes ou de formules « nègres-blancs ».

Trouvez-moi un fonctionnaire courageux, insensible aux mouvements politiques, à l'avancement, à la corruption, et qui, par une grâce du ciel, pourrait prévoir les désirs futurs de la population masculine et féminine d'un grand pays. Vous croyez que vous auriez résolu le problème. Il n'en est rien car je vous réponds: Qui dirigera les directeurs — supposés parfaits — de l'économie dirigée de tous les pays?



On me dira peut-être que, parmi les systèmes économiques nouveaux, il en est un qui a fait ses preuves, le système *communiste,* puisqu'il a permis, en Russie, un extraordinaire développement industriel en

même temps qu'une véritable rénovation nationale. Gardons-nous de faire ici une confusion trop facile.

Il est juste de rendre hommage à l'œuvre formidable accomplie par le *gouvernement de l'U.R.S.S.* dans le domaine de l'armement industriel, ainsi qu'au courage magnifique déployé par les armées soviétiques dans la lutte contre l'Allemagne. Mais, à mon sens, ce n'est pas une raison pour approuver, comme beaucoup ont tendance à le faire actuellement, le système communiste considéré au point de vue économique et social. Il faudrait, tout d'abord, faire la part de ce qui subsiste aujourd'hui, en Russie, de la doctrine de Marx et de Lenine; il faudrait ensuite faire le bilan du prix que cette expérience a coûté à la population en souffrances matérielles, en réduction du *standard of living* et en diminution de valeur de la personne humaine. Si on faisait cet ajustement nécessaire, on arriverait à la conclusion que le communisme intégral a échoué et que les résultats obtenus dans le système complexe qui est celui de la Russie actuelle auraient pu être obtenus à moindre prix par d'autres systèmes

économiques, y compris le système capitaliste.

Dans ces conditions, beaucoup de bons esprits, inquiets de la situation actuelle, ont envisagé un retour à une organisation économique passée, celle du corporatisme, qui leur paraissait répondre à la fois aux objections faites au libéralisme, à l'étatisme et à la lutte des classes.



## II. L'APPUI DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Depuis 70 ans, l'Église catholique a donné son appui au système corporatif. Deux grands papes s'en sont faits les champions — Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum,* et, plus récemment, Pie XI dans les deux grandes encycliques *Quadregesimo anno* et *Divini redemptoris.*

Je voudrais exposer ici brièvement la position du Vatican en matière économique, car sa doctrine a été fréquemment déformée et mal comprise. Elle repose sur les principes suivants:

*Premier principe*: L'Église n'impose aucun système en *matière économique.* Ce n'est pas pour elle une question de doctrine et elle se borne à donner des conseils.

« Les hommes sont libres d'adopter telle forme d'organisation qu'ils préfèrent, pourvu qu'il soit tenu compte des exigences de la justice et du bien commun. » (Encyclique *Quadragesimo Anno.*)

*Second principe* : Bien que le Vatican approuve la tendance vers l'égalité des hommes, il condamne le communisme en termes très sévères. « C'est, dit Léon XIII, une peste mortelle, qui s'attaque à la moëlle de la société humaine. » (Encycl. *Quod apostolici numeris*). Pie XI confirme cette condamnation. « Le communisme, dit-il, dépouille l'homme de la liberté, principe spirituel de la condition morale. » (Encyclique *Divini redemptoris.*)

*Troisième principe*: Le Vatican condamne également les abus du libéralisme. « On ne peut, dit Pie XI, attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. C'est, en effet, de cette illusion comme d'une source contaminée, que sont sorties les erreurs de la science économique individualiste. Cette science, supprimant, par oubli ou ignorance, le caractère moral et social de la vie économique, pensait que les pouvoirs publics doivent abandonner celle-ci, affranchie de

toute contrainte, à ses propres réactions. » (Encyclique *Quadragesimo anno.*)

Se basant sur cette appréciation sévère, on a soutenu fréquemment que l'Église répudie *toute* forme d'*économie libérale.* Dans une discussion contradictoire avec le Père Sertillanges, à l'Académie des Sciences morales et politiques, j'ai montré que l'Église ne condamne pas le libéralisme, mais *ses abus.* Elle est fermement attachée au principe de la propriété individuelle et de l'héritage, dans lequel elle voit une garantie de continuité et de stabilité. Elle accepte le système du patronat et du salariat, le profit légitime de l'entrepreneur et la nécessaire inégalité des conditions. Mais elle exige que la Société capitaliste soit orientée vers *le bien commun.* Elle exige que l'ouvrier soit *protégé par la loi* et qu'il puisse, *par l'association avec ses camarades,* obtenir un *juste salaire* et des conditions de travail satisfaisantes. On se rappellera à ce sujet le fameux discours du Rév. Père Lacordaire. « Sachent donc ceux qui l'ignorent, sachent les ennemis de Dieu et du genre humain, quelque nom qu'ils prennent, qu'entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur,

c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit! »

*Quatrième principe*: La doctrine catholique voit dans la corporation un *système de paix sociale*. Dans l'encyclique *Quadragesimo anno* Pie XI souhaite « qu'aux classes opposées on substitue des organes bien constitués; des ordres ou des professions qui groupent les hommes non pas d'après la place qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale, auxquelles ils se rattachent. » Mais Pie XI exprime dans l'encyclique *Divini Redemptoris* une réserve capitale: « les organisations professionnelles, dit-il, doivent avoir pour effet de *décongestionner l'autorité de l'État*, en confiant à la corporation certaines tâches qui lui incombent et qui ne doivent pas lui être soumises. » Parlant au moment de la création des corporations italiennes, il ajoute: « On craint que la nouvelle organisatnon syndicale ou corporative risque d'être mise *au service de fins politiques particulières*. »

Le courant catholique en faveur du système corporatif s'est développé tout d'abord au temps de Léon XIII. Il donna lieu à

cette époque aux efforts d'hommes politiques et de sociologues généreux, tels Albert de Mun et le Marquis de la Tour du Pin. Mais cet effort n'enregistra, en pratique, qu'une tentative infructueuse en Autriche.

Beaucoup plus importantes sont les tentatives qui ont été réalisées, sous le Pontificat de Pie XI, dans un grand nombre de pays catholiques.



III. LA MYSTIQUE TOTALITAIRE

En même temps que les corporations se trouvaient encouragées par la doctrine du Vatican, pour des considérations *morales* et *sociales*, elles ont trouvé un appui imprévu dans le développement de la mystique totalitaire, pour des motifs d'ordre *politique*.

Comme la doctrine catholique, la doctrine fasciste désire l'ordre dans la profession, mais c'est un ordre fasciste qui permet à l'État totalitaire d'absorber la corporation et de se débarrasser de l'opposition redoutable des associations ouvrières. Ainsi conçue, la corporation conduit à *accroître* les attributions de l'État *au lieu de les réduire*

et à supprimer les libertés syndicales au lieu de les renforcer.

Cette influence de la mystique totalitaire en matière corporative s'est fait sentir avec plus ou moins de force dans les divers pays dictatoriaux, suivant que la forme de la dictature évoluait de la conception libérale de Salazar à la conception brutale de Mussolini.

Il est arrivé que, dans un certain nombre de pays, les deux courants catholique et totalitaire se sont rencontrés et ont produit une organisation économique hybride qui n'est plus qu'une déformation de la corporation préconisée par le Vatican. C'est le cas de l'Italie.

De tout ceci il résulte que la renaissance du corporatisme est due à des courants d'idées diverses et même contradictoires. Le nuage dans lequel il a été entouré a servi sa renaissance. Il s'est passé à propos du corporatisme quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé à l'époque du triomphe du planisme et de l'économie dirigée. Chaque groupement politique, économique, social se vantait de construire un plan. Ces plans étaient naturellement contradictoires. Cela ne suffisait pas à embarrasser les apô-

tres les plus fervents du planisme. Rappelons-nous le mot de Marcel Déat: « Ce qui importe, c'est *le planisme* plus que *le plan.* »

## CHAPITRE QUATRIÈME

### LES EXPÉRIENCES DU CORPORATISME MODERNE

LORSQU'ON parle de la renaissance du corporatisme, il faut immédiatement observer qu'il ne s'agit pas et qu'il ne peut pas s'agir de reconstruire l'économie moderne sur le plan de la corporation du Moyen âge.

J'ai montré que celle-ci était une organisation viable dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie peu mécanisée. Mais la réglementation étroite des petits ateliers ne peut s'appliquer ni aux conditions changeantes de l'économie mécanique, ni aux dimensions croissantes de la grande industrie. Dans une affaire comme celle de M. Ford, qui emploie 100,000 ouvriers, il y a peu de chance pour chacun des compagnons de devenir patron de l'affaire et ce simple fait retire à la corporation cet attrait de la promotion ouvrière vers le patronat qui en était l'un des traits les plus attachants.

Adieu cette vie quasi familiale que l'on a tant vantée! Mais cela ne veut pas dire

que la conception corporative ne puisse s'adapter aux conditions de l'économie moderne.

Quel est le problème ? Retrouver une forme d'économie qui associe patrons et ouvriers vers une œuvre commune pour le plus grand bien des uns et des autres — et j'ajouterai, pour le plus grand bien des consommateurs.

Or cette solution est possible, non pas dans un atelier, non pas dans une petite ville, mais à la condition de la concevoir dans le cadre régional ou national d'une industrie déterminée. C'est dans ce sens que la Corporation Moderne doit être entendue.

Avant de discuter les mérites ou les défauts de ce système économique, il me paraît nécessaire de placer sous les yeux du lecteur une analyse assez détaillée de quelques-unes de ces expériences; je choisis celles qui furent tentées en Italie, au Portugal, et celle que le Gouvernement de Vichy a essayé de réaliser en France.

## I. L'ÉCONOMIE CORPORATIVE EN ITALIE

Il n'est pas douteux que c'est en Italie que l'expérience corporative a été tentée sur la

plus large échelle. Dans son entreprise, Mussolini fut guidé par deux hommes, un Italien, M. Rossini, homme d'une haute intelligence, disposant dans les milieux italiens d'un très grand crédit, et un théoricien français, Hubert Lagardelle, élève de Georges Sorel, qui jouissait depuis de longues années de la confiance du Duce et qui occupa récemment le poste de Ministre du Travail dans le Gouvernement de Vichy.

Sous l'inspiration de ces deux guides, Mussolini se décida à reconstruire l'économie fasciste sur le plan corporatif. Son action dans cette direction fut particulièrement discontinue, mais il serait inexact de penser qu'elle fut indécise. Le Duce réalisa son plan de façon parfaitement cohérente, au fur et à mesure des développements de sa politique intérieure et extérieure.

On peut distinguer trois périodes dans l'histoire du corporatisme italien:

1. Destruction du syndicalisme;
2. Utilisation des corporations pour une économie totalitaire;
3. Transformation de la corporation en organisme politique.

★

PREMIÈRE PÉRIODE : *Destruction du syndicalisme.*

Cette première période, qui commence en 1925 et se termine en 1934, pourrait s'appeler « *l'économie corporative sans corporation* ». Avant de s'engager dans la voie du corporatisme, Mussolini réussit à s'assurer la neutralité bienveillante du patronat italien. Dans un accord signé en 1925 au Palais Vidoni, le haut patronat, représenté par MM. Benni et Olivetti, accepta le principe auquel le Duce attachait l'importance capitale: la reconnaissance par les patrons du monopole des syndicats ouvriers fascistes. En contre-partie, Mussolini accorda au patronat le monopole de la confédération générale des industries et la suppression des commissions ouvrières d'usines. A ces trois bases de l'accord du Palais Vidoni, Mussolini en ajouta une quatrième, la suppression du droit de grève. Il motiva cette mesure de la façon suivante: « La grève et le lock-out des usines sont des crimes collectifs bien plus graves dans leurs conséquences que des crimes individuels. »

L'orientation des organisations syndicales nouvelles ne donne lieu à aucune ambiguité. Le secrétaire général du Parti fas-

ciste, M. Turati, déclare que « le problème consiste à pénétrer les organisations syndicales de conscience fasciste et non pas à pénétrer les organisations politiques du régime de conscience syndicale. » M. Rossini abonde dans le même sens: « Les dirigeants syndicalistes doivent rester ce qu'ils sont — des chemises noires déléguées par le Parti pour diriger les syndicats. » On crée d'ailleurs des écoles spéciales pour former les dirigeants syndicalistes.

La loi du 3 avril 1926 précise l'organisation des syndicats, des contrats collectifs, de la magistrature du travail et fait la première allusion à un régime corporatif. « Les associations d'employeurs et d'ouvriers peuvent être réunies au sein d'organes centraux de liaison sous un contrôle hiérarchique commun. »

Quelques mois après, par décret du 2 juillet 1926, le Duce crée le *Ministère des Corporations*.

Le 30 avril 1927, il promulgue la *Charte du travail*, aux termes de laquelle « les corporations constituent l'organisme unitaire de la production ».

Enfin, en 1928, il crée une *Chambre corporative*, qui ne disparaîtra qu'en 1939.

Celle-ci est nommée par le grand conseil fasciste, parmi les candidats proposés par les confédérations industrielles *ou en dehors de ceux-ci.* La Chambre corporative délègue elle-même une partie de ses pouvoirs au *Conseil national corporatif* créé par la loi de mars 1930 et qui est chargé de préparer tous les règlements du travail, l'organisation des œuvres d'assistance, les rapports économiques collectifs entre diverses catégories de producteurs. En fait, la Chambre corporative et le conseil national corporatif n'ont qu'un rôle extrêmement effacé; ils se bornent à entendre des discussions académiques, à approuver par acclamation des réglementations administratives auxquelles ils n'ont pas participé.

Bien que jusqu'à ce moment il n'y ait pas de *corporations,* la presse fasciste, prenant occasion de toutes les réunions professionnelles ou interprofessionnelles, vante sur un ton de plus en plus emphatique les réalisations bienfaisantes du corporatisme italien. M. Rossini qui avait été l'inspirateur de la réforme et président de la confédération générale des ouvriers italiens, qui compte plus de deux millions de membres, voit sa popularité grandir. Mussolini en

prend ombrage, décide de couper en six morceaux la confédération générale des ouvriers, puis il convoque Rossini et publie le jour même un bref communiqué d'après lequel le Duce déclare « qu'il s'est entretenu avec M. Rossoni des questions industrielles et corporatives et qu'en conséquence, il a décidé de lui confier le Ministère de l'Agriculture ». C'est un exil analogue à celui de Balbo en Libye au lendemain de son triomphe.



DEUXIÈME PÉRIODE : *Utilisation des corporations pour une économie totalitaire.*

Débarrassé d'un leader qui pouvait le gêner, Mussolini se décide à créer les corporations annoncées depuis si longtemps. Sa conception se trouve exposée dans son discours du 14 novembre 1933 à la Chambre corporative et dans son discours du 13 janvier 1934 au Sénat. Il critique le supercapitalisme et déclare que le mode de production actuel a été dépassé le jour où les dimensions de l'entreprise sont passées de l'ordre du million à celui du milliard. Il critique l'intégration verticale des entrepri-

ses. « Les constructions verticales, dit-il, ont quelque chose de monstrueux qui rappelle la Tour de Babel; ainsi déformée, l'entreprise cesse d'être un fait économique pour devenir un fait social. » [1]

Et il ajoute: « L'économie corporative respecte le principe de la propriété privée qui n'est qu'un accessoire de la personnalité humaine... Mais cette propriété est considérée non pas seulement comme un droit, mais aussi comme un devoir, à tel point que nous pensons que la propriété doit être entendue dans son sens de fonction sociale. » [2]

« Peut-on appliquer le Corporatisme dans les autres pays? » se demande Mussolini. « Nous devons nous poser la question, parce que les autres pays se la posent et se fatiguent à nous comprendre. Etant donné la crise générale du capitalisme, il n'est pas douteux que des solutions corporatives s'imposeront en maints endroits. Mais trois conditions sont nécessaires à l'épanouissement du corporatisme total, complet, intégral, révolutionnaire : *un Parti unique,* qui, à côté de la discipline économique,

[1] Discours du 14 novembre 1933.

[2] Sénat, 13 janvier 1934.

permette le jeu de la discipline politique; un lien doit réaliser la synthèse des intérêts divergents; ce lien c'est la foi commune. Mais ceci ne suffit pas. En plus du Parti unique, il faut encore *l'État totalitaire,* qui *absorbe* en lui, pour les transformer et les épanouir, toutes les énergies, tous les intérêts, tous les espoirs d'un peuple. Mais ceci ne suffit pas encore. La troisième condition, la dernière et la plus importante, c'est de vivre à une époque de *très haute tension idéale.* Et nous vivons, précisément, à cette époque de haute tension idéale. »

Mussolini met en garde l'opinion publique contre l'illusion de résultats immédiats. « Aujourd'hui, 10 novembre de l'an XIII, a-t-il déclaré, la grande machine s'ébranle. Il ne faut en attendre des miracles immédiats. D'ailleurs, il ne faut pas en attendre des miracles quelconques, surtout si le désordre économique et moral dont souffre une si grande partie du monde doit continuer. Le miracle n'appartient pas à l'économie. La période qui va s'ouvrir est une phase expérimentale; un point de départ et non un point d'arrivée. »

La loi du 4 février 1934 crée, enfin, les fameuses corporations. Elles sont au nom-

bre de vingt-deux, réparties en quatre catégories: agriculture, industrie, commerce et services. Cette dernière catégorie contient notamment les beaux-arts, les professions libérales, le transport, l'hôtellerie, la prévoyance, le crédit et les spectacles.



*Composition des Corporations*: Dans chaque industrie, la corporation comporte quatre groupes:

Producteurs
Travailleurs intellectuels
Travailleurs manuels
État

Arrêtons-nous quelques instants sur cette conception *quadripartite* de la corporation qui en déforme complètement l'esprit fondamental qui est d'associer pour une œuvre commune les *deux* groupes de la production, *employeurs* et *employés*.

Deux nouveaux venus se sont introduits dans le groupement.

Le premier, c'est *l'État*. Sa place s'explique aisément dans une organisation fasciste; mais sa présence enlève au groupement l'avantage du self-gouvernment si apprécié par le Dr Salazar.

D'autre part, nous voyons apparaître, comme un groupe distinct, celui des « *travailleurs intellectuels* », c'est-à-dire les ingénieurs et les fonctionnaires. C'est une conception contraire à la vieille idée corporative qui cherchait à rapprocher l'artiste et l'artisan, l'esprit et la matière. Mais cette disposition a une autre portée; elle a été introduite par l'État pour *réduire* dans la corporation le rôle déjà bien modeste de *la classe ouvrière* privée de syndicats libres et représentée par des fonctionnaires fascistes, formés par le gouvernement dans des écoles spéciales. Il n'est pas douteux, en effet, que les producteurs qui, dans l'économie d'aujourd'hui, ne sont que de hauts fonctionnaires, se mettront toujours facilement d'accord avec les « travailleurs intellectuels » qui sont leurs collaborateurs de tous les jours. Les travailleurs manuels seront donc en minorité certaine.

*Rôle de la Corporation*: Son rôle est *consultatif* en matière économique, sociale, autorisation des industries nouvelles. Son rôle est *réglementaire* seulement lorsqu'il s'agit de fixer les prix des biens cédés au public par les monopoles privés.

A mesure que se développe l'organisation corporative nous voyons augmenter *l'emprise gouvernementale*. Chaque corporation est présidée par *le ministre compétent*. Les représentants patronaux ou ouvriers sont désignés par des associations syndicales *fascistes*. Les dissentiments à l'intérieur des corporations ou entre les corporations sont réglés par l'administration. Il en est de même lorsqu'il s'agit de décider si un industriel sera ou non autorisé à créer une nouvelle usine ou à la développer.

En fait, lorsque la corporation se réunit, Mussolini n'accepte pas la discussion. M. Louis R. Franck en cite un exemple assez amusant. La corporation du bâtiment souffre du chômage; les ouvriers s'en émeuvent et l'on prévoit que le syndicat ouvrier protestera contre le refus systématique des autorisations de bâtir. Le Duce prend les devants. « Le système actuel des autorisations, dit-il, permet l'examen et l'évaluation de chaque demande; il fonctionne parfaitement et presque toutes les demandes ont été acceptées d'ailleurs, *parce que les Italiens, imprégnés d'une vive conscience civique, ne demandent de permis que pour les cons-*

*tructions réellement et strictement nécessaires.* »

Cette brève déclaration coupe court à toute récrimination ouvrière et un comité administratif est chargé de résoudre la question.

Dans une autre circonstance, la corporation du bâtiment se plaint des prix excessifs pratiqués par les trusts du ciment, de la chaux et du plâtre. Elle dépose un rapport assez agressif. Le jour de la discussion arrive et l'on constate que cette question a été retirée de l'ordre du jour par ordre supérieur.

Quelquefois l'écho de la mauvaise humeur de certaine corporation ou des critiques formulées par elle parvient jusqu'à la Chambre corporative, mais le Ministre ne s'en émeut pas et un honorable sénateur, M. Roland Ricci s'exprime, le 21 mars 1938, sous une forme assez amère.

« J'ai lu, dit-il, dans le compte rendu sommaire de la séance du 4 mars à la Chambre, que l'honorable Ministre, ayant écrit son discours avant d'écouter ceux des députés auxquels il devait répondre, a toutefois affirmé qu'étant en parfaite communion avec les orateurs et les organisations

qu'ils représentent, ces derniers trouveraient « dans l'ensemble » de son discours des réponses à toutes leurs questions... »

Depuis la guerre éthiopienne, les corporations ne représentent plus qu'une façade et dans l'intervalle de leurs réunions très espacées, leurs attributions ont été déléguées à des *commissions administratives* dans lesquelles les fonctionnaires et les membres du Parti sont en majorité.

Pour conclure, « les corporations ne sont pas seulement soumises au contrôle gouvernemental, elles sont gouvernementales par leur essence et dans leur esprit. »[3]

Ce qu'il faut noter enfin, c'est que le corporatisme italien n'est pas seulement dominé par l'État fasciste, il est également, dans une large mesure, dirigé par le haut patronat italien. Mussolini a toujours cherché à ménager les grands chefs d'industries; ceux-ci ont profité de la situation privilégiée qu'ils possédaient dans les corporations pour acquérir la maîtrise de l'économie, empêcher des concurrences déplaisantes et augmenter leur profit. Leur action est toujours dirigée vers le monopole et la res-

[3] Louis FRANCK, *Les Etapes de l'Economie fasciste italienne.*

triction. Sous le manteau fasciste s'est reconstituée *une nouvelle oligarchie* plus puissante et plus fermée que celle du capitalisme le plus réactionnaire. Parmi les membres les plus marquants de cette noblesse industrielle, citons le comte Volpi, MM. Beneduce, Benni, Olivetti, Donegani, Pirelli, Motta et le comte Ciáno, père de l'ancien Ministre.

TROISIÈME PÉRIODE : *Rôle politique des Corporations.*

Depuis dix ans Mussolini avait annoncé que la Chambre des Députés serait remplacée par une Chambre des Corporations. Le rôle de la Chambre des Députés, bien que très modeste, gênait Mussolini qui était désireux de trouver un prétexte pour abolir le suffrage universel.

Ce n'est que le 19 décembre 1938 que fut constituée définitivement la Chambre des Faisceaux et des Corporations. Les corporations désignent 500 membres titulaires et 500 membres suppléants. La Chambre se compose des 500 membres titulaires auxquels s'ajoutent les 150 membres du Conseil national du Parti. À l'intérieur de la

Chambre ont été constituées un certain nombre de commissions.

En raison de la guerre, le rôle de cette assemblée politique a été à peu près nul.



## II. L'ÉCONOMIE CORPORATIVE AU PORTUGAL

L'organisation corporative, qui est encore en voie de gestation, est un élément essentiel de la politique du dictateur, le Docteur Salazar. Elle doit se modeler sur ses différentes tendances à la fois *religieuses, anti-étatistes,* et *sociales.* Je vais reprendre successivement ces différents points.

### *a) Tendances religieuses et morales*

Dans un discours du 26 mai 1934, Monsieur Salazar déclare que « le socialisme aussi bien que le libéralisme ont introduit un concept *matérialiste* de l'histoire qui regarde l'évolution de la société comme assujettie seulement aux intérêts économiques et tout à fait indépendante des influences spirituelles supérieures... » « Les intérêts de la production doivent se subordonner eux-mêmes non seulement à ceux de l'économie nationale dans son ensemble,

mais aussi aux fins spirituelles et aux buts les plus élevés de la nation et des individus qui la constituent. »

Le Dr Salazar, qui est un financier et un économiste, n'est hostile ni à l'industrie ni à la finance, mais à la *ploutocratie* qui est une puissance hybride, à demi-chemin entre l'économie et la finance et qui constitue la forme la plus mauvaise du capitalisme... Le ploutocrate ne connaît ni les droits de la classe ouvrière, ni les exigences morales, ni la loi de l'humanité.

« Il faut, ajoute-t-il, reconnaître que la classe ouvrière est un élément coopératif des entreprises et l'associer moralement et économiquement à la production. » Ailleurs, il ajoute: « ...l'organisation corporative libérera la classe ouvrière du despotisme de l'argent et fera de l'*argent* le *serviteur du travail* ».

Enfin, il serait difficile de trouver un seul discours de Salazar qui ne fasse allusion à la base essentielle de l'organisation sociale telle que l'envisage la doctrine catholique, c'est-à-dire : le souci du bien commun. Il regrette la disparition « des anciennes relations quasi familiales entre employeurs et employés qui ne s'appliquent plus aux

grandes entreprises modernes de production » et il veut les recréer sur la même base que celle des « trade-unions ».

*b) Tendances anti-étatistes.*

Bien qu'elle paraisse paradoxale dans une dictature, cette tendance est une de celles auxquelles le Dr Salazar est le plus attaché. « Le trait caractéristique de l'organisation corporative portugaise est son clair esprit de *corporatisme d'associations*. Il est opposé au *corporatisme d'État* tel qu'il est pratiqué en Italie et en Allemagne. Dans ces pays, la doctrine totalitaire subordonne brutalement à l'État toutes les formes d'activité sociale. Il faut noter que la liberté de former des groupes corporatifs est une des caractéristiques du système portugais. »[4]

Contrairement à la tendance mussolinienne, l'adoption du système corporatif n'a pas pour objet d'accroître le rôle de l'État dans l'économie, mais au contraire de le réduire.

Le Dr Salazar est sensible aux excès de libéralisme et à la concurrence illimitée. « La concurrence par l'élimination des plus

---

[4] Portugal, *The New State.*

faibles tend au monopole ou à l'entente qui cherche à limiter la concurrence [5] ... Quels que soient les avantages reconnus de la concurrence, il n'y a pas de doute que ce n'est pas une force économique permanente. *Elle tend à se détruire elle-même.* » Il est donc utile de limiter la concurrence déréglée. « La constitution prévoit, reconnaît et même favorise la concurrence et stipule seulement que les différents groupes appartenant à l'organisation corporative *n'établiront pas entre eux une compétition déréglée* qui serait aussi contraire à leurs propres intérêts qu'à ceux de la communauté. » [6]

Mais Salazar n'est pas moins effrayé du développement universel de l'économie dirigée par l'État à la suite de deux longues guerres et d'une crise économique sans précédent. « L'État (administratif) n'est pas adapté pour diriger son économie; en conséquence, il doit se transformer ou renoncer à son but. ... Au lieu d'une économie dirigée par l'État, nous pouvons avoir par le moyen des organisations corporatives une économie « self-directed », ce qui est

[5] SALAZAR, *Doctrine et Action.*
[6] Id.

sans aucun doute une meilleure formule. »[7]

« L'État portugais ne veut pas jouer un rôle trop important dans la sphère de la production. ...Quand l'État va au delà de ce qui est nécessaire pour les intérêts de la communauté, il prépare le chemin au gaspillage, à la concurrence injuste et au travail non-productif. »[8]

Une des raisons pour lesquelles Salazar cherche à réduire les contacts entre l'administration et les affaires c'est qu'il *redoute la corruption.* « C'est une chose mauvaise, dit-il, que les transactions, les profits énormes, la spéculation; les tarifs douaniers dépendent systématiquement de la décision d'un service gouvernemental ou de la signature d'un ministre. La moindre insinuation d'un soupçon est en elle-même une condamnation de l'Administration. »[9]

En créant les corporations, l'État n'entend pas en faire des outils de sa politique, il veut au contraire leur donner une large autonomie. L'État se retient de diriger les corporations et ne se réserve que le droit de

[7] SALAZAR, *Doctrine et Action.*
[8] Id.
[9] Id.

veiller à ce que la loi soit bien observée et que les intérêts de la communauté soient protégés.

*c) Tendances sociales.*

Sur le terrain social, lé Dr Salazar a une conception que j'approuve intégralement. Il rejette cette conception de l'organisation sociale dans laquelle c'est l'État qui doit venir au secours de l'ouvrier dans tous les cas où il se trouve embarrassé; c'est l'État qui doit payer les assurances contre la maladie, contre l'incapacité,les allocations familiales, les congés, les pensions de vieillesse. C'est une grosse erreur de mettre toutes ces dépenses à la charge des contribuables; elles correspondent, en fait, à des salaires supplémentaires. « En réalité, dit-il, tout cela doit être supporté *par chaque branche de l'industrie productive,* comme un paiement pour des services rendus. » [10]

« L'État ne doit conserver pour lui-même que le droit et le pouvoir de coordonner la vie sociale, d'assurer l'équilibre de la production, des occupations, du travail, de la défense du système de l'économie nationale contre les entreprises parasitaires ou celles

[10] SALAZAR, *Doctrine et Action.*

qui sont incompatibles avec les plus hauts intérêts de la vie humaine, l'obtention *des plus bas prix* et les *salaires les plus élevés compatibles avec la juste rémunération des autres facteurs de la production,* la formation et le développement de la vie corporative nationale, la réduction au minimum de ses propres fonctionnaires dans le cadre de l'économie nationale. »

Monsieur Salazar conclut: « Si on admet que l'État ne peut pas se désintéresser de l'économie et que l'on ne considère pas comme souhaitable que l'État dirige lui-même ou contrôle son économie en la transformant en économie dirigée de l'État, il n'y a pas d'autre solution que le système corporatif. »

Toutes les idées que nous venons de résumer sont parfaitement raisonnables. Il reste seulement à se demander si la réalisation a été à la hauteur de la conception. Monsieur Salazar ne s'est pas mépris sur l'insuffisance et la lenteur des résultats obtenus. Dans la préface de son livre, il explique la lenteur du processus par le désir de ne pas aller à un échec et par la nécessité de former tout d'abord des corps administratifs mieux adaptés au contrôle de

l'économie et des organisations pré-corporatives sur lesquelles pourront s'appuyer les corporations futures.

Dans la constitution de l'Etat portugais, l'article 102 est ainsi conçu: « Associée à l'Assemblée Nationale fonctionnera une Chambre Corporative composée des représentants locaux des corporations autonomes et des intérêts sociaux. La Chambre Corporative divisée en sections siégera à « huis clos ». Elle sera consultée sur tous les projets de loi. »

Monsieur Salazar a réglementé les statuts des associations de producteurs et des syndicats d'employés. Il a créé deux catégories de groupements professionnels. Les premiers, qui concernent les services publics, sont obligatoires. Pour les autres industries, les plus nombreuses, les groupements sont facultatifs; leur création doit être demandée par la moitié des producteurs représentant au moins la moitié de la production. Jusqu'ici les groupements professionnels ne sont que des *institutions patronales*. Ils ont été créés principalement dans les commerces ou industries agricoles; pain, vin, poisson, fruits. Ce sont de simples *coopératives*. *L'organisation profes-*

*sionnelle a été réalisée* plus récemment pour certaines professions *libérales* telles que celle des banquiers; mais ici encore, il s'agit plutôt d'une organisation analogue à celle de *l'ordre des avocats* que d'une corporation.

La corporation mixte reste encore à créer au Portugal.



### III. SYSTÈME CORPORATIF FRANÇAIS

Le Gouvernement de Vichy a publié, le 4 octobre 1941, sous le nom de « Charte du Travail », la loi sur l'organisation sociale des professions qui annonce une organisation corporative. Dix-sept projets ont été rédigés avant celui-ci; le premier par M. Alibert, le dernier par un sous-comité composé de l'Amiral Darlan, de Lucien Romier et de M. Moysset. L'avant-dernier projet avait été rédigé par M. Belin, Ministre du Travail, sur une conception corporative d'État, de type mussolinien. Ce projet fut abandonné en raison de la protestation de l'*Action Française* et particulièrement de M. Maurras, qui redoute le parti unique. M. Pucheu, alors Ministre de l'Intérieur, se fit un titre de gloire, vis-à-vis de la classe

ouvrière, d'avoir torpillé le projet de corporatisme fasciste. Il déclara que le projet adopté, tout en étant trop favorable au patronat, représentait une amélioration considérable par rapport au projet précédent et il usa de toute son autorité pour obtenir, sans succès d'ailleurs, l'adhésion des troupes syndicalistes.



Le projet comporte des innovations raisonnables et intéressantes, visiblement empruntées à mes derniers livres, mais il est profondément hypocrite dans ses dispositions qui, en fait, ont comme but la destruction des syndicats et une prédominence marquée des éléments patronaux. Dans son rapport au Maréchal, M. Lucien Romier affirme la détermination du Gouvernement de rompre définitivement avec le vieux système de la lutte des classes. « La charte n'a pas la prétention de donner par sa seule existence une satisfaction directe à toutes les revendications ouvrières, mais elle crée des institutions propres à engendrer une atmosphère plus propice à la prospérité de chacun. »

Le premier objet de la loi est l'institution

d'un *fonds commun* destiné à l'amélioration des conditions ouvrières par un *prélèvement sur les bénéfices* et, en second lieu, et par-dessus tout, la création des *comités sociaux mixtes,* « qui seront les vrais animateurs de la *profession d'aujourd'hui* et de la *corporation de demain.* Ces comités auront par-dessus tout la mission d'assurer l'*administration sociale* de la profession. Les syndicats auront leur propre place dans cet ordre nouveau; ils auront le double devoir de *discipliner les réactions libres de leurs membres* et de participer à la formation des comités sociaux. Mais les syndicats ne *seront plus* des syndicats dans le sens ancien et avec leurs tendances anciennes. L'adhésion au syndicat sera *obligatoire* de manière que celui-ci possède la force et il n'y aura *qu'une espèce* de syndicat *pour lui enlever tout caractère sectaire.* Les syndicats existeront et fonctionneront soumis à l'autorité des comités sociaux inspirés par les doctrines de ces derniers *qui ne seront rien d'autre que celles du gouvernement...* Ainsi le groupe professionnel fournira la base pour la création des corporations futures qui restent *le grand espoir pour l'avenir de la France.* Le plein déve-

loppement de ces derniers n'a été jusqu'à présent empêché que par les considérations d'opportunité. Ces corporations ne peuvent être formées que dans une articulation heureuse des liens sociaux et des intérêts économiques d'un groupe professionnel. La fusion du *social* et de l'*économique* ne peut être résolue qu'*à long terme.* »

A cet exposé des motifs dont l'intérêt n'échappera pas au lecteur, je me bornerai à ajouter quelques mots sur les principaux articles de la Charte du Travail.

L'ouvrier a le droit au salaire.

L'employeur dispose de l'autorité.

La grève et le lock-out sont interdits.

Dans chaque famille professionnelle et à chacun des échelons (local, régional, national) il est créé une organisation corporative dont la compétence n'est *pas économique,* mais *sociale* et *professionnelle.*

La corporation se compose de trois groupes égaux: employeurs, employés et ouvriers. Cette disposition, empruntée au régime italien, est visiblement inspirée par l'idée de mettre *les ouvriers en minorité.*

*Le comité social de chaque profession* doit étudier et *réaliser* la *sécurité de l'emploi,* l'*assurance contre le chômage,* la

retraite, l'entr'aide, l'assistance et l'aide familiale. Ses décisions ont un caractère réglementaire et obligatoire. *Il gère les institutions sociales,* collectives ou privées.

Pour que l'organisation corporative d'une profession déborde le cadre social et professionnel, il faut une décision de la *majorité des membres de chaque catégorie* et il faut en outre que la charte corporative soit soumise à l'*agrément des pouvoirs publics.*

Il faut arriver aux derniers articles de la charte pour trouver les dispositions les plus importantes au point de vue politique. Aux termes de l'article 67, les groupements professionnels formés en violation des dispositions qui précèdent et ceux dont l'activité serait *contraire à l'intérêt national* seront dissous par décret, leurs biens dévolus, les dirigeants passibles d'amendes ou de prison.

D'après l'article 70, les premiers membres des comités d'administration, des comités sociaux mixtes, seront *nommés par le Gouvernement.*

Enfin, d'après l'article 72, la constitution des syndicats, comités et groupements prévus dans la nouvelle organisation professionnelle entraînera la *dissolution des an-*

*ciens syndicats* et groupements syndicaux et professionnels de toute nature et la dévolution de leurs biens.

Il est difficile d'indiquer plus clairement que l'objet principal de la réforme ouvrière c'est la lutte acharnée et définitive contre les syndicats. Il n'est pas très extraordinaire que malgré tout ce que ce projet pouvait présenter d'attrayant, les syndicats français aient manifesté à son égard une opposition très vive. Cette opposition est venue aussi bien des syndicats de l'ancien groupement CGT que des groupements catholiques.

Je cite, à titre d'exemple, la déclaration faite par vingt-cinq Unions départementales anciennement adhérentes de la CGT : « Nous sommes d'accord, en principe, sur l'existence des comités sociaux, mais à condition que les comités sociaux soient composés de représentants des syndicats libres. L'expérience déplorable de l'organisation de ces comités industriels, l'effet produit par une charte du travail dictatoriale rendra à l'avenir suspect tout essai d'organisation sérieuse et nous regretterons peut-être un jour, des deux côtés, de ne plus être à même de parler des comités sociaux ou même de collaboration entre employeurs et employés.

Un syndicalisme *libre et démocratique*, dirigé par les ouvriers, choisissant librement ses représentants dans les organismes de collaboration est la seule formule possible qui corresponde à l'esprit français. »

## CHAPITRE CINQUIÈME

### LES LEÇONS DES EXPÉRIENCES CORPORATIVES MODERNES

JE voudrais résumer ici, tout d'abord, quelles sont les conclusions qui se dégagent de l'étude des expériences corporatives récentes et indiquer, ensuite, quelles sont les raisons de leur échec.



*a)* Un premier fait ne peut manquer d'attirer l'attention du lecteur. S'il est inexact de dire que toutes les dictatures modernes ont eu des faiblesses pour le système corporatif, — l'exemple de la Russie et de l'Allemagne suffit pour le montrer, — on doit par contre reconnaître que les expériences corporatives n'ont été tentées *que dans des pays soumis à des régimes dictatoriaux* plus ou moins stricts, pays fascistes tels que l'Italie ou l'Espagne, dictatures à tendances catholiques telles que le Portugal ou l'Autriche du chancelier Dolfuss, ou régime autoritaire de la France de Vichy.

Comment peut s'expliquer une semblable constatation, alors que nous avons montré

au début de cette étude que les corporations du Moyen âge, au contraire, ne se sont développées que *dans les pays libres* et en fonction de leur degré de liberté politique.

Ce paradoxe apparent s'explique facilement car il ne fait que refléter un phénomène unique: *le conflit permânent entre le pouvoir économique et le pouvoir politique,* chacun cherchant à dominer l'autre.

Au Moyen âge, à une époque où le pouvoir politique local et régional était très faible, les conditions générales ont permis aux corporations de construire une organisation économique très puissante s'arrogeant peu à peu des droits régaliens de plus en plus forts, droits de réglementation, de taxation, de juridiction jusqu'au jour où elle a absorbé elle-même le pouvoir politique afin d'en faire son serviteur.

Au XX^e^ siècle les conditions générales sont exactement inversées. En présence d'une économie inorganisée ou désorganisée, des phénomènes divers d'ordre militaire, social, ou psychologique ont porté temporairement une atteinte sérieuse au système de la démocratie parlementaire qui avait dominé le monde civilisé pendant tout le

*XIX^e^ siècle. Les régimes autoritaires* se sont développés sous des formes de plus en plus brutales. Or, comme je l'ai montré, la dictature ne craint pas la corporation à condition de pouvoir la dominer et l'absorber. Elle trouve en elle, au contraire, un outil parfait pour atteindre à la fois plusieurs de ses objectifs :

1° Réaliser l'*intégration dans l'État totalitaire* de toutes les forces vives de la nation;

2° Détruire les *libertés syndicales* ouvrières;

3° Se concilier la *neutralité bienveillante des grands industriels* qui voient dans la corporation, où ils jouent un rôle capital, le moyen de s'assurer une position de monopole et de se garantir contre la concurrence redoutable des *outsiders* possibles;

4° Utiliser ces organismes dociles sous forme de *parlements-fantômes* et de supprimer ainsi la bête noire du suffrage universel.

En un mot la forte corporation du Moyen âge avait jugé bon d'absorber le pouvoir politique pour le faire servir à la sauvegarde de ses privilèges économiques; la dictature du XX^e^ siècle a jugé utile d'absorber le

pouvoir économique pour le faire servir à ses fins politiques.



*b)* Les *résultats* ont été ce qu'ils devaient être.

*En Italie,* les corporations, complètement entre les mains de l'État fasciste, se sont montrées des organismes despotiques, oligarchiques, antisociaux et malthusianistes.

*Au Portugal,* le Dr Salarzar a vu le danger de l'intervention excessive de l'État. Il s'est borné à une organisation professionnelle ou coopérative qui n'est pas sans valeur, mais il n'a créé jusqu'à ce jour aucune corporation.

*A Vichy,* l'organisation était saine et aurait été viable si le Gouvernement avait fait confiance aux syndicats ouvriers au lieu de les détruire et de mettre toute l'organisation professionnelle aux ordres de l'État.



*c)* Quelles sont les *raisons profondes de l'échec* de toutes ces organisations corporatives ? Doit-on condamner le système en

bloc ? Non. Il a échoué jusqu'ici parce qu'il a été *mal orienté.* L'échec ou le succès de l'organisation corporative dépend essentiellement de *l'objet* et du *domaine d'action* que l'on entend lui attribuer. Contrairement à ce qui s'est passé dans les années récentes, il faut renoncer à orienter la corporation vers le domaine *économique* et le domaine *politique;* on doit au contraire lui réserver une très large place *sur le plan social.*



## I. LA CONCEPTION ÉCONOMIQUE DE LA CORPORATION

C'est de ce côté qu'ont été orientées presque toutes les expériences tentées récemment. Il était à première vue séduisant de construire un système économique, échappant aux abus du communisme et du libéralisme intégral; il apparaissait souhaitable, du point de vue humain, de ressusciter certains traits caractéristiques des corporations du Moyen âge, du petit atelier dans lequel le patron, l'ouvrier et l'apprenti menaient une *vie quasi familiale,* d'une organisation qui ne connaissait pas de classes sociales et permettait à l'ouvrier de devenir patron à son tour.

Il faut renoncer à cette conception idyllique qui n'a que peu de rapports avec la réalité du passé et n'en a aucun avec les possibilités de l'avenir.

L'organisation corporative du Moyen âge avait donné lieu à d'innombrables abus, procès, bagarres, émeutes. La réglementation compliquée des différents métiers pouvait à la rigueur se concevoir dans les limites étroites de son rayon d'action et dans les conditions invariables d'une économie statique.

Aucune de ces conditions ne subsiste dans une économie *dynamique* reposant sur la division du travail, la grande industrie mécanisée, la production en grand et l'extension nécessaire des marchés.

Mais s'il n'est pas possible de faire renaître; sauf dans de rares exceptions, une économie corporative basée sur le petit atelier, ne peut-on pas concevoir un système *économique* dans lequel l'unité motrice ne soit plus le grand patron individualiste, *maître après Dieu dans son usine*, mais *l'association des patrons et des ouvriers de chaque industrie dans le cadre national?* Cette association aurait pour mission de déterminer, en tenant compte des besoins supposés

de la consommation, le chiffre de la production totale ainsi que sa répartition entre les usines, de fixer les prix et conditions de vente, de discuter les conditions générales des salaires ainsi que toutes les autres questions d'ordre économique concernant la profession (droits de douane, tarifs de chemins de fer, etc.).

Je crois cette solution mauvaise, car elle mène au *malthusianisme* et à l'*étatisme*.

Elle mène au *malthusianisme*, car si on remet aux patrons et aux ouvriers associés le droit de fixer l'importance de la production et les prix de vente, ils se mettront immédiatement d'accord pour pratiquer une politique de protectionnisme, de restriction, de monopole, procurant à l'ouvrier de *hauts salaires* pour un travail réduit, aux patrons de *larges profits* pour une production réduite. Une semblable politique est évidemment *contraire à l'intérêt des consommateurs;* à long terme elle agit au détriment de *l'industrie elle-même*.

On a souvent critiqué la politique restrictive et égoïste des cartels, au détriment du public. La politique de la corporation économique est bien pire puisqu'elle constitue un *cartel obligatoire* qui donne à la majorité

le droit d'imposer sa loi, le pouvoir réglementaire, le droit de taxation et surtout le droit d'empêcher la naissance des nouveaux producteurs, des *outsiders,* dont la crainte salutaire constitue la meilleure sauvegarde du bien commun contre les excès possibles des ententes industrielles.



La corporation économique mène tout droit à l'*économie étatiste* et devient un moyen d'action puissant entre les mains des dictatures totalitaires. Le phénomène s'explique aisément. Si l'on accorde à la corporation le droit d'imposer des taxes, celui de réglementer l'industrie, celui d'autoriser ou de rejeter la création d'établissements nouveaux, celui de fixer les prix, c'est-à-dire de véritables *droits régaliens,* il est difficile de refuser à l'État le droit de participer à leur gestion.

A un autre point de vue, on fait valoir que l'intervention de l'Etat se justifie comme représentant et *défenseur des consommateurs* contre les abus possibles de la corporation dans la gestion de laquelle ils n'ont aucune part.

C'est derrière ces motifs raisonnables

que s'abrite l'État totalitaire lorsque, pour les fins d'ordre politique que j'ai rappelées plus haut, il s'efforce de confisquer la corporation à son profit.

Nous avons assisté à de nombreux exemples de cette mainmise progressive ou brutale des Etats fascistes sur les corporations. L'expérience italienne est concluante ; celle de Vichy ne l'est pas moins ; la charte espagnole de Franco déclare explicitement que « la Corporation est une organisation économique soumise *hiérarchiquement au contrôle de l'État* ».

En résumé, dirigée vers le monopole, conduisant à l'étatisme et à la destruction des libertés ouvrières, la corporation *économique* est une des créations les plus dangereuses que l'on puisse imaginer.



II. LA CONCEPTION POLITIQUE DE LA CORPORATION

L'idée de confier un rôle politique à la corporation répond à différentes tendances.

*a)* Pour certains, l'État moderne, obligé de s'occuper de plus en plus des questions économiques et ne trouvant pas d'experts

parmi les hommes politiques, a besoin de compétences techniques qui lui seraient fournies par les organisations corporatives.

*b)* Pour d'autres, l'élection d'un Parlement au suffrage *universel*, égal pour tous, est une erreur *théorique* et *pratique*. On fait valoir que, dans une nation, il n'y a pas seulement des individus, mais des familles, des collectivités intellectuelles, sociales ou religieuses; enfin des biens matériels. Dans les temps modernes où les intérêts économiques jouent un rôle essentiel, il est non seulement *utile* mais *juste*, dit-on, que ceux-ci aient une place à part et même dominante dans la direction des affaires publiques. C'est cette pensée qui inspira le Chancelier Dolfuss dans l'exposé des motifs de la constitution autrichienne de 1934. « La constitution nouvelle » dit-il « remet en ordre notre vie publique dans le cadre de l'*organisation corporative nationale du peuple*... Les corporations auront en même temps la possibilité de se développer en corps autonomes, de s'assurer ainsi des *droits* organiques bien plus précieux et d'avoir sur les affaires publiques une influence beaucoup plus grande que celle qu'a

pu jamais leur offrir une *démocratie formelle*, issue d'un *droit électoral mal compris.* »

*c)* Dans les pays *fascistes*, Italie, Espagne, par exemple, les corporations, confisquées par l'État totalitaire, sont tout indiquées pour constituer l'ossature d'une assemblée politique qui ne fera courir aucun danger au gouvernement, tout en lui laissant l'apparence de pratiquer un véritable régime parlementaire.

*d)* Enfin, pour certains théoriciens, tels que Manoilesco, le développement harmonieux des corporations dotées de pouvoirs régaliens de plus en plus étendus, rendra inutile le rôle actuel de l'État qui ne sera plus qu'une super-corporation.

Quelle que soit la base sur laquelle on s'appuie, je considère que *l'introduction de la corporation dans la politique doit être rejetée.*

C'est une erreur aussi grossière de faire décider des questions économiques par les représentants des intérêts matériels que des questions d'organisation de l'armée par des militaires ou des questions de travail par les ouvriers. Un tarif douanier n'intéresse pas seulement les industriels, mais les ouvriers, les paysans, les consommateurs ; il a une

réaction directe sur la politique fiscale, la politique intérieure du pays et même sa politique étrangère. Un Parlement économique serait incapable d'envisager ces différents points de vue. Une nation est un tout, et chacun de ses députés la représente tout entière.

Autre objection: On a souvent reproché à l'économie libérale de donner aux considérations matérielles le pas sur toutes les autres et d'admettre trop facilement que tout va pour le mieux pour tous lorsque l'enrichissement global est maximum. Cette objection serait terriblement aggravée si toute la vie politique du pays était placée entre les mains d'une assemblée dont les membres ne seraient choisis qu'en raison de leur connaissance des questions matérielles ou professionnelles.

En résumé, une assemblée de spécialistes et de mandataires d'intérêts particuliers serait la pire des assemblées politiques.

## CHAPITRE SIXIÈME

### LA CORPORATION DE DEMAIN

C'EST du côté *social* qu'il faut chercher le champ d'action le plus vaste et le plus fertile du corporatisme moderne. C'est également celui qui a été le moins exploré.

Je pense qu'au jour de la paix les besoins du monde entier seront tels que, pour les satisfaire, il sera nécessaire de faire appel à toutes les ressources de la *production capitaliste;* en même temps les masses populaires, qui ont supporté le plus grand effort de la guerre, feront valoir leurs titres à une *répartition plus démocratique des profits.* Je pense que la conciliation entre ces deux exigences peut être réalisée grâce à la conception que j'ai développée depuis dix ans dans plusieurs de mes livres, [1] celle du *corporatisme* social, c'est-à-dire l'association des groupements de producteurs et des groupements ouvriers pour la *guérison des maladies sociales.*

[1] *Le sort du Capitalisme,* Flammarion, Paris; *Dictature ou Liberté,* Flammarion, Paris; *La Révolution d'hier, d'aujourd'hui et de demain,* Brentano's, New-York.

J'examinerai successivement quelles sont les bases de la corporation sociale, quelles sont les maladies sociales qu'elle a pour objet de guérir et quels sont les moyens qu'elle peut employer à cet effet.



A mon avis, il devrait y avoir, pour chaque industrie, une corporation sociale, constituée par *la réunion des représentants des syndicats patronaux et des unions ouvrières.*

L'ensemble des corporations pourrait d'ailleurs créer un *organisme central,* indépendant de l'État, pouvant servir de bureau d'études et d'information aux différentes corporations, leur permettant en outre de discuter entre elles les problèmes communs et d'harmoniser leurs résultats.

Ce n'est pas sans quelque inquiétude que beaucoup d'industriels envisageront une collaboration intime avec les unions ouvrières, car ils ont eu avec elles dans le passé trop de discussions et de conflits. Mais je crois fermement que les relations entre les deux groupements changeraient totalement de caractère si elles étaient établies *dès le temps de paix,* pour des buts *d'intérêts com-*

*muns* au lieu de n'apparaître qu'aux *jours de bataille* pour régler des *contestations*. Je crois qu'une collaboration avec les masses ouvrières n'est efficace que si elle s'exerce avec les unions qui en constituent l'expression la plus représentative et la plus dynamique. Je ne crois pas d'ailleurs que cette collaboration présente un danger réel, pourvu que l'activité de la corporation soit limitée dans les conditions que je vais indiquer.

Bien entendu, l'Etat ne doit intervenir en rien dans la gestion de la corporation sociale. J'ai signalé les dangers de son intervention à propos de la corporation économique. Cette ingérence ne pourrait ici s'appuyer sur aucun prétexte. Les questions professionnelles n'intéressent que les patrons et les ouvriers. Elles ne concernent pas le consommateur, qui n'a rien à craindre de l'action de la corporation sociale et ne peut que souhaiter son succès. Si elle assure la paix sociale et réduit les grèves et lockouts, le consommateur bénéficiera d'un abaissement automatique du prix de la vie.

Quel est *l'objet* de la corporation sociale ? La recherche et la mise en œuvre des

remèdes aux maladies sociales. La corporation devra donc prendre en mains la gestion des assurances sociales depuis longtemps connues (vieillesse, maladie, accident), le problème du logement ouvrier, celui de l'apprentissage et par-dessus tout celui de la lutte contre le fléau moderne du chômage. Lorsque le chômage peut atteindre 3 à 5 millions d'ouvriers, comme en Angleterre, 5 à 8 millions comme en Allemagne, 10 à 15 millions comme aux Etats-Unis, on ne se trouve plus en présence d'un simple fait *économique*, mais d'une *maladie sociale*, et je dirai plus, d'une *catastrophe sociale*.

Dans les différents problèmes sociaux que j'ai énumérés, le rôle de la corporation n'est pas seulement celui d'une compagnie d'assurances ayant pour fonction de percevoir des primes contre un certain risque et de verser des indemnités aux bénéficiaires lorsque le sinistre se réalise. Elle doit aussi et avant tout essayer de *réduire la fréquence et l'intensité des sinistres*.



Pour faire comprendre ma conception de la corporation sociale, la meilleure méthode

est d'étudier rapidement les causes et l'étendue de l'un de ces risques, le plus grave, celui du *chômage*, et de voir comment la corporation peut apporter à sa solution une contribution efficace.

*Quelles sont donc les causes du chômage?* Comme il fallait trouver des responsables, les hommes politiques, les leaders ouvriers ou les professeurs ont accusé à tort, successivement ou simultanément, le capitalisme, le libéralisme, la spéculation, les 200 familles et les banquiers. *Le chômage est dû en réalité à deux conséquences différentes du développement de l'industrie mécanique* dont la première a été fréquemment dénoncée mais dont la deuxième, et la plus importante, n'a pas été mise en évidence.



La première forme de chômage est le *chômage technologique*, qui provient du remplacement progressif des ouvriers par des machines, à mesure que se perfectionne l'outillage. Cette cause de chômage est à la fois *permanente*, parce qu'il n'y a pas de jour où le cerveau des ingénieurs ne conçoive une machine plus perfectionnée et plus économique, et *temporaire*, parce que, si la

transformation est réellement importante, elle se traduit par un abaissement du prix de revient, une augmentation de la consommation, entraînant un nouvel appel de main-d'œuvre sans même tenir compte des ouvriers supplémentaires employés à la construction de la nouvelle machine.

Le chômage technologique doit donc, en temps normal, *se résorber lui-même;* il comporte cependant pour l'ouvrier une période de *transition pénible* — chômage temporaire — recherche d'un nouvel emploi dans la même industrie ou dans une industrie similaire — réadaptation technique à un autre métier — changement de résidence comportant toutes les conséquences pénibles d'un déménagement, si l'ouvrier est propriétaire de sa maison ou s'il est marié et que sa femme ou ses enfants travaillent dans le même district. Ajoutons que le dépaysement systématique de l'ouvrier n'ayant plus de foyer fixe crée une instabilité sociale dont les conséquences sont funestes.

Quelque pénible qu'il soit, il faut *accepter* le chômage technologique lorsqu'il correspond à un *progrès réel* et se traduit *pour l'ensemble de la communauté* par une dimi-

nution du prix de revient et du prix de la vie. Mais ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Tous les États ont institué, en faveur des ouvriers, des indemnités de chômage qui grèvent lourdement leurs budgets et retombent à la charge de tous les contribuables. Quels sont les résultats de cette mesure ? Je ne parle pas des objections habituelles: gaspillage des deniers publics, difficulté du contrôle, encouragement à la paresse; mais je veux montrer que cette mesure fausse complètement la conception du progrès technique, cause du chômage technologique. Lorsqu'un producteur, dans une industrie à main-d'œuvre nombreuse, réalise une amélioration mécanique qui se chiffre pour lui par un bénéfice de 100,000 dollars par an, il ne tient pas compte dans son bilan du fait que son opération bénéficiaire a parfois, comme contre-partie, une perte de $1,000,000 à la charge des contribuables, en raison des indemnités de chômage. L'opération, au point de vue de la communauté, n'est plus un progrès mais un *recul*. Le solde du bilan n'est plus positif mais négatif. Cette anomalie, qui accentue de façon choquante le chômage technologique serait corrigée par un nouveau système

d'assurances-chômage, confié à la corporation sociale, sur lequel je reviendrai lorsque j'étudierai les remèdes du chômage.



La deuxième forme de chômage est le chômage *cyclique*, ou *périodique*, dont la gravité est beaucoup plus grande parce que d'une part il atteint *toutes les industries à la fois* et parce qu'il se manifeste avec une intensité de plus en plus violente à mesure que l'organisation industrielle est *plus perfectionnée*. Je veux insister sur ce deuxième phénomène, qui n'a pas été suffisamment mis en lumière.

Il y a dans un grand pays industriel deux grandes catégories d'industries : les *industries de consommation*, qui fournissent à l'homme les objets nécessaires à la vie de tous les jours, alimentation, vêtements, chapeaux, chaussures, papier, moyens de transport, charbon, électricité, essence. Il y a d'autre part les *industries de machines*, qui ne vendent pas directement au consommateur mais qui produisent les engins mécaniques nécessaires à la fabrication des objets de consommation : les turbines à vapeur ou les dynamos qui produisent l'électricité, les

locomotives qui remorquent les trains. Le phénomène capital de l'industrie moderne c'est que le *rythme des industries de consommation est complètement différent du rythme des industries de machines.* Les premières n'enregistrent que des oscillations assez modérées, puisqu'elles sont en rapport direct avec les besoins de la vie journalière qui ne sont pas susceptibles de compression ou d'expansion importantes. Si leur rythme normal est de 100, il descendra à certains moments à 90; il s'élèvera à d'autres à 110.

Au contraire, le rythme des industries de machines est *essentiellement discontinu.* Si le rythme moyen est de 100, il tombe à zéro dans les moments de dépression; il peut s'élever à 200 dans les moments de suractivité. J'ai souvent cité comme exemple la différence entre le rythme de l'industrie des chemins de fer qui travaille pour le public et celui de l'industrie des locomotives qui travaille pour les chemins de fer. Dès que ces derniers constatent dans leur trafic un ralentissement de 5 ou de 10%, ils cessent de commander des locomotives pour les accroissements normaux de leur trafic ; ils cessent même de commander des locomoti-

ves pour le remplacement de celles qui sont en service et qui s'usent ou ont des avaries, puisqu'il est possible de les remplacer par des machines devenues sans emploi par suite de la baisse du trafic. Puis, lorsque la crise a duré quelques années et qu'elle commence à tendre vers sa fin, les chemins de fer enregistrent de nouveau un léger accroissement de trafic. Immédiatement ils commandent des locomotives pour faire face à la fois à ce nouvel accroissement de trafic et à l'entretien normal des machines qui a été suspendu pendant plusieurs années. Le chiffre des commandes fait un bond inattendu.

Je pourrais prendre aussi bien l'exemple des machines-outils ou l'exemple des turbines à vapeur. Il serait facile de montrer que l'activité de ces différentes industries varie dans des proportions extraordinaires au moment des crises économiques.



Il va de soi que le chômage se développe aussi rapidement que se réduit l'activité des industries. Lorsque les fabricants de machines ferment leurs usines, ils renvoient leur personnel jusqu'au jour où ils sont obli-

gés de remettre en marche brusquement ces mêmes machines et où ils cherchent, en grande hâte, les ouvriers qualifiés nécessaires pour les faire fonctionner.

Ce phénomène a commencé à se manifester dès le moment où la première machine est apparue, mais il n'avait pas de conséquences graves pour l'économie de la nation, tant que l'industrie des machines à marche intermittente ne représentait qu'une fraction modeste de l'ensemble de l'activité industrielle du pays. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'industrie des machines représente une fraction de plus en plus grande de l'industrie totale et c'est pour cela que le chômage cyclique devient de plus en plus catastrophique.

Il est difficile de dire quelle peut être la proportion de l'industrie des machines dans l'industrie totale d'un pays. Il y a quelques années, M. Lacoin, directeur adjoint des chemins de fer de Paris à Orléans, avait estimé que, pour la France, le pourcentage s'élevait à 25%. Cette proportion, qui augmente avec le progrès de la technique et le développement de la mécanisation, est beaucoup plus forte dans les pays qui ont une *industrialisation* plus poussée et un

*confort* domestique plus complet, enfin dans les pays *riches* dans lesquels les industries de luxe et de loisirs, particulièrement développées, voient leurs débouchés disparaître entièrement en temps de crise. À tous ces points de vue, les Etats-Unis détiennent un record incontesté et l'industrie des machines dépasse très largement 40% et peut-être 50% de l'ensemble de l'activité industrielle.



Quels sont *les remèdes* que l'on peut envisager pour réduire le chômage, conséquence inévitable de l'industrie mécanisée, ou tout au moins pour en rendre les suites moins douloureuses ?

Je ne considère pas comme des remèdes les procédés empiriques qui ont été employés depuis 20 ans dans tous les pays du monde. La plupart de ces procédés inspirés d'un sentiment de nationalisme égoïste, n'avaient d'autre but que de *rejeter sur le voisin le poids du fléau* : relever les barrières douanières, interdire l'immigration. D'autres répondaient à des considérations sociales parfaitement respectables, telles que la limitation de la durée du travail, mesure légitime en elle-même, mais qui, si

elle est appliquée sans discernement, a pour résultat d'accentuer et de prolonger la crise au lieu d'en atténuer les conséquences.

Le meilleur palliatif est l'exécution systématique des *travaux publics* dans les périodes de dépression. Mais c'est un procédé coûteux et insuffisant.



La corporation sociale peut apporter à la maladie du chômage un remède efficace par des procédés variés que je me propose d'énumérer ici.

La première réforme à effectuer est celle du *système des indemnités de chômage.* Je voudrais examiner les deux questions suivantes :

1) Qui doit supporter le poids des indemnités ?
2) Quel rôle la corporation sociale peut-elle jouer dans l'organisation de ce système d'assurances ?

La première question surprendra beaucoup de mes lecteurs, car il semble que, sans s'être consultées, toutes les nations du monde ont adopté, avec de légères variantes, la même solution. Considérant comme un fait acquis que le chômage est un *fléau*

*national,* on en conclut que la réparation du dommage doit être prise en mains *par l'État* et que les charges doivent en être supportées presque exclusivement par les contribuables. Je proteste résolument contre cette conclusion, qui n'est pas fondée en droit et qui est néfaste en fait.

Non, le chômage n'*est pas un fléau du ciel,* inattendu, imprévisible, et dans le développement duquel l'homme n'a aucune responsabilité.

J'ai montré que le chômage n'est pas une conséquence spéciale du système capitaliste mais la conséquence fatale d'un phénomène beaucoup plus général, le progrès technique et la transformation de l'industrie moderne conformes d'ailleurs au bien commun, puisqu'ils se traduisent par une diminution générale du prix de la vie. J'ai montré également que le chômage se développe à mesure que la science progresse et qu'il frappe d'autant plus durement les pays, qu'ils sont plus avancés dans la voie de la richesse et du confort.

Faut-il donc *renoncer au progrès,* faut-il briser les machines qui ont permis, dans le monde entier, le développement simultané de la population et du *standard of living ?*

Non. Il faut simplement chercher à *réduire l'importance du chômage* dans les cas où cela est possible et à en *répartir* équitablement *les charges*.

Je traite d'abord cette deuxième question, dont la solution me paraît simple. Si le chômage est la conséquence inéluctable du fonctionnement des industries modernes, il faut considérer qu'il constitue la rançon de l'abaissement massif des prix de revient; en conséquence les charges qu'il entraîne doivent être comprises dans le prix de revient, c'est-à-dire supportées par les producteurs eux-mêmes. Il n'est pas logique que l'industriel, qui ne peut rien produire sans machines et sans ouvriers traite, au moment de la crise, *ses ouvriers* plus mal que *ses machines*. Or, il continue pendant la dépression à payer l'intérêt des obligations qui lui ont permis d'acheter son outillage et il continue à entretenir ses machines. Il n'y a pas de raison valable pour qu'il ne paie pas aux ouvriers, qui lui seront indispensables au jour de la reprise, une indemnité suffisante pour leur permettre de subsister.

Mais est-il logique que le poids de ces indemnités soit *entièrement* et *indéfiniment*

à la charge de l'industrie qui a licencié des ouvriers ? Non. D'une part il est juste que l'ouvrier, qui reçoit du chef de l'assurance-chômage une sécurité nouvelle, paie une *prime* modérée. D'autre part, le paiement *indéfini* des indemnités aux ouvriers renvoyés constituerait pour leur ancien employeur une charge qui deviendrait excessive, tandis qu'il découragerait, de la part des ouvriers, un effort réel vers la recherche d'un nouvel emploi ou l'apprentissage d'un nouveau métier. L'indemnité doit donc être *limitée dans le temps,* six mois, un an, par exemple. Le montant de cette indemnité pourrait d'ailleurs aller en décroissant par palier, à mesure que le temps passe. Enfin, il y a des *industries qui périclitent* et pour lesquelles le chômage n'est plus un phénomène temporaire mais *permanent.*

*L'État,* représentant de l'intérêt général — étroitement lié à l'abaissement des prix de revient — doit donc venir en aide aux producteurs dans les deux cas exceptionnels où le chômage *se prolonge* trop longtemps ou est la conséquence du *déclin définitif* d'une industrie.

Dans la conception que je préconise, la

corporation sociale de chaque industrie prendrait en mains la gestion du service des assurances-chômage. En ce faisant, elle appliquerait la doctrine du Vatican, suivant laquelle la corporation doit avoir pour effet de *décongestionner* l'autorité de l'État au lieu de lui apporter, comme dans le système italien, des *attributs nouveaux*. La corporation encaisserait les primes payées par les ouvriers ainsi que les subventions de l'État dans les cas exceptionnels indiqués plus haut. Les entreprises supporteraient le reste, c'est-à-dire *le principal.*



Je vois dans la gestion de l'assurance-chômage par la corporation sociale de grands et multiples *avantages*. En premier lieu, l'État est toujours un mauvais gérant, soumis aux influences politiques ; ses frais généraux sont énormes, sa gestion est coûteuse et paperassière ; elle s'adapte difficilement aux problèmes sociaux qui demandent une connaissance exacte des faits, que l'on ne peut obtenir que sur place. Comment l'État peut-il contrôler l'activité d'un chômeur et discerner les motifs, vrais ou fictifs, de son manque de travail ? En second lieu,

l'État est, par sa fonction, obligé de ramener tous les problèmes à des *solutions-standards* pour l'ensemble de la nation, solutions qui par conséquent ne s'appliquent jamais d'une façon adéquate à des régions différentes ou à des industries diverses.

La corporation chargée de la gestion du système des assurances-chômage apporterait dans ce domaine des qualités précieuses : suppression presque complète des frais généraux ; contrôle de la réalité du chômage de la façon la plus sévère et la plus efficace par des hommes du même métier. Lorsque j'étais président de la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, je présidais le conseil des caisses d'assurances, composé pour moitié de représentants des ouvriers et employés et pour moitié de membres de la direction. J'ai admiré le bon sens, le scrupule dont les représentants du personnel faisaient preuve aussi bien dans la gestion des fonds que dans la recherche des abus, la poursuite des faux malades et des faux blessés. Il en serait de même dans le problème du chômage.

Quant à la forme, au montant des allocations de chômage, celles-ci devraient être

adaptées aux conditions propres à chaque branche de la production. Il y a des industries, telles que les industries agricoles et celles du bâtiment, dans lesquelles le chômage est saisonnier et dans lesquelles par contre les salaires d'été, particulièrement élevés, tiennent compte de l'arrêt forcé du travail pendant l'hiver. Il n'y a donc pas lieu, en pareil cas, de verser, pendant la morte saison, des indemnités de chômage. En un mot, la gestion de l'assurance-chômage par la corporation a un rendement très supérieur à celui que donne sa gestion par l'État.

Ce n'est pas tout. Le phénomène capital est que, dans une mesure appréciable, l'organisation de la corporation sociale est capable de *prévenir* ou de *réduire* l'intensité du chômage.

En mettant à la charge de l'industrie le poids principal de l'assurance-chômage, nous empêchons cette opération paradoxale et néfaste de la mécanisation *hâtive,* que j'ai dénoncée plus haut, procurant à un industriel un profit personnel de $100,000 compensé par une perte de $1,000,000 pour la communauté. Nous empêchons ainsi le

*faux progrès* tout en laissant jouer le *progrès véritable.*

Mais surtout nous mettons en présence les deux facteurs de la production, qui discutent entre eux les modalités d'application de la mécanisation projetée. Il est presque toujours possible de la réaliser *par paliers,* ce qui permet d'échelonner et souvent de supprimer les licenciements. D'autre part, dans les périodes de boom les industriels se trouvent souvent amenés à augmenter leur outillage pour suppléer au manque de main-d'œuvre; dans les périodes de dépression, ils sont conduits à la même conclusion par suite du taux des salaires qui rend leurs prix de revient prohibitifs pour les conditions du marché. Ces augmentations d'outillage, causes *permanentes* de chômage, pourraient être évitées par un accord entre les deux parties, les ouvriers acceptant dans le premier cas un relèvement *temporaire* du nombre d'heures de travail et dans le second cas un abaissement *temporaire* du taux des salaires. A partir du moment où producteurs et ouvriers savent que leurs *intérêts sont solidaires,* leur ingéniosité leur suggère des solutions qu'ils n'auraient pas imaginées ou pas acceptées auparavant.

Chaque corporation songerait à développer chez elle des méthodes nouvelles d'*apprentissage* et de *rééducation* pour donner à ses chômeurs de nouvelles possibilités de travail dans d'autres industries ou dans d'autres branches de la même industrie.



Je me suis préoccupé surtout de la question du chômage puisque c'est aujourd'hui la question sociale la plus grave, mais il va de soi que le rôle de la corporation sociale ne serait pas moins productif dans le domaine de la prévention contre les accidents et la maladie, de l'apprentissage et du logement ouvrier.



On peut aller plus loin dans la voie du progrès social par le moyen de la corporation appliquant, dans son cadre, la *participation ouvrière aux bénéfices* qui, pour de nombreuses raisons, n'a donné et ne peut donner que des résultats insignifiants ou décevants dans le cadre d'une affaire particulière.

Je verrais très volontiers la caisse de la corporation recevoir une fraction des bénéfices réalisés par chacune des affaires de

cette industrie. Le pourcentage devrait être modéré, car l'ouvrier, qui n'a ni la charge, ni le mérite de la direction, ne supporte pas les pertes possibles de l'entreprise. D'autre part, il ne faut pas décourager les capitaux nouveaux qui sont nécessaires au développement de la production et au perfectionnement de l'outillage. Mais, même si elle est maintenue dans cette mesure limitée, la participation ouvrière apporterait à la caisse de la corporation d'abondants revenus qu'elle pourrait employer au mieux des intérêts ouvriers.

La caisse ouvrière de la corporation pourrait d'ailleurs être renforcée, en vue des crises majeures, par des versements faits par les ouvriers dans les périodes de prospérité, par exemple, une fraction du produit des heures supplémentaires. Le produit de ce prélèvement serait rendu aux ouvriers comme allocation supplémentaire de chômage en cas de dépression prolongée. Cette formule d'épargne obligatoire dans les années prospères aurait d'ailleurs pour effet de constituer un frein utile à l'inflation en temps de boom et à la déflation en temps de crise.

★

Jusqu'à présent j'ai considéré comme un organisme isolé la corporation sociale de chaque industrie. On peut concevoir de nombreux avantages à des contacts entre différentes corporations.

Lorsque le chômage technologique se développe dans une industrie, il peut fort bien arriver qu'une autre industrie soit à court de main-d'œuvre. Un accord direct entre les deux corporations, sous les auspices et grâce aux informations de l'organisation centrale, permettrait de parer à la fois au chômage de la première et à la disette de la seconde.

Mais il y a mieux. J'ai montré que la cause moderne du chômage cyclique est la différence qui existe entre le rythme de marche des industries de machines et celui des industries de consommation. J'ai cité l'exemple des deux industries des chemins de fer et des locomotives. Un contact direct entre les corporations de ces deux industries leur permettrait de réduire considérablement cette irrégularité de marche ainsi que le chômage qui en est la conséquence.

Qu'un accord de ce genre soit possible, j'en ai eu la preuve en France. J'ai réussi à deux reprises à faire aboutir une solution

qui consistait, de la part des chemins de fer, à assurer aux fabricants de locomotives un chiffre minimum de commandes annuelles. Ceux-ci y trouvaient le grand avantage de ne pas être obligés de *fermer leurs usines* en temps de dépression et les chemins de fer l'avantage d'obtenir, comme contre-partie, une *réduction* et une *stabilité des prix*.

La conception de la corporation sociale est, dans son ensemble, avantageuse pour tous les éléments en présence. Elle agirait comme un frein ou un volant corrigeant dans une certaine mesure les irrégularités de marche qui caractérisent l'industrie moderne ; elle serait surtout génératrice de paix sociale en développant entre les classes un véritable esprit de solidarité.

En réalité cette solidarité existe, car les intérêts communs entre les deux groupes de la production — patrons et ouvriers — dépassent de beaucoup leurs intérêts divergents. Voilà la vérité que l'on a trop oubliée et dont la méconnaissance a trop longtemps empoisonné notre vie sociale. Il faut rentrer dans le droit chemin. C'est vers la pratique de cette solidarité foncière, vers la mise en œuvre de cette communauté d'intérêts que le régime corporatif doit

s'orienter. C'est une grande expérience à tenter, mais l'enjeu vaut qu'elle soit tentée.

## CHAPITRE SEPTIÈME

### TROIS GRANDS ORATEURS DE LA IIIe RÉPUBLIQUE

BRIAND * MILLERAND * HERRIOT

On a trop souvent coutume aujourd'hui de rejeter la défaite de la France sur ses *institutions parlementaires* et sur les *parlementaires eux-mêmes.* Manque d'autorité dans le régime, manque de moralité et de caractère chez les hommes. C'est bientôt dit. C'est surtout à la deuxième critique que j'ai l'intention de répondre ici, mais je ne voudrais pas que mon silence laisse supposer au lecteur que j'admets la première. Je voudrais donc très brièvement montrer qu'elle est mal fondée ou tout au moins mal formulée.

Il sera bien difficile, tout d'abord, de faire admettre à des juges impartiaux que les institutions politiques de la IIIe République étaient mauvaises dans leur structure, si l'on veut bien observer que ce Régime — si légèrement et injustement décrié et qui a duré 70 ans — a fait bénéficier la France d'une paix sociale qu'elle ne connaissait

plus depuis longtemps, lui a donné un immense empire colonial qui a doublé sa population et qui ne le cède en importance qu'à l'Empire britannique, lui a permis d'augmenter à la fois dans des proportions considérables sa richesse matérielle, sa capacité industrielle et sa position stratégique dans le monde, tandis que la pensée française et l'art français prenaient un essor sans précédent. Qu'il me suffise de citer au hasard les noms de ces grands promoteurs du génie humain qui s'appellent Pasteur, Curie, Branly, Henri Poincaré, Rodin, Puvis de Chavannes, Monet, Renoir, Anatole France et Bergson. Ce n'est pas parce que la bataille de France de 1940 fut perdue dans des conditions sur lesquelles l'histoire n'a pas dit son dernier mot qu'il faut oublier les victoires incroyables de Joffre et de Foch, pas plus que celle du Général Juin en Italie, il y a quelques semaines. Disons-le sans hésiter, *la III^e^ République a plus fait pour la gloire de la France qu'aucun des régimes qui l'ont précédée* — sans aucune exception.

On dira que si la *structure* de ce régime était bonne, *son fonctionnement* fut mauvais dans les 20 dernières années. Je

l'admets, tout en pensant que les défauts réels, sur lesquels je vais revenir, auraient été singulièrement atténués si la France avait trouvé, après la première guerre mondiale, une collaboration plus confiante et plus efficace de la part de ses alliés de la veille.

Il est de mode aujourd'hui de parler de *gouvernement fort* et de gouvernement autoritaire. Est-ce bien là ce qui manquait à la France ? Non. La France, qui ne peut vivre et se développer que dans la pratique de la liberté répugne à tout ce qui lui rappelle les régimes de dictature dont elle a tant souffert, matériellement et moralement. Ce qui lui a manqué ce n'est pas un gouvernement *autoritaire* qui est contraire à son esprit et à sa nature, c'est tout simplement un gouvernement *stable*. Il est bien évident qu'un grand pays, pas plus qu'une grande affaire, ne peut prospérer lorsque les hommes qui le dirigent changent tous les six mois et n'ont d'autre souci que de défaire, pendant leur maîtrise éphémère, l'œuvre commencée par leurs prédécesseurs. Comment, dans ces conditions, la France aurait-elle pu avoir cette continuité de vues aussi nécessaire dans la politique intérieure,

sociale, fiscale que dans la politique étrangère ?

Mais cette continuité d'action pouvait être obtenue grâce à quelques retouches minimes de ses règles constitutionnelles sans jeter à bas tout l'édifice.

La seule règle à changer était non pas de mettre le pouvoir exécutif au-dessus du pouvoir législatif mais de le mettre sur le même plan que lui, en laissant au pays — seul souverain — le soin de décider, lorsque les deux pouvoirs se trouvaient en désaccord et en conflit. Cette simple réforme aurait assuré le fonctionnement normal de la démocratie française.

Au lieu de laisser la Chambre des députés renverser les gouvernements à propos de questions insignifiantes, il fallait emprunter à la démocratie anglaise, qui a fait ses preuves, cette règle que, si le Parlement renverse le gouvernement, la dissolution s'impose et le pays est appelé à se prononcer par la voie des élections générales, pour donner raison au gouvernement ou au Parlement.

Appelés à retourner devant leurs électeurs, les députés auraient tenu compte de leur propre désir d'accomplir intégralement

leur mandat. Ils auraient surtout hésité à condamner un gouvernement s'ils n'avaient pas la conviction absolue qu'ils seraient suivis par la majorité du pays.

On aurait vu disparaître, en même temps, cet *émiettement des partis* qui n'avait d'autre objet que de permettre aux hommes d'État de second plan, chefs de ces petits partis, de poser, de façon permanente, leur candidature à un portefeuille de ministre ou même au poste de Premier Ministre au prochain changement de gouvernement. La réforme très simple que je préconise aurait fait disparaître tous ces petits partis, qui peuvent subsister pendant le cours d'une législature mais qui n'offrent pas à leurs membres ni à leurs chefs une plateforme large et solide pour affronter l'épreuve dangereuse des élections générales. Nous aurions vu automatiquement se regrouper cette poussière de petits partis en deux ou trois grands partis dont les programmes auraient traduit les différences profondes d'idées et de principes entre lesquelles seule l'opinion publique est capable de se prononcer.

La réforme était simple. Elle ne fut pas

faite à temps. Il faudra l'accomplir demain.

J'aborde maintenant l'objet principal de cette étude. Est-il vrai que la III<sup>e</sup> République se soit effondrée par suite du manque de moralité et de caractère des hommes qui furent appelés à la gouverner ?

Si cela était vrai, il resterait à se demander pourquoi la France, qui a connu pendant 50 ans une équipe d'hommes d'État plus brillante que celles que l'on pourrait lui comparer dans toutes les autres grandes nations, n'a pas trouvé une équipe de remplacement prête à lui succéder après son extinction. On pourrait répondre, sans crainte de se tromper, que beaucoup de ces chefs de la nouvelle équipe sont restés sur les champs de bataille de la Marne, de la Somme et de Verdun.

Mais, sans sousestimer cet appauvrissement certain dû au fait de la guerre, je voudrais montrer que même dans la période d'entre deux guerres, et contrairement à l'opinion trop facilement admise, la III<sup>e</sup> République a connu des parlementaires de grande classe et des hommes d'État de premier ordre.

Je ne vous parlerai ni de Poincaré, ni de

Barthou, ni de Tardieu. Ce sont pourtant de beaux noms. Je me limiterai à trois hommes, Briand, Millerand et Herriot, d'abord parce que, en dépit de différences d'idées et de méthode, ils représentent une conception commune de l'*homme d'État en démocratie* — ensuite parce que, les ayant bien connus personnellement tous les trois, mon témoignage aura plus de valeur. Je n'ai pas l'intention de faire sur la vie et l'œuvre de ces trois grands hommes d'État une notice historique ; je préfère adopter une méthode moins systématique mais plus vivante et vous présenter ces trois orateurs *en action*, aux heures de leur carrière qui leur ont permis de donner la mesure de leur talent et de leur caractère.

Vingt-cinq fois ministre, douze fois Président du Conseil, *Aristide Briand* fut certainement, pendant la période d'entre deux guerres, la grande figure politique de France, d'Europe et du monde. Son empreinte fut telle que ses successeurs ne purent que suivre le sillon qu'il avait tracé, et le rayonnement de sa pensée a tellement débordé son pays et son époque qu'il éclaire encore les avenues du monde futur.

Aristide Briand fut *l'apôtre de la Paix* et le *soutien de l'ordre.* J'aurai l'occasion de revenir sur ce deuxième trait de sa figure lorsque je parlerai de Millerand. Je voudrais montrer ici comment Briand s'attacha passionnément à l'œuvre de la pacification aussi bien dans sa politique intérieure que dans sa politique extérieure.

La France du début du XX[e] siècle était encore bien plus divisée que celle de 1936 ou de 1938. Les partis de gauche et les intellectuels — et c'est leur honneur — avaient déclenché une véritable insurrection contre les chefs de l'armée et les gouvernements réactionnaires qui essayaient de couvrir l'erreur des tribunaux militaires condamnant un officier innocent. Mais après leur juste victoire, ils s'étaient laissé emporter par le courant de la passion, et le combat pour le droit avait dégénéré en un sabotage des libertés politiques et religieuses, en des luttes partisanes, en des méthodes de gouvernement indignes d'une démocratie, fiches, dénonciations policières, inquisition.

Avocat de talent, propagandiste du mouvement ouvrier, Briand voyait l'immense danger que faisaient courir à la France ces

divisions profondes et ces pratiques coupables. Dès qu'il fut élu au Parlement, il n'eut plus qu'une idée, rétablir la paix dans les esprits, rétablir l'unité française.

Son premier acte est un geste de détente dans le domaine de la conscience lorsque, rapporteur de la loi sur la séparation des Églises et de l'État, il transforme cette machine de guerre anti-religieuse en une loi libératrice de respect mutuel.

En 1909, appelé pour la première fois à la Présidence du Conseil, il pense que le temps est venu de faire un geste d'apaisement plus décisif et vers la fin de l'automne il prononce le fameux discours du Périgueux qui constitue un renversement complet et définitif de la politique intérieure française des dix années précédentes.

« A travers toutes les petites mares stagnantes, croupissantes, qui se forment et s'étendent un peu partout, il est temps, dit-il, de faire passer un large courant purificateur qui dissipe les odeurs mauvaises et tue les germes morbides. »

De ce jour Briand fut le champion de la *paix entre les Français*.

Mais c'est surtout le rôle de Briand pour la *paix internationale* qui a donné à sa car-

rière son éclat le plus grand. Diplomate dans l'âme, grâce à sa finesse et à sa connaissance des hommes, il savait allier une souplesse légendaire dans le choix des moyens d'exécution et le règlement des détails à une fermeté inébranlable dans les principes. Il aimait mieux convaincre qu'ordonner. Il n'avait rien du dictateur, mais il possédait toutes les qualités d'un chef d'orchestre incomparable. Passionnément français, il était aussi, comme il aimait à le rappeler, un citoyen du monde. Au-dessus des divergences d'opinions, de races, de nationalités, il voyait les liens profonds et durables qui unissent les hommes entre eux. « Rêveur », a-t-on dit de celui que l'on appelait le *Pape de Genève*. Certes oui, si l'ambition humaine est d'atteindre un rêve, celui de tous les peuples, celui de toutes les mères, la paix. Certes non, si l'on veut voir en Briand un utopique et un jobard. Il n'est dupe d'aucune illusion. Il a compris que l'erreur fondamentale du Traité de Versailles provenait de l'opposition entre le principe de la liberté politique et du self-gouvernement, qui conduit à créer des États minuscules, et le principe de la liberté économique qui exige de grands marchés et la

suppression des barrières douanières. Il a sondé toutes les faiblesses de la Société des Nations, mais il sait que son échec serait un désastre mondial ; il sait aussi que la France, épuisée par la saignée de 1914, ne pourra résister à une nouvelle attaque du Pangermanisme. « Que, dans une bourrasque si puissante qu'elle apparaissait irrésistible, la France soit restée debout, qu'elle ait tenu, qu'elle ait permis aux autres nations de venir se grouper autour d'elle, qu'elle ait permis à la victoire de s'organiser à travers des mois et des années, oui qu'un peuple ait pu faire cela, c'est chose magnifique, incomparable et que n'égale aucun événement de l'histoire. Mais c'est un effort qu'à un peuple saigné à blanc comme celui-ci, affaibli dans ses finances, on ne peut pas demander de recommencer tous les dix ans. »

Aidé de deux collaborateurs de grande envergure, Philippe Berthelot et Alexis Léger, Briand entreprend sur trois plans différents sa croisade pour la paix.

Renforcer le Statut de la Société des Nations pour lui donner plus de force, plus de rapidité, plus de moyens d'exécution. C'est l'objet du Pacte de Genève et du

Pacte Briand-Kellog. En second lieu, renforcer, sous l'égide de la Société des Nations, les accords régionaux de nature à consolider la paix. C'est l'objet de la conférence de Cannes, du Pacte de Locarno; c'est l'objet du projet de fédération européenne qui, selon lui, doit créer l'unité économique du continent et la fusion de ses intérêts avant de faire place à son unité politique. Enfin, Briand avait compris que la meilleure chance de paix consistait en une réconciliation de la France et de l'Allemagne réalisée sur des bases honorables, au moment où l'Allemagne était encore désarmée et en essayant de consolider la base démocratique de la jeune République de Weimar. A cette œuvre immense Briand a apporté toute son intelligence, tout son labeur, tout son cœur.

Y a-t-il dans l'histoire récente une plus touchante et plus noble déclaration que celle de Briand après la signature du Pacte de Locarno : « Locarno n'est pas une fin mais un commencement... Nous avons vu briller, au milieu des ténèbres, dans une atmosphère de menaces, la petite lueur à laquelle s'attache l'esprit des peuples avec leurs espérances. Nous avons parlé euro-

péen ; c'est une langue qu'il faudra bien apprendre. »

C'est encore Briand qui accueille Streseman à la Société des Nations, le 11 septembre 1926, dans un discours admirable dont je cite seulement quelques passages : « Arrière les fusils, les mitrailleuses et les canons. Place à la conciliation, à la paix... Nos peuples, au point de vue de la vigueur et de l'héroïsme, n'ont plus de preuves à donner. Tous deux ont fait une ample moisson de gloire sur les champs de bataille ; ils peuvent désormais chercher d'autres succès sur d'autres champs... » Mais il subsiste des difficultés. «Si, guidés par certains amours-propres nationaux surexcités, nous arrivons ici comme des champions qui vont se battre, avec le terrible désir d'emporter le succès du prestige, alors tout se gâtera... Cela c'est la route du sang ; ce sont les routes du passé, couvertes de morts, de deuils, d'incendies, de désastres, ce n'est pas notre route... Si, sans perdre de vue nos pays respectifs, nous sommes ici comme participant à l'universalité des buts de la Société des Nations, tout s'arrangera. »

Dans cette croisade pour la paix, Briand doit lutter non seulement contre le militaris-

me prussien mais aussi contre l'explosion d'égoïme nationaliste des puissances victorieuses : Incompréhension des grandes démocraties jalouses de la prépondérance politique de la France que l'on supposait impérialiste alors qu'elle n'était que trop pacifiste. Incompréhension en France des partis de droite alors résolument opposés à toute politique conciliante vis-à-vis de l'Allemage vaincue, alors qu'ils se sont, depuis lors, montrés trop enclins à la collaboration avec une Allemagne victorieuse.



La politique de Briand a échoué temporairement parce que, contrecarrées dans leur principe, retardées dans leur réalisation, ses initiatives sont venues trop tard. Ce n'est pas lui qui doit porter la responsabilité de l'échec, mais les politiciens à courte vue du monde entier qui n'ont pas su voir dans sa politique, à la fois généreuse et pratique, la solution possible du problème de l'Europe.

Son œuvre n'aura pas été inutile. Les principes pour lesquels il a lutté jusqu'à sa mort demeurent vrais parce qu'ils sont basés sur une conception humaine et sur un

idéal de justice. Souhaitons qu'au jour de la défaite hitlérienne les démocraties victorieuses trouvent un nouveau Briand pour reprendre l'œuvre ébauchée, que cette fois-ci elles lui fassent confiance à long terme pour lui permettre, après le long délai nécessaire à la désintoxication des jeunesses nazies, d'édifier sur des bases stables et pratiques l'union des nations libres de l'Europe.

Il faut avoir entendu Briand pour savoir ce qu'est un grand orateur français. Il n'aimait pas écrire. « Ecrire un livre », disait-il un jour, « non. La naissance d'un livre ne vaut pas la mort d'un arbre. » Il n'écrivait pas davantage ses discours. « Il improvisait », dira-t-on. Non. Il laissait sortir, peu à peu, l'expression d'une pensée qui s'était concentrée pendant des heures, des jours et des mois. C'est au cours de ses promenades solitaires que ses constructions les plus vastes, les plus hardies, se dessinaient ; leur contour se précisait dans son cerveau. Il en rectifiait les détails au cours de conversations à bâtons rompus avec ses amis. Le jour de la bataille, il montait à la tribune, non pas comme un conquérant, ni comme un chef, mais lentement, les épaules

voûtées, comme écrasé sous le poids de la tâche à accomplir et il se trouvait face à face avec le public qu'il fallait convaincre. Sa voix était sourde ; le plan de son discours n'apparaissait pas ; il cherchait l'adversaire et s'efforçait à provoquer ses réactions. Puis, quand il avait découvert le point sensible ou le point faible, il se redressait ; là voix, toujours profonde, prenait une force singulière ; et l'orateur, aussi prêt à l'attaque qu'à la riposte, possédait toutes les ressources de son art, l'intuition, la finesse, la force, une sensibilité extraordinaire, l'habileté manœuvrière et par-dessus tout une noblesse de pensée qui trouvait son expression dans ces formules lapidaires qui, le lendemain, étaient des mots d'ordre.

La vie intime de Briand était aussi simple que sa vie publique était remplie. Il naquit, vécut et mourut pauvre. Le faste des fêtes auxquelles ses fonctions l'appelaient, le bruit des applaudissements, le chœur des flatteurs ne troublaient pas son admirable sérénité. Il aimait se retrouver autour d'une table avec quelques amis intimes, la cigarette aux lèvres, laissant couler librement une conversation bourrée d'idées, de souvenirs et de vues d'avenir. Il avait autant de mépris

pour les grandeurs que pour les petitesses de ce monde et ne tenait pas au pouvoir. Son plus grand bonheur était d'aller passer quelques jours, seul ou avec un ou deux amis, dans la petite maison de Cocherel qui était son seul luxe. Se promener en bateau, pêcher, deviser, rêver, c'était sa vie — la vie d'un sage.



*Alexandre Millerand* était un contemporain de Briand. Député de Paris à 26 ans, avocat déjà réputé, Millerand appartenait, comme Briand, au parti socialiste. Très jeune, il y prenait une place prépondérante en rédigeant le fameux programme de St-Mandé, qui devait rester pendant 20 ans la charte du Socialisme réformiste. Il repoussait la Révolution comme moyen d'améliorer la situation de la classe ouvrière et se proposait d'atteindre le même but par le développement progressif de la législation sociale. Ministre du Commerce dans le Cabinet Waldeck-Rousseau, de 1899 à 1902, il s'y fait tout de suite une place prédominante, par la réalisation d'une partie des réformes dont il s'était fait l'apôtre, et par la préparation de l'exposition universel-

le de 1900, qui devait être un triomphe français.

En 1909, il revient au pouvoir aux Travaux Publics, Postes et Télégraphes. C'est là que je l'ai connu. J'étais tout jeune ingénieur des Ponts et Chaussées à Nancy ; je m'intéressais peu à la politique et j'ignorais la formation d'un nouveau ministère. En arrivant à mon bureau le lendemain du jour de sa constitution, je trouve un télégramme officiel du Ministre me priant de passer à son cabinet le lendemain matin. Ce télégramme me rendit perplexe car j'avais eu quelques démêlés avec mon ingénieur en chef au sujet d'une question importante dans laquelle j'avais donné raison à un personnage important du parti réactionnaire. J'avais, malgré toutes les instances de mon chef, refusé de modifier mes conclusions. Apprenant par le télégramme officiel que j'avais un nouveau ministre, que ce ministre était socialiste, et qu'il voulait me voir d'urgence, je pensai qu'en prenant possession de son poste il voulait faire un acte d'autorité et m'envoyer en disgrâce quelque part en France ou aux Colonies. Le lendemain à 9 heures j'entre, pour la première fois, dans un cabinet ministériel, et j'aper-

çois le Ministre redouté, petit de taille, trapu, tête forte sur des épaules solides, chevelure grise abondante, yeux sévères, derrière le binocle, ombragés sous d'énormes sourcils en bataille. Il me tend la main sans un mot, je m'asseois et il me dit: « J'ai entendu parler de vous. » Cela ne me rassure guère. Il continue: « On me dit que vous êtes travailleur et que vous avez du caractère. Voulez-vous être mon chef de cabinet? » Un peu ahuri par cette proposition imprévue, j'accepte le poste. Le Ministre se lève ; sous les sourcils belliqueux filtre dans les yeux sévères un éclair de douceur. L'audience, qui a duré quatre minutes, est terminée.

De ce jour commença une collaboration qui dura des années. Je n'ai jamais connu de cerveaux mieux organisés pour la décision et pour l'action. Il avait coutume de réunir une fois par semaine les chefs de tous les grands services: chemins de fer, mines, routes, voies navigables, ports de mer, Postes, Télégraphes, Téléphones. Dans une conférence qui durait deux heures il passait en revue toutes les questions importantes, estimant que dans une grande administration il devait y avoir entre le Ministre

et les Directeurs, aussi bien qu'entre les Directeurs eux-mêmes, une véritable collaboration. Il posait les questions claires, précises, courtes. Il laissait à chacun la possibilité d'exprimer son avis, brièvement. Puis il décidait, donnant en quelques mots les motifs de sa décision, qui était toujours constructive. Il n'aimait pas les réserves, les nuances, les compromis. Il était intellectuellement comme physiquement tout d'une pièce. Il menait ce grand, ce très grand ministère comme une affaire bien dirigée. Le travail à ses côtés était épuisant mais passionnant. Il demandait beaucoup à ses collaborateurs mais il leur laissait une large initiative, il leur faisait confiance et les couvrait de sa redoutable vigueur s'ils se trouvaient en butte aux attaques de l'extérieur, soit au Parlement, soit dans la Presse.



Une grande crise sociale survint en France vers la fin de 1910. Les masses ouvrières, soumises à une pression continue, probablement soutenue par l'argent de l'Allemagne, étaient en pleine ébullition. La corporation des chemins de fer, qui compte environ 500,000 employés, attachés à leur

emploi, s'était laissée entraîner dans ce mouvement révolutionnaire, présentait des revendications inadmissibles et menaçait, si elle n'était pas satisfaite, de déclarer la grève générale. Pendant plusieurs semaines Millerand discute avec les chefs des syndicats ouvriers, essaie de les ramener à la raison. Rien n'y fait. La grève générale est déclarée et un beau matin la France se trouve sans moyens de transport. Millerand, socialiste, qui avait tant fait pour l'amélioration de la classe ouvrière, se rend compte du danger qu'une grève générale du plus grand des services publics fait courir à la nation, non seulement au point de vue économique, mais au point de vue de la sécurité militaire, à une époque où les préparatifs de l'Allemagne laissaient déjà prévoir un conflit prochain, prend ses responsabilités, toutes ses responsabilités. Par téléphone, il demande au Président du Conseil, Aristide Briand, de lui laisser les mains libres pour assurer l'ordre. Il réunit dans la nuit ses collaborateurs intimes, dont j'étais, et rédige, par application d'une loi oubliée, un décret incorporant tous les cheminots de France dans des unités militaires qu'il mobilise sur place. En annonçant sa décision

aux représentants de la Presse au milieu de la nuit, il précise que les cheminots qui ne seront pas à leur poste le lendemain matin seront traduits devant les tribunaux militaires. Devant cet acte, d'autorité, les cheminots surpris s'inclinent, rejoignent leur poste. La grève est finie. L'ordre est assuré.



Mais la bataille politique commence, la plus dure, la plus sévère, que j'aie connue.

Les partis de gauche, menés par Jaurès, déposent immédiatement une interpellation dont la discussion est fixée à 2 heures de l'après-midi. A midi je déjeune avec Millerand et Briand, dans le petit restaurant *Marius*, bien connu des parlementaires. Millerand est calme et silencieux. Briand est soucieux devant le raz-de-marée de l'opposition de gauche qui, selon toutes probabilités, va renverser le gouvernement. N'ayant pas suivi les détails de la mobilisation des cheminots, il demande à Millerand de lui en expliquer les lignes générales. Au bout de dix minutes il l'arrête et dit : « Cela suffit, j'en sais assez; parlons d'autre chose. »

A 2 heures l'interpellation commence. Attaque à fond de tous les partis de gauche, silence du centre et de la droite. Après un discours passionné, Jaurès est acclamé par les deux tiers de l'Assemblée. Millerand monte à la tribune, calme, sévère et froid. Son discours, qui ne dure que 20 minutes, est un exposé concis, lumineux, logique et sec. Il donne les raisons de fait et les arguments de droit qui ont guidé sa conduite. Accueil hostile.

Puis Briand monte à la tribune, comme un condamné. Il cherche vainement à établir un contact entre l'assemblée devenue glaciale et lui. Ses phrases tombent dans le vide ; l'adversaire, sûr de la victoire, se dérobe. Mais subitement l'atmosphère change. Jaurès s'est levé et crie à Briand: « Toute cette procédure est illégale. Vous avez violé la loi. » Briand se redresse; il a trouvé son terrain. La voix s'enfle et il martelle ces paroles mémorables : « Le droit supérieur à tous les autres, c'est celui, pour une nation, de vivre dans son indépendance et sa fierté. Un pays ne peut rester frontières ouvertes. Et je vous dirai une chose qui va vous faire bondir peut-être d'indignation. Si, pour défendre l'existen-

ce de la nation, le Gouvernement n'avait pas trouvé dans la loi de quoi rester maître de ses frontières, s'il n'avait pu disposer à cet effet de ses chemins de fer, c'est-à-dire d'un instrument essentiel de défense nationale, eh bien, *aurait-il dû recourir à l'illégalité, il y serait allé.* »

Après quelques secondes de stupeur devant cette apostrophe inattendue, la Chambre réagit violemment. La droite et le centre, acclament l'orateur, pendant que toute la gauche se lève, en vociférant « Dictateur, dictateur, démission, démission. » Le tumulte atteint son comble, empêchant l'orateur de continuer son discours. A dix heures du soir, la séance est levée. Le lendemain, l'interpellation se poursuit dans une atmosphère détendue. Dans un discours d'une sérénité parfaite, Briand reprend son appel à l'ordre. « Hier, dit-il, l'inquiétude était générale, presque mondiale. De cette crise la France est sortie grandie aux yeux du monde. Je me présente devant vous l'ordre rétabli. » Et dans un geste dramatique tendant vers l'Assemblée ses deux mains, ces mains longues, minces, blanches, dont il était si fier, il conclut: « Regardez mes mains. Pas une goutte de sang. »

La Chambre est conquise et le Gouvernement recueille une majorité considérable.

Depuis la grève des cheminots, dans laquelle il a joué le rôle capital et montré des qualités éminentes d'autorité et de courage, Millerand a conquis dans le pays une position très forte. Il n'est plus seulement le ministre des réformes sociales ; il est le défenseur de l'ordre et des institutions contre la rébellion, le rempart du sentiment national. Appelé au Ministère de la Guerre, il travaille avec acharnement à renforcer l'organisation militaire et le moral de l'armée à la veille de la guerre. Il reprend le même portefeuille après la bataille de la Marne. Qui dira la somme de travail méthodique, patient et silencieux accompli par lui pendant ce long ministère, aux heures les plus dures de la guerre ?

Vers la fin de 1917, l'Allemagne lance l'idée d'une paix négociée. Millerand, dans un discours du 19 décembre 1917, dénonce ce ballon d'essai, dans des termes qui présentent en ce moment une actualité particulière : « Fumées sans doute, mais fumées dangereuses, parce qu'elles risquent, en obscurcissant l'horizon, d'accréditer dans les esprits l'opinion que la paix pourrait être

le résultat d'autre chose que de la victoire et sortir, un beau matin, de je ne sais quelles conversations occultes entre diplomates sans mandat, ministres en disponibilité ou idéologues en activité... Consentir une paix boîteuse qui laisserait debout — donc vainqueur — le militarisme prussien, ce serait signer l'abdication de la France, infliger à nos combattants et à nos morts la plus cruelle et la plus humiliante des injures, préparer à nos enfants un avenir de détresse et de sang. »

La victoire acquise, Millerand, nommé Haut Commissaire d'Alsace-Lorraine, réorganise les provinces retrouvées et réussit à gagner la confiance complète des Alsaciens au caractère ombrageux.



Les élections générales de 1919, après le Traité de Versailles, amènent une majorité nationaliste très forte. Millerand est porté au pouvoir par acclamation et se consacre à l'œuvre de la reconstruction, sous le signe de l'*union nationale,* dont il s'était fait le champion.

« Hier, disait-il, chacun de nous portait un prénom qu'il arborait avec ostentation...

radical, modéré, socialiste, plébiscitaire. Aujourd'hui nous n'avons plus le droit que de nous souvenir de notre nom de famille: Français, pour qui rien n'existe au-dessus et en dehors de la France. »

Voilà une phrase dont tous les Français devraient bien se souvenir aujourd'hui !



Quelques mois après, la Présidence de la République est vacante. Toute la majorité fait pression sur Millerand pour qu'il pose sa candidature. Il refuse énergiquement, déclarant que son caractère se concilie mieux avec les fonctions actives de chef du Gouvernement qu'avec les fonctions représentatives de Président de la République. Deux jours avant l'élection, il refuse encore. Le lendemain matin, il déclare qu'il sera candidat. Que s'est-il passé dans la nuit ? Voici l'explication, très peu connue, de ce geste qui surprit tout le monde, telle qu'elle me fut contée par M. Maurice Paléologue, alors Secrétaire Général des Affaires Etrangères. A 9 heures du soir Millerand le fait venir et lui demande quels sont les pouvoirs du Président de la République. Paléologue lui lit les articles de la Constitution. Millerand lui dit: « La Cons-

titution donne au Président de la République des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux qu'il a exercés jusqu'à ce jour. La nomination aux emplois publics est capitale ; la négociation des traités est encore bien plus importante. Nous sommes à une période d'incertitude politique, diplomatique et militaire ; le Traité de Versailles n'a pas assuré la sécurité de la France, le pacte d'alliance franco-anglo-américain n'existe plus ; je crains un rétablissement rapide de l'Allemagne. Nous ne pourrons éviter une nouvelle agression que grâce à une armée forte et à une diplomatie vigilante. Si je reste Président du Conseil, je puis être renversé demain ; si je suis Président de la République, je mènerai cette politique ferme et continue pendant 7 ans. C'est pourquoi je décide d'être candidat. » Le lendemain, à Versailles, il est élu à une énorme majorité... et la désillusion commence.

Il avait rêvé d'être un Président, au sens américain du mot, c'est-à-dire, dirigeant personnellement la politique de son pays. « Les Etats-Unis, » disait-il, « fournissent la preuve décisive qu'une démocratie peut allier à l'esprit de liberté l'esprit d'autorité

indispensable à la bonne conduite des affaires humaines. » Mais Millerand avait oublié deux choses. En premier lieu, les Français ont l'horreur du pouvoir personnel et redoutent un pouvoir exécutif qui ne soit pas responsable devant les Chambres. En second lieu, il est exact que le texte de la Constitution donne au Président des pouvoirs très étendus sous condition que chacun de ses actes soit contresigné par un Ministre. Mais la pratique constante a interprété cette disposition en ce sens que c'est, en fait, le ministre responsable devant le Parlement qui décide et que le Président de la République ne fait que contresigner les décrets.

Ce malentendu fondamental donne lieu à des incidents nombreux. Le premier se manifeste lors de la Conférence de Cannes où Briand négocie avec l'Angleterre un accord militaire. Millerand, qui n'approuve pas les dispositions du projet, rappelle brusquement Briand à Paris. La conférence de Cannes est close. Briand s'incline et donne sa démission.

Mais la politique vigoureuse de Millerand a soulevé contre lui l'hostilité des groupes de gauche. Les élections de 1924

amènent le triomphe du Cartel des gauches constitué par Herriot. Au lendemain des élections Millerand offre le pouvoir à Herriot, qui refuse. Devant l'impossibilité de constituer un gouvernement, Millerand s'incline à son tour et donne sa démission



La fin de sa vie est empreinte d'une grande sérénité d'esprit. Avocat célèbre, Membre de l'Institut, il s'acquitte des fonctions les plus simples avec le même souci et le même soin qu'il avait apportés à la conduite des affaires de la France. Rentré au Sénat, il ne prend plus la parole qu'à de rares occasions pour dénoncer le danger allemand et réclamer le renforcement de l'armée.



Millerand n'était pas un diplomate. On l'appelait le Sanglier. Mais c'était un grand honnête homme, allant droit devant lui, sans s'inquiéter des commentaires. Il avait une conception très haute de la vie publique. Je me souviens d'un conseil qu'il me donna en 1910 et qui le dépeint tout entier: « Vous êtes jeune », disait-il, « vous serez attiré par la politique, vous serez ministre. Lorsque vous serez interpellé, ne vous de-

mandez pas ce qu'il faut dire pour ne pas tomber. Dites-vous: « Je serai renversé ce soir et parlez selon votre conscience. » « L'expérience », ajouta-t-il, « m'a prouvé que cette attitude n'augmente pas sensiblement les risques de la vie politique. »

Je n'ai pas parlé des discours de Millerand. Ils sont écrits dans une langue d'une pureté parfaite mais exempts de toutes les fleurs de la rhétorique. Pour Millerand, un discours est un acte ou la justification d'un acte. L'ordonnance en est parfaite ; les arguments tombent massifs sur l'adversaire. comme les coups d'un marteau pilon. Parfois le ton s'élève. Son discours à l'inauguration de l'exposition universelle de 1900 se termine par une magnifique incantation au travail :

« Travail! travail libérateur et sacré, c'est toi qui ennoblis et c'est toi qui consoles. Sous tes pas l'ignorance se dissipe et le mal s'enfuit. Par toi l'humanité, affranchie des servitudes de la nuit, monte, monte sans cesse, vers cette région, lumineuse et sereine, où doit un jour se réaliser l'idéal et parfait accord de la puissance, de la justice et de la bonté. »

*

Il me reste à évoquer devant vous la figure d'*Edouard Herriot*. Plus jeune d'une quinzaine d'années que ses deux aînés, Edouard Herriot est aujourd'hui, sans conteste possible, le nom le plus représentatif de la démocratie française. Il me faudrait une conférence entière pour effleurer seulement les principaux aspects de sa personnalité. Ancien élève de l'Ecole Normale, Professeur à Lyon, auteur de nombreux ouvrages qui le firent connaître dès sa jeunesse — je citerai seulement *Mme Récamier et ses amis* — il est avant tout un homme de haute et large culture. Aucun sujet ne lui est étranger. Amateur passionné de musique, il se cachait encore il y a quelques années pour prendre des leçons de piano, qui lui permettaient de goûter plus intimement ses harmonies préférées, celles de Beethoven. Linguiste, il possède une étonnante érudition sur les origines des mots de la langue française. Il comprend la peinture aussi bien que la musique. Enfin il est un causeur incomparable, ou plutôt il est *le causeur* dont la parole imagée peut aborder n'importe quel sujet tout en restant

précise, familière, informée. Grand, fort et même lourd, il dégage lorsqu'il parle un véritable charme.

En dehors d'un goût général pour toutes les formes de la culture, Herriot a deux passions : la ville de Lyon et la démocratie.

Maire de Lyon pendant trente ans jusqu'à sa révocation par le gouvernement de Vichy, il a fait de la deuxième ville de France un véritable modèle — hôpitaux, hospices, théâtres, musées, promenades, secours à toutes les infortunes, il a tout dirigé, tout réussi.

Député de Lyon, il occupe pendant la guerre de 1914 son premier fauteuil de ministre. Et dès lors il reste de façon presque continue au gouvernement, détenant les portefeuilles les plus divers (Instruction publique, Travaux publics, Intérieur, Affaires étrangères).

Dans tous ces postes Edouard Herriot a donné la preuve de sa large intelligence. Ses qualités sont très différentes de celles de Millerand. Celui-ci était, je l'ai dit, un vrai chef d'entreprise. Herriot a moins de goût pour cette partie de la vie ministérielle. Ce qui l'intéresse plus que tout c'est la poli-

tique générale aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.



Dans sa politiqe intérieure, Herriot n'a jamais varié. Il est la personnification du parti radical-socialiste, dont il fut pendant de longues années le Président.. Parti nombreux et puissant, se recrutant surtout dans les classes moyennes, parmi les petits fonctionnaires, fermement attaché à la propriété privée et à l'entreprise libre et favorable à l'exécution de réformes sociales modérées effectuées progressivement. Poussant peut-être à l'excès le principe du régime représentatif, Edouard Herriot a toujours considéré qu'il n'était au pouvoir que le représentant de son parti. Lorsque les événements politiques amenaient un conflit entre la politique du gouvernement et celle du Parti, il quittait son portefeuille pour rester fidèle à son Parti. C'est là un trait de caractère très différent de celui de Briand et Millerand, qui, appartenant tous deux au parti socialiste, furent amenés à quitter leur parti parce que la responsabilité du pouvoir les obligeait à prendre des mesures gouvernementales en opposition avec la doctrine et la position du parti socialiste. Herriot est

le type du parlementaire, jaloux du maintien des institutions constitutionnelles, appliquant scrupuleusement la règle du jeu, respectueux des droits de l'opposition et courtois avec ses adversaires. Herriot a incarné et incarne encore la tradition de la Grande Révolution si profondément ancrée dans l'esprit de l'immense majorité des Français. Il est véritablement *le Représentant du peuple,* qu'il aime et dont il sent les réactions; il n'en est pas le maître.. « Le peuple a ses colères », dit-il, « mais il a des entrailles. » Herriot a la haine, la frayeur de tout ce qui peut mener au pouvoir personnel, qui a plusieurs fois ruiné la France et donné à sa politique cette apparence d'impérialisme que l'étranger lui a si souvent reprochée, même à tort. Il redoute la dictature sous toutes ses formes, qu'elle soit de droite ou de gauche, qu'elle soit fasciste ou communiste. Il a vu comment, dans les trois quarts de l'Europe, les mouvements totalitaires ont réussi à confisquer la liberté par des procédés divers : économie autarchique, propagande raciste, parti unique, corporations fascistes, contrôle de la Presse. Il a compris surtout que, par suite des progrès de la science, la dictature moder-

ne, une fois installée, est presque indéracinable car, pour triompher de l'insurrection légitime, elle dispose des mitrailleuses et des tanks qui brisent la résistance physique et du monopole de la radio qui brise la résistance morale. C'est donc contre toute menace de dictature encore imparfaite, contre tout soupçon de pouvoir personnel qu'il faut mener la lutte implacable. C'est l'idée de base de la politique intérieure d'Herriot, celle qui explique son attitude aussi bien en 1924, au moment du Cartel des gauches, qu'en 1934 au moment où il quitte le Ministère Doumergues, ou en 1942 lorsqu'il défend contre Vichy les droits du Parlement.



Au point de vue de la politique *étrangère*, Herriot a fait preuve des qualités les plus rares. Avec les chefs de gouvernement il parle franchement, d'homme à homme, afin de s'assurer leur sympathie personnelle. Mais surtout il cherche à gagner la confiance des peuples, et c'est à eux qu'il s'adresse par-dessus les chancelleries, car il sait que, pour pratiquer de nos jours une politique étrangère durable et solide, il ne suffit pas de s'assurer la signature de quelques

ambassadeurs ou de quelques chefs d'État, mais qu'il faut surtout obtenir le consentement cordial des peuples. Dans ce domaine humain et populaire, Herriot n'a pas de maître.

Les lignes de sa politique étrangère sont connues et sont jalonnées par des réalisations sensationnelles. Il respecte les droits, les conceptions des autres nations comme il exige le respect des droits et des conceptions françaises. Bien qu'Herriot soit anticommuniste en France, c'est lui qui rétablit avec les Soviets les relations diplomatiques, c'est lui qui négocie avec eux le pacte militaire dont ses successeurs ne sauront pas tirer profit. Il souhaite un accord intime avec les démocraties occidentales, famille d'élection au sein de la grande communauté humaine. Il est partisan, comme Briand, de la sécurité collective, et c'est lui qui dépose à la Société des Nations le fameux Pacte de Genève. Comme Briand également, il voit l'avenir de l'Europe lié au développement de l'idée de la Fédération. « La Grèce est morte jadis », dit-il, « pour n'avoir su se fédérer à temps. » Herriot comprend cette solidarité de fait que les progrès de la science et le développement des moyens de trans-

port ont établie entre toutes les nations et il la traduit sous une formule pittoresque: « Il ne peut pleuvoir chez mon voisin sans que je risque d'avoir les pieds mouillés. »

La plus belle heure de la vie politique d'Herriot entre les deux guerres, c'est celle de sa chute, le 15 décembre 1932, à l'occasion de la fameuse question des dettes américaines.

Après le Moratoire Hoover, la France était hors d'état de payer ses annuités à l'Amérique. La très grande majorité de la Chambre était d'avis de refuser le paiement de l'annuité, qui venait à échéance le lendemain. Herriot proposait de payer l'échéance et de discuter ensuite un nouvel aménagement des dettes, solution pour laquelle il avait trouvé à Washington une réaction favorable. La Chambre, butée, ne voulait rien entendre. Herriot aurait pu facilement sauver la vie de son ministère en acceptant un compromis ; mais il s'y refusa, estimant, avec Millerand, que, sur des questions de principe graves, le devoir d'un chef est de tomber fièrement plutôt que de survivre en compromettant les intérêts permanents de son pays.

Herriot, orateur, n'a ni les envolées de

Briand ni les formules lapidaires de Millerand, mais sa langue est chaude, humaine ; les mots partent d'un cœur ardent. Ce jour-là, il atteignit les sommets de l'éloquence. Il va droit à ses adversaires. « Vous allez », dit-il, « renverser l'homme qui, ayant voté contre les accords et le moratoire Hoover, aura posé la question de confiance pour faire appliquer vos votes... Je n'accepte pas d'être celui qui refusera d'honorer la signature de la France... Certes le chef d'un gouvernement ne représente qu'une minute, mais pendant cette minute il représente la continuité de la tradition française... Oui, sur les bancs de l'école, dans nos familles, on enseigne le respect étroit, strict, douloureux à certains moments de la signature. Quels que soient les événements, quelles que soient les circonstances, quels que soient les termes, quelles que soient les contestations, les passions, les colères, c'est la fidélité à la signature que l'on évoque sur un simple morceau de papier dont on ne veut pas faire un chiffon de papier. C'est cela, la France. »

Puis il montre les répercussions politiques lointaines d'un refus de paiement aux États-Unis où les emprunts français ont été

souscrits, par petites coupures de $100, par 61 millions de souscripteurs, la dissociation de la politique française et anglaise dans cette question essentielle, et il prononce ces paroles, malheureusement trop prophétiques : « Au moment où le régime dictatorial s'étend un peu partout, alors qu'il n'est pas possible de masquer certaines éventualités comportant des inconnues redoutables... allez-vous, pour 480 millions, briser l'accord des libertés contre les dictatures. »

Herriot élève encore le débat. « Par un étrange recommencement de l'histoire éternelle, le drame qui se joue ici évoque le drame de l'obéissance à la loi même injuste; c'est le drame au milieu duquel s'est débattu Socrate, dans sa prison. »

Le débat est clos. Herriot est renversé. Le lendemain, afin d'éviter tous commentaires et toutes insinuations malveillantes, il prévient le journal américain dans lequel il écrivait régulièrement qu'il ne pourra continuer une collaboration qui était pour lui la principale source de ses revenus.



Dans les dernières années qui précèdent l'agression allemande, Herriot, qui ne veut

pas de l'alliance électorale avec les communistes, reste à l'écart des luttes politiques et est appelé à la Présidence de la Chambre par la confiance de tous ses collègues.

Mais son rôle n'est pas fini.

Viennent la guerre, la débâcle, l'armistice, les pleins pouvoirs, la capitulation morale du gouvernement de Vichy, qui collabore avec le vainqueur. Herriot, qui n'a pas voté l'armistice, et qui condamne la politique de Vichy, écrit un article courageux où il marque que la communauté de vues et de sentiments de la vraie France et de l'Amérique subsiste entière. Le Président Roosevelt l'invite très instamment à venir aux États-Unis, où il trouvera un accueil enthousiaste. Dans une lettre qui lui fait grand honneur, Herriot décline l'invitation amicale, déclarant que, Président de la Chambre, il est investi d'un véritable mandat du peuple et qu'il doit rester sur place pour soutenir le moral de ses concitoyens.

Puis vient le jour où le gouvernement de Vichy dissout les bureaux des deux Chambres, derniers symboles de la légalité républicaine. A ce geste de dictature, Herriot riposte par une lettre fameuse, portant également la signature de Jeanneney, président

du Sénat, lettre qui à elle seule serait un titre de gloire suffisant pour un homme d'État. « Que cela vous plaise ou non », dit-il, « l'Assemblée Nationale a donné son mandat au gouvernement de la République. Le mandat est violé quand vous essayez d'éliminer les institutions essentielles de la République... Il est impossible que la liberté meure dans le pays qui l'a vue naître et d'où elle s'est étendue sur le reste du monde... Le grand et imminent danger est que la liberté ne puisse plus être reconquise sans des convulsions qu'il est de votre devoir d'empêcher. »

Ce jour-là, Herriot a véritablement incarné la France qui n'a pas capitulé moralement, la France républicaine et démocratique, et nous espérons tous que sa santé rétablie lui permettra de l'incarner demain, après la libération.



J'ai fini. Au cours de ce chapitre j'ai essayé de faire revivre devant vous trois grandes figures de la IIIe République et plus spécialement de la période d'entre deux guerres. Ces trois hommes d'État avaient des caractères et des dons différents. Les

hasards de la vie politique et la divergence de leurs opinions les ont mis parfois en conflit. Mais malgré ces désaccords et ces luttes, qui sont la base même et l'honneur d'un régime de liberté, leur carrière commune présente cependant une grande unité d'ensemble. Ce sont trois grands parlementaires, possédant tous les trois l'éloquence essentielle à la défense des idées, le respect de l'adversaire, la pratique du jeu loyal, l'acceptation de la décision populaire, seule base possible de la démocratie. Ce sont trois grands Français ayant, aux heures les plus dures, les plus difficiles ou les plus douloureuses, maintenu très haut l'honneur du pays. Ce sont trois hommes qui ont pensé que l'amour de la patrie ne s'accompagnait d'aucune exclusive et que la mission de la France était de prêcher la doctrine féconde de la solidarité internationale et de préparer les bases de la communauté humaine. Ce sont enfin trois hommes qui ont été honnêtes dans toute l'acception du terme, honnêtes politiquement, honnêtes moralement, honnêtes matériellement, et qui tous les trois appelés presque sans interruption à l'exercice du pouvoir y ont donné des preuves de désintéressement et même d'abnéga-

tion sur lesquelles je m'en voudrais d'insister.

Soyons fiers d'eux, recevons leur leçon, suivons leur exemple et souhaitons que nous trouvions une équipe de jeunes hommes d'État qui apportent demain à la III^e République rajeunie et à la cause de la démocratie un égal concours.

## CHAPITRE HUITIÈME

### POUR QUE LA FRANCE VIVE !

UN voile de deuil est tombé sur la France au printemps de 1940.

La France a paru s'effondrer, frappée dans tout son être par un désastre sans précédent. Ce qui est plus grave, c'est que le choc psychologique fut tel, qu'elle parut accepter sa défaite.

La roue a tourné, des voix se sont élevées, d'abord hors de France, pour proclamer que la bataille de 1940 était perdue mais que la guerre n'était pas finie. Puis la résistance morale et physique s'est organisée en France, unissant dans ses organisations multiples tous les hommes de bonne volonté, toutes les classes, tous les partis. Enfin, les armées françaises ont repris leur place aux côtés des armées alliées sur les champs de bataille de Tunisie et d'Italie.

Aujourd'hui personne ne doute plus que la France veut vivre et qu'elle est prête à accepter toutes les souffrances et à déployer toutes ses énergies pour vivre indépendante et libre. Ceux qui la connaissent

bien pensent que, meurtrie et mûrie par l'épreuve, elle apportera à son relèvement cette froide et tenace volonté de résurrection qu'elle montra après la guerre de 1870 et qui épouvanta Bismarck lui-même.

Son rétablissement n'aura rien d'égoïste; son action dépassera ses frontières. Par sa position géographique, elle est le lien entre les deux hémisphères ; par son esprit subtil et sa pensée claire elle saura trouver les formules pratiques pour concilier le génie anglo-saxon et le génie latin, harmoniser l'Europe occidentale et le monde slave. Dans sa compréhension des problèmes internationaux, elle pourra apporter au monde entier, revivifiées et consacrées par l'épreuve, les formules progressives que seul Clemenceau avait soutenues à Versailles et qui, si elles avaient été adoptées, auraient empêché cette guerre.

Mais il ne suffit pas de *vouloir* vivre, il faut d'abord *vivre tout court* et *subsister* jusqu'à la libération totale du territoire. Or la France est en danger grave par suite d'une sous-alimentation prolongée et croissante dont les conséquences sont désastreuses pour le présent et pour l'avenir.

La sous-alimentation pèse sur toutes les

personnes, les vieillards aussi bien que les jeunes gens. Mais je veux ici traiter un problème très limité — celui des enfants de France. Quelle est leur situation alimentaire ? Quel est leur état de santé ? Quelles seraient les conséquences immédiates et lointaines d'une continuation de leur sous-alimentation ? Enfin, quelles sont les mesures pratiques que l'on peut prendre pour leur venir en aide sans compromettre l'efficacité militaire du blocus ?

Si l'on veut que la France vive, il faut sauver ses enfants.



Je suis convaincu que tous mes lecteurs estimeront avec moi que les objections systématiques qui ont été faites pendant de longues années à l'alimentation des enfants de France n'étaient pas fondées et qu'il y a eu dans la direction du blocus un déplorable malentendu.[1]

[1] Dans ce chapitre, écrit au printemps de 1944, j'indiquais les solutions à adopter pour sauver du dépérissement progressif les enfants de la France occupée; depuis cette date, les événements militaires se sont développés rapidement; l'invasion est venue et la libération progressive de la France est en cours.

Malgré cela je pense que l'examen de la politique du blocus n'a rien perdu de son intérêt. C'est un fait historique sur lequel nous avons à porter un jugement équitable et à dégager les responsabilités. Quant aux solutions propres à

## I. SITUATION SANITAIRE CRITIQUE DES ENFANTS

### *A. Sources d'information*

Les chiffres que je donne sont empruntés aux sources suivantes :

1) Trois rapports importants faits récemment aux USA par des médecins français ayant quitté récemment la France ou ayant reçu de France des renseignements récents:

Le Dr Jahiel, assistant du Professeur Gosset, arrivé il y a 15 mois ;

Le Professeur A. Mayer, membre de l'Académie de Médecine (Conférence d'Atlantic City) ;

Le Dr Micheline Guiton, spécialiste des enfants.

2) Divers rapports de professeurs français publiés dans les journaux médicaux français, suisses ou américains, jusque fin 1943, notamment : *La Presse Médicale, Le Nourrisson, La Tribune de Genève, The Journal of the American Medical Association.*

3) Statistique générale de la France.

remédier à la situation précaire de la santé des enfants de France, elles devront être revisées et c'est vers l'envoi rapide et massif de denrées alimentaires dans la France libérée que tous les efforts devront être accomplis.

*B. Situation alimentaire des enfants de France.*

Je considère seulement les enfants de moins de 15 ans, qui se répartissent ainsi qu'il suit :

| | |
|---|---|
| enfants de moins de 3 ans ... | 1,850,000 |
| " de 3 à 6 ans ............ | 2,100,000 |
| " de 6 à 13 ans ........... | 4,700,000 |
| " de 13 à 15 ans ......... | 1,350,000 |
| Total : | 10,000,000 |

Le tableau ci-dessous indique :

*a)* la ration alimentaire des enfants de chacune de ces catégories (statistique générale de la France, février 1943) ;

*b)* la ration alimentaire considérée comme normale en Amérique (*Nutrition Program for Defense*), HILDA FAUST, Collège d'Agriculture, Berkeley, Californie ;

*c)* la ration alimentaire considérée comme suffisante par la Société des Nations ;

*d)* le déficit en % de l'alimentation des enfants français par rapport au *Nutrition Program* ;

*e)* idem par rapport aux chiffres de la Société des Nations.

| Age | (a) Ration française Stat. gén. | (b) Nutrition Program for Defense | (c) S.D.N. | (d) Déficit avec Nut. Pr. en % | (e) Déficit avec S.D.N. en % |
|---|---|---|---|---|---|
| Enfants de moins de 3 ans | 800 cal. | 1200 cal. | 1000 cal. | 33% | 20% |
| de 3 à 6 | 980 " | 1600 " | 1440 " | 38% | 32% |
| de 6 à 13 | 1090 " | 2500 " | 2160 " | 56% | 49% |
| au dessus de 13 ans | 1300 " | 3800 " | 2400 " | 65% | 46% |

On remarquera que la situation alimentaire des enfants est de plus en plus mauvaise à mesure qu'il s'agit d'enfants plus âgés.

Si on veut simplifier la question en prenant les moyennes des rations de tous les enfants de moins de 15 ans, sans les diviser en catégories suivant leur âge, on obtient le tableau ci-dessous :

1030 cal. 2240 cal. 1810 cal. 54% 37%

On peut donc dire qu'il y a un déficit alimentaire d'au moins *800 calories par enfant et par jour.*

Notons enfin que la situation alimentaire française est considérablement plus mauvaise que celle des Allemands en 1917, qualifiée par eux de quasi-famine et qui correspondait à 1600 calories. [2]

[2] Discours inaugural du Professeur Balthazard, Président de l'Académie de Médecine en 1943, rapporté dans le journal *The Lancet,* Londres, 22 février 1944.

Au moment où les premières troupes alliées ont débarqué en France, on a vu dans un journal américain un article indiquant que la situation alimentaire était relativement assez bonne dans un des villages occupés. Je tiens à protester avec énergie contre une telle assertion qui ne correspond nullement à la réalité.

Celle-ci est en fait plus tragique que ne le laisseraient supposer les chiffres que j'ai cités. Si certaines familles, riches et peu nombreuses, réussissent à acheter, à prix d'or, sur le marché noir, quelques denrées supplémentaires, il faut par contre tenir compte du fait que l'immense majorité de la population est fréquemment dans l'impossibilité de trouver, sur le marché normal, la nourriture correspondant à la ration à laquelle elle a droit.

D'une façon plus générale, je tiens à dire que tous les chiffres que je donne ont été pesés très consciencieusement et que, en cas de divergence dans les appréciations, j'ai toujours adopté les plus modérées.

C. *État sanitaire général des enfants en France.*

Quelles sont les conséquences de cette sous-alimentation prolongée ?

1) Le *poids* des enfants *à leur naissance*, est, en moyenne, inférieur de 10% à la normale.

2) La *mortalité infantile* a augmenté de 10% de 1939 à 1942.

3) La proportion des globules rouges est très insuffisante.

4) Le Professeur A. Mayer estime que l'augmentation annuelle du poids des enfants est inférieure, de 20 à 25%, à la normale.

5) Dans beaucoup de villes et de centres industriels, on constate qu'un grand nombre d'enfants ont perdu du poids, au lieu d'en gagner. Une enquête portant sur 45,000 enfants des grandes villes montre qu'il y a eu

22% d'enfants de moins de 3 ans et
28% d'enfants de 7 à 12 ans

qui ont *perdu du poids*, au lieu d'en gagner pendant l'année 1942.[8]

La situation est *moins grave à la campagne* qu'à la ville.

*D. Quelles sont les maladies qui se développent chez les enfants de France ?*

[8] Voir Drs Aubertin et Faure Beaulieu (*Presse Médicale*, 21 août 1943).

1) *Tuberculose* de plus en plus fréquente : Une enquête du Dr Parturier — *Revue Diététique 1943* — indique que le nombre des cas a doublé dans la région parisienne parmi les enfants de 6 à 8 ans.

Il faut surtout noter que les cas de tuberculose sont de plus en plus graves et leur évolution de plus en plus rapide et mortelle (méningite tuberculeuse [4] ou bronchopneumonie aiguë).

2) *Carences* (*deficiency diseases*). On désigne sous ce nom l'état des personnes qui, trop longtemps sous-alimentées, deviennent *incurables*, parce qu'elles ne réagissent plus à l'application tardive des vitamines ou à une reprise de l'alimentation. Le phénomène de dénutrition est devenu *irréversible*. Les enfants qui en sont atteints sont des *morts vivants*.

Ce phénomène qui a été signalé, dès 1942, par le Professeur Mouriquand de Lyon et le Dr Jahiel, a fait l'objet d'un rapport spécial des Drs Richet, Lesueur, Gérard et Duhamel à l'Académie de Médecine reproduit dans la *Presse Médicale* du 16 janvier 1943. La conclusion est formelle :

[4] Voir *Tribune de Genève* 15 déc. 1943 et Dr Macquet, *Presse Médicale*, 20 février 1943.

« Les enfants ateints de carence, même après une alimentation normale, ne s'améliorent pas et *meurent.* »

Les carences irréversibles dont les conséquences sont si désastreuses sont dues spécialement aux causes suivantes :

a) déséquilibre des rations alimentaires (manque de graisse et d'acides aminés) ;
b) manque de vitamine D produisant le rachitisme ;
c) manque de certains produits minéraux (notamment calcium, phosphore).



## II. ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ENVOI DE VIVRES AUX ENFANTS

### A. *Argument humanitaire.*

Au point de vue des principes, on a toujours admis que la loi de la guerre autorisait les belligérants à prendre vis-à-vis de leurs adversaires toutes les mesures — si dures fussent-elles — permettant de briser leur force de résistance matérielle ou morale. On admettait, par contre, que la des-

truction des êtres humains devait être interdite par la morale, lorsque cette destruction n'était pas nécessaire pour atteindre cet objectif.

Autrefois on considérait comme un principe irrécusable que l'on devait épargner la population civile et, d'une façon plus générale, les vieillards, les femmes et les enfants.

Aujourd'hui, changement complet :

*a)* Civils et militaires ne peuvent plus être distingués, puisque le résultat de la guerre dépend au moins autant sinon plus de la population civile (4 ou 5 fois plus nombreuse) qui travaille pour l'armement ou l'entretien de l'armée. Les ouvriers d'usines, en temps de guerre, ne se recrutent plus parmi les hommes hors d'état de porter les armes ; il y a dans les usines de guerre des dizaines de millions d'hommes dans la force de l'âge qui ne sont pas mobilisés parce qu'on les considère comme indispensables dans leur emploi, en raison de leur spécialisation technique.

*b)* On ne peut plus faire de distinction entre hommes et femmes. Il y a des centaines de mille femmes dans l'armée et des millions de femmes dans les usines de guerre.

*c)* Reste la catégorie des enfants qui ne servent pas à l'effort de guerre. Ils sont soumis aux risques des bombardements, dont je ne critique pas le principe, puisque c'est un moyen de détruire la force militaire ennemie. Mais il reste à faire un *geste d'humanité* pour les enfants qui appartiennent à des nations alliées. Il faut les empêcher de mourir de faim si on peut les sauver.

*B. L'argument militaire d'aujourd'hui.*

L'invasion de la forteresse Europe est commencée. C'est une opération difficile et peut-être longue. Son succès dépendra, dans une large mesure, de la température du sentiment de la population française vis-à-vis des armées anglo-américaines et surtout de ces dernières qui joueront le principal rôle.

N'oublions pas que la collaboration active que la population française aura à donner à ce moment, *sans armes et sous l'œil de l'ennemi,* demande un courage plus grand que celui des troupes du front bien armées, bien protégées par une aviation dominante.

Or la propagande allemande ne chôme pas: « Ce sont vos alliés », dit-elle, « qui

font mourir de faim vos enfants par leur blocus inhumain et qui détruisent vos villes par leurs bombardements barbares. » Ce dernier argument est exploité *avec une vigueur accrue, depuis l'invasion* qui entraîne forcément la destruction de nombreux centres habités et cause dans la population de nombreuses victimes.

La seule mesure capable de soutenir et de développer le courant d'héroïsme obscur de la population, *pendant les mois prochains* est de secourir les enfants en leur envoyant des vivres. Cette mesure aura une répercussion psychologique énorme sur la famille française, armature essentielle du pays et plus spécialement sur la femme française dont l'influence est dominante au moment où plus de 2 millions et demi d'hommes sont en Allemagne (prisonniers, ouvriers), ou en prison ou dans les camps de concentration en France ou en Allemagne.

C. *L'argument militaire de demain.*

L'Allemagne, qui perdra la guerre de 1944, prépare déjà la revanche de 1964.

Dans un rapport du 7 décembre 1943, publié par le *U.S. Committee on Educational Reconstruction of New York Uni-*

*versity*. M. Reinhold Schairer cite une déclaration faite par Hitler devant son État-Major personnel aussitôt après l'accord de Munich. Cette déclaration est empruntée à un rapport confidentiel dont M. Schairer eut connaissance pendant les vacances de Christmas 1938.

Il peut arriver, dit Hitler, que je ne remporte pas immédiatement la victoire dans la guerre qui vient. Nous pourrions être forcés de l'interrompre. Alors nous rentrerons tous sous terre. Nous sourirons, nous regaderons, nous attendrons. Mais, après quelques années, quand les faibles et incapables démocraties auront définitivement échoué dans la solution des problèmes mondiaux d'après guerre, alors nous surgirons brusquement, et nos ennemis stupéfaits découvrirons trop tard que des millions de leurs propres jeunes gens, mal dirigés par une éducation trop faible, désappointés par la faillite de la démocratie, seront à nos côtés. La *victoire dans la troisième guerre mondiale* sera rapide et facile. Nous la mettrons dans notre poche comme une pomme mûre que nous cueillerons de l'arbre tombant de la démocratie.

Le 13 mars 1944, le *New York Times* a reproduit les déclarations faites récemment par deux grands chefs de l'armée allemande et qui montrent que le point de vue germanique n'a pas changé. « Que peut nous faire une défaite provisoire », écrit le Général Stuelpnagel, « si, grâce à la destruction des hommes et du matériel que nous aurons été capables d'infliger à nos ennemis et aux territoires voisins, nous avons obtenu une marge de supériorité éco-

nomique et démographique plus forte qu'en 1939? »

La même idée est exprimée par le Maréchal von Rundstedt, dans un discours prononcé à l'inauguration du bureau de la guerre économique à l'Académie de Guerre de Berlin. « Nous devons détruire », disait-il, « au moins un tiers des habitants des pays voisins. Le meilleur procédé, c'est la *sous-alimentation organisée,* qui, dans ce cas, est *meilleure que la mitrailleuse,* car il y a une limite et un inconvénient aux exécutions en masse que la famine peut toujours avantageusement dépasser, *surtout parmi la jeunesse.* »

La revanche que l'Allemagne espère prendre en 1964 est basée sur l'idée que, même si elle subit en 1944 ou 1945 une défaite militaire, elle aura *gagné une victoire démographique, certitude de victoires militaires futures.* Cet espoir repose malheureusement sur des bases très sérieuses :

*a)* L'une des principales raisons de la défaite de la France en 1940 est qu'elle n'a pu opposer à l'Allemagne qu'un nombre insuffisant de divisions, en raison de la décroissance relative de sa population par

rapport à la population allemande. Ce fait n'est pas dû seulement au taux inférieur de la natalité française, mais aussi au fait que, pendant la guerre de 1914-1919, les pertes françaises ont été pendant la période d'entre deux guerres proportionnellement plus fortes que les pertes allemandes et que pendant ces 5 années la natalité française a été réduite de près de moitié. C'est ce qui explique la faiblesse des classes françaises de 1934 à 1939, qui devaient composer le noyau de l'armée au moment de la déclaration de guerre.

*b)* Le même phénomène se reproduira, encore aggravé, dans 20 ans, lorsque l'Allemagne essaiera de prendre sa revanche.

1) La France a perdu sur le front 130,-000 hommes en 1939 et 1940, sans compter les pertes importantes subies en Tunisie, en Italie et sur le sol de France depuis le premier jour de l'invasion.

2) Il faudra ajouter le nombre des Français fusillés en France ou en Allemagne, qui atteint plusieurs dizaines de mille.

3) Il faudra ajouter le nombre, inconnu aujourd'hui, des Français qui sont morts ou mourront dans les camps de concentration allemands ou français par suite des mauvais

traitements dont ils sont l'objet ; le nombre des détenus dépasse actuellement 300,000, d'après une estimation sérieuse.

4) Il faut ajouter tous les hommes qui sont morts ou qui mourront prématurément par suite d'une alimentation insuffisante et des maladies qui en sont la conséquence (tuberculose, etc.).

5) Il faudra enfin ajouter le nombre des Français, militaires ou civils, qui, pendant l'invasion, seront tués sur le front ou seront victimes des bombardements.

Il est impossible de faire aujourd'hui aucune estimation du total de ces pertes, mais on doit prévoir qu'il dépassera largement le chiffre du million.

En face de l'augmentation de la *mortalité*, nous constatons une diminution énorme de la *natalité*.

1° Pendant la guerre, la natalité est tombée de 630,000 à 450,000 par an, soit près de 30%, ce qui, pour une période de 5 à 6 ans, représente une perte de population qui dépasse également *1 million*.

2° Cette chute verticale de la natalité est, avant tout, le résultat de la politique voulue par l'Allemagne de séparer les ménages, en refusant de renvoyer les prison-

niers de guerre et en faisant venir de force en Allemagne près d'un million d'ouvriers français.

3° On ne peut guère espérer dans les années prochaines une grande fécondité ni une grande natalité d'enfants sains, étant donné l'état physique de la population épuisée par les privations et rongée par la tuberculose. Il faudra de longues années pour remonter le courant.

Sans aller jusqu'aux conclusions pessimistes d'un article récent du *New York Times* prévoyant, dans les 40 années prochaines, une diminution de 10 millions de la population française, je pense que le mieux que l'on puisse espérer est que la population française ait rattrappé en 1964 son niveau de 1939, tandis que, dans le même temps et malgré ses grosses pertes, la population allemande, *mieux alimentée,* a continué et continuera à se développer.

De tout ceci, il y a deux conclusions à tirer :

1° L'Allemagne, qui aura eu pendant cette guerre un régime alimentaire beaucoup plus abondant que celui de tous les pays occupés, France, Belgique, Pologne, Tchécoslovaquie, Serbie, sera en 1964 dans

une *position démographique considérablement améliorée* par rapport aux puissances européennes qui pourraient lui résister.

2° Chaque enfant *français*, mort de faim inutilement en 1944, devra être *remplacé par un American boy ou un British boy* dans les armées qui prendront part à la guerre de 1964 ou dans la police internationale qui aurait réussi à l'empêcher.

*D. Argument de justice.*

Comment peut-on refuser d'envoyer de la nourriture aux enfants qui ne travaillent pas pour l'Allemagne, alors qu'on l'envoie (a) aux *prisonniers de guerre* en Allemagne qui, malgré eux, sont *employés* à des travaux utiles à l'Allemagne ? (b) aux *civils américains* et anglais internés en Allemangne ? (c) à la population *italienne* alors que l'armée italienne s'est battue pendant 4 ans contre les alliés, tandis que l'armée française s'est battue et continue à se battre pour les alliés ?



III. LES OBJECTIONS AU PLAN D'ALIMENTATION DES ENFANTS

Les objections, qui ont été formulées avec persistance par les services du blocus, se ramènent à deux :

1) Si on envoie de la nourriture aux enfants de France, elle sera directement ou indirectement confisquée par *l'Allemagne* à son profit.

2) Si les Allemands ne s'approprient pas cette nourriture, elle servira indirectement à ravitailler les *ouvriers français* qui, en fait, *travaillent pour l'Allemagne.*

Ces objections méritent d'être discutées.

*a)* A la première, on peut répondre que les Allemands ne se sont jamais approprié ni les secours envoyés à la population civile de la Belgique dans la guerre de 1914; ni ceux envoyés depuis plusieurs années aux enfants grecs ; ni ceux envoyés en France et distribués par les Quakers en 1940 et 1941.

Si les Allemands modifiaient leur attitude, il serait facile d'arrêter immédiatement les envois de vivres ; mais l'Amérique et l'Angleterre auraient acquis le bénéfice moral de l'opération.

*b)* La deuxième objection ne me frappe guère. Est-il bien vraisemblable que dans une famille française le père de famille réduise la portion de soupe de son enfant, parce que celui-ci aura reçu un verre de lait américain à l'école ? Mais en supposant

qu'il l'ait fait, croit-on qu'il travaillera davantage pour l'Allemagne ?

On sait que l'ouvrier français produit le moins possible lorsqu'il travaille pour l'Allemagne. Un geste des alliés en faveur de ses enfants ne ferait que renforcer chez lui cette volonté de *sabotage systématique.*

Je viens d'indiquer très objectivement les arguments pour ou contre l'envoi de vivres aux enfants. Il me reste à indiquer pourquoi, en *1944,* les arguments positifs sont beaucoup plus forts et les objections beaucoup moins fortes qu'en *1940.*

Les arguments positifs sont plus forts parce que les ravages de la sous-alimentation s'accentuent rapidement à mesure que sa durée augmente et parce que l'intérêt d'obtenir un climat psychologique favorable à l'Angleterre et à l'Amérique est devenu essentiel depuis le commencement de la campagne de libération qui durera vraisemblablement de longs mois. Il n'est donc *pas trop tard,* au contraire, pour agir pendant cette période terrible pendant laquelle les habitants des pays occupés seront soumis, à la fois, à la terreur du bombardement allié, dont je ne conteste pas le principe, et

aux mesures de représailles et aux arrestations arbitraires du fait de l'ennemi.

En sens inverse, on pouvait comprendre l'attitude des services du blocus au moment où l'Angleterre était seule à soutenir une lutte héroïque qui ne pouvait être victorieuse qu'à la condition d'être *très longue*. L'État-major anglais avait quelque raison de s'opposer à tout relâchement du blocus puisqu'un inconvénient, même minime, pouvait avoir des conséquences néfastes s'il se prolongeait pendant des années.

Le cas est tout différent aujourd'hui. La guerre d'Europe ne saurait durer très longtemps. Les jeux sont faits et les conditions dans lesquelles se livrera la bataille finale ne changeront plus. La population allemande est encore bien alimentée, beaucoup mieux qu'en 1918, et personne ne pense que la victoire sur l'Allemagne *puisse être due à la famine*. Personne ne peut penser non plus que cette victoire puisse être compromise par une augmentation *hypothétique* de la production d'armement par les pays occupés au profit de l'Allemagne ; ce supplément d'armement ne pourrait apparaître, avant de longs mois, sur le champ de bataille, et son importance

serait insignifiante en présence de l'énorme et croissante supériorité d'armements des nations alliées.

Dans ces conditions, on est en droit de penser que le temps est venu, pour les nations alliées, de modifier leur attitude dans cette question délicate, que cette mesure ne présente plus de dangers sérieux, que s'il subsiste quelques inconvénients minimes, il est facile de les réduire à des proportions acceptables et qu'enfin ces inconvénients sont hors de proportion avec les avantages que cette mesure présente non seulement du point de vue humanitaire, mais du simple point de vue militaire.



### IV. UN PLAN D'ALIMENTATION DES ENFANTS DE FRANCE

*A. Quelle est l'étendue de la zone à alimenter ?*

C'est le territoire de la France métropolitaine. On remarquera que je n'ai parlé jusqu'ici que de la France. Dans mon idée, un plan de ravitaillement des enfants devrait s'étendre aux pays voisins, Belgique et Hollande et sans doute Norvège, qui se trouveront placés dans la même situation que la France au moment de l'ouverture du

Second Front. Si je parle principalement de la France, c'est que c'est le seul pays sur lequel je possède des renseignements assez précis.

Si je ne parle ni de la Pologne, ni de la Tchécoslovaquie, dont la détresse n'est pas moins grande et qui, du point de vue humanitaire, méritent la même sympathie, c'est d'abord parce qu'ils ne sont pas dans la même zone, mais c'est surtout parce que leur alimentation nécessite des transports à longue distance à travers l'Allemagne, qui seraient pratiquement irréalisables et dont le contrôle serait impossible.

*B. Comment définir ce que nous appelons « les enfants » ?*

Il serait extrêmement souhaitable de nourrir tous les enfants jusqu'à 18 ou 19 ans. La période de la croissance — de 13 à 19 ans — est celle dans laquelle on enregistre le plus grand développement de tuberculose, la plus grande augmentation de mortalité. C'est aussi, comme je l'ai montré plus haut, celle pour laquelle il y a le plus grand écart entre la ration reçue actuellement par les enfants de France et le minimum désirable. Malheureusement, nous ne croyons pas

qu'il soit possible pratiquement de dépasser l'âge de 15 ans.

Une proposition tendant à ravitailler les jeunes gens de 15 à 19 ans se heurterait à la fois au véto des nations alliées qui voient en eux des travailleurs dont la production profite dès à présent à l'ennemi, et à celui de L'Allemagne qui voit en eux de jeunes soldats qui combattront contre elle dans quelques mois. Nous nous arrêtons donc à la limite de 15 ans.

### C. *Quels sont les aliments à envoyer ?*

Le choix des aliments doit être fait avec beaucoup de soin pour répondre au but que l'on se propose d'atteindre.

1) Il faut choisir des aliments qui contiennent en grande quantité les matières qui manquent le plus aux enfants sous-alimentés : graisses, vitamines, protéines, phosphore, calcium.

2) Il faut choisir des aliments qui contiennent une grosse quantité de calories par rapport à leur poids et à leur volume, étant données les grandes difficultés de transport par mer (bateaux et ports de débarquement) et l'insuffisance des moyens de distribution dans les pays occupés.

3) Il faut choisir les matières qui peuvent être transportées sous forme de produits condensés, déshydratés et qui ne se détériorent pas pendant un long voyage.

4) Il faut établir entre ces différents aliments une proportion, un équilibre qui correspond au meilleur rendement pour des enfants sous-alimentés.

Le Dr Micheline Guiton a fait une étude très approfondie de la question et propose une ration type, composée de produits figurant au catalogue de l'armée américaine. Cette ration de 800 calories, d'un poids de *300 grammes,* se composerait

pour 40% de lait condensé
20% de jambon ou de saumon en boîtes
20% de farine enrichie
10% de graisse (type « army spread »)
10% de sucre, cacao, pommes de terre déshydratées.

5) Pour les enfants de moins d'un an, il faudrait ajouter au lait des céréales et des vitamines A, C et D.

6) Enfin, pour lutter plus activement contre les carences, il faudrait ajouter, sous forme concentrée:

huile de foie de morue
extrait de foie
gluconate de calcium.

7) Il faut remarquer encore que, pour la plus grande partie, ces aliments peuvent être achetés, non seulement aux USA dont les possibilités seront de plus en plus réduites par la nécessité de nourrir les régions libérées, mais aussi bien dans l'Amérique du Sud ou ailleurs.

*D. Quelle est la quantité d'aliments à envoyer ?*

Logiquement il faudrait envoyer journellement à chaque enfant une ration type, puisque le chiffre de 800 calories est la différence entre la ration actuelle des enfants et la ration considérée comme strictement suffisante par la S.d.N.

Quel serait le tonnage total d'un programme alimentaire permettant de distribuer cette ration complémentaire à tous les enfants de moins de 15 ans ? Il faudrait, comme nous l'avons dit, ajouter aux enfants français ceux de Belgique et de Hollande, ce qui porterait le nombre des parties prenantes de 10 à 13 millions. Le tonnage serait donc de

3,900 tonnes par jour
1,320,000 tonnes par an.

Il est à craindre qu'un tel tonnage n'excède les disponibilités de bateaux, les possibilités de débarquement dans les ports et la capacité des chemins de fer à court de matériel, enfin, qu'il ne se heurte à une opposition trop forte des services du blocus.

Nous supposerons donc que l'on se borne à un effort *moitié moindre* qui donnerait à chaque enfant un *secours journalier de 150 grammes,* représentant *400 calories.* Un tel secours représenterait déjà un soulagement considérable par rapport à la situation actuelle, bien qu'il ne corresponde qu'à un tonnage de vivres relativement beaucoup plus faible que celui des secours envoyés aux enfants grecs.

L'exécution du plan que je propose nécessiterait l'envoi de :

1,950 tonnes par jour
660,000 tonnes par an.

Connaissant le tonnage et la valeur en calories de ce programme d'alimentation, il est facile de se rendre compte de la *répercussion* qu'il est susceptible d'avoir *sur l'alimentation totale de l'Allemagne et des*

*pays occupés* dont la population atteint 300 millions.

Si on considère que la ration complémentaire de 400 calories est à peu près 1/5 de la ration normale de 2000 calories et si on suppose que la *totalité* de ce ravitaillement soit détourné de son objet, il représenterait, pour chaque habitant, *une journée de nourriture normale tous les 4 mois.*

Si *la moitié* seulement était détournée, cela représenterait *une journée tous les 8 mois.*

Si *un quart* était détourné, il représenterait *une journée tous les 16 mois.* Cette dernière hypothèse me paraît correspondre au *risque maximum* que peut courir le blocus. Car il est difficile de supposer que le détournement systématique puisse dépasser 25% sans être apparent. En pareil cas le plan d'alimentation *serait suspendu.*

Naturellement, si on supposait que le secours aux enfants fût détourné au seul profit de l'Allemagne et non du bloc européen contrôlé par l'Allemagne, les chiffres seraient différents. Dans ce cas, une fraude atteignant 25% donnerait à tout Allemand une journée de nourriture *tous les 5 mois.*

*E. Un programme réduit.*

Si malgré tous les arguments indiqués plus haut, le service du blocus et les gouvernements alliés avaient encore une hésitation sur l'importance des détournements de nourriture par les Allemands ou les adultes des pays occupés, au détriment des enfants, sur l'efficacité du contrôle de la distribution et, d'une façon plus générale, sur le fonctionnement pratique du système, je recommanderais très nettement de faire, à titre d'expérience, un *essai sur un tonnage réduit.* Si, comme j'en suis convaincu, cet essai était satisfaisant, il serait ensuite facile de le développer dans les limites indiquées précédemment.

Cet essai réduit aurait en soi une autre valeur. J'ai dit que parmi les conséquences désastreuses de la dénutrition prolongée figurent ces carences de l'organisme qui constituent pour les enfants qui en sont atteints une véritable condamnation à mort. Le Dr Jahiel, qui a étudié particulièrement ce phénomène, déclare : « L'expérience a montré qu'il suffit de corriger le régime et de fournir les éléments indispensables à la nutrition *même de façon très intermittente* pour mettre néanmoins la personne à l'abri

des carences irréductibles. Cette alimentation intermittente agit comme un véritable catalyseur de la nutrition. Il suffirait par exemple d'envoyer *une fois par mois* un seul petit colis, bien conditionné, à un enfant français pour le sauver et empêcher l'apparition d'une carence irréductible. » Il y a quelques jours (1er mars) le Dr Jahiel m'écrivait : « Dans ma pensée, ce petit paquet a la valeur de l'objet le plus précieux qui se puisse concevoir. »

Je conclus donc que même s'il y a des hésitations sur le plan d'ensemble, il ne peut pas y en avoir sur le plan réduit, qui sauvera un grand nombre d'enfants et dont le succès permettra de convaincre les opposants.

Peut-on penser sérieusement que cette amélioration insignifiante et d'ailleurs hypothétique des conditions de nourriture de l'Allemagne puisse avoir un effet quelconque sur le sort de la guerre ?



## V. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ALIMENTATION

### *A. Mesures administratives.*

Ainsi que nous le verrons, la réalisation de ce programme d'alimentation serait pla-

cée entre les mains d'une commission *internationale* composée de *personnalités neutres*. Les vivres seraient achetés par la commission au moyen de dollars bloqués appartenant aux pays occupés ; le transport serait effectué par les bateaux suédois, déchargés dans des ports déterminés sous la surveillance de délégués de la commission neutre et répartis sous son contrôle dans chaque commune, au prorata du nombre d'enfants. Au sein de la commune, la distribution serait faite aux enfants *dans les écoles*. C'est le système qui permet le contrôle le plus facile. C'est d'ailleurs celui qui avait été appliqué par l'organisation des Quakers et son directeur, M. Kershner, pendant les trois années où il distribua plus de 100,000 tonnes de secours alimentaires aux enfants.

Ce système devrait être complété par une distribution aux enfants de moins de 4 ans et aux femmes enceintes dans des dispensaires ou crèches organisés par les municipalités.

Il serait bon de retrouver et d'utiliser ceux des anciens collaborateurs de l'organisation des Quakers qui seraient restés en France, car ils ont acquis, pendant les trois

années de leur mission, une connaissance complète de tous les problèmes de la distribution et du contrôle.

*B. Le programme d'alimentation et le Gouvernement allemand.*

Un tel programme ne peut être exécuté sans l'accord du Gouvernement allemand. Il est difficile de prévoir quelle sera sa réaction. Il n'est pas douteux, à mon sens, que si les Gouvernements alliés font cette proposition, c'est qu'ils y trouvent des avantages d'ordre psychologique et militaire. La proposition ne rencontrera donc certainement pas un accueil sympathique du côté du Gouvernement allemand. Mais celui-ci sera dans une position très difficile pour s'opposer à une mesure analogue à celle qu'il a acceptée pour la Grèce ; en outre, il se rendra parfaitement compte qu'un refus de sa part renforcerait encore — s'il est possible — l'hostilité de la population française au moment des batailles décisives.

En tout cas, les Gouvernements alliés n'ont pas à se préoccuper de la réaction allemande ; si celle-ci est favorable, le programme pourra être exécuté et si elle est

défavorable les Etats-Unis et l'Angleterre auront obtenu, sans aucun sacrifice ni aucune contre-partie, l'effet psychologique indispensable à mon sens pour assurer le succès final des opérations militaires et le règlement amical des questions de la paix.

La seule précaution à prendre, de la part des Gouvernements alliés, sera d'éviter de la part du Gouvernement allemand les discussions dilatoires qui lui permettraient d'empêcher la réalisation du programme sans avoir l'air de s'y opposer. Cette manœuvre peut être aisément déjouée par une proclamation conjointe faite à la radio par le Président Roosevelt et Mr Winston Churchill faisant connaître aux populations des pays occupés la teneur de la proposition transmise au Gouvernement allemand et rejetant ainsi sur ce dernier tous les retards qui pourraient entraver sa mise à exécution.



## VI. LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

Dans l'exposé que je viens de faire, j'ai cherché à faire un examen aussi objectif que possible d'une question dans laquelle il est bien difficile de rester tout à fait objectif. Je n'ai pas voulu insister ici sur les argu-

ments sentimentaux qui sont si forts dans ce pays ; je sais que malgré ses malheurs, la France peut encore compter et compte encore sur ses amis américains. C'est le résultat d'une longue tradition d'affection et de compréhension mutuelle qui s'est affirmée dans les bons comme dans les mauvais jours, qui a survécu à toutes les révolutions et même à toutes les fautes. Je sais que s'il est un sujet sur lequel il est facile d'émouvoir les Américains, c'est quand on leur parle des enfants et des enfants malheureux. Je sais enfin que le peuple amécain serait profondément désappointé et peiné si, après la guerre, la France pouvait lui reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver ses enfants.

Les manifestations de l'opinion publique américaine ne laissent aucun doute sur ses sentiments — je n'en rappellerai que deux, qui me paraissent suffisamment démonstratives.

A différentes reprises, l'Institut de l'Opinion publique du Dr Gallup a fait des enquêtes pour savoir si l'opinion était favorable ou défavorable à l'envoi de ravitaillement aux enfants des pays occupés. Alors qu'au mois de septembre 1940, l'opinion

était nettement défavorable, la dernière enquête, dont les résultats ont été publiés le 11 février 1944, montre que le nombre des partisans de cette mesure est *trois fois plus grand* que celui des opposants.

Plus récemment, le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats-Unis ont voté *à l'unanimité* une résolution en faveur de cette mesure. Nous ne pouvons pas penser que ces assemblées aient émis ce vote sans en peser le sens. Ce vote est un grand encouragement pour le Président Roosevelt et le Secrétaire d'État Cordell Hull dont les sentiments personnels ne sont pas douteux dans la tâche difficile qui se présente à eux et qui consiste à convaincre l'administration du blocus et les Gouvernements alliés que la politique des nations alliées dans la question du ravitaillement des enfants doit être revisée, même au prix de quelques inconvénients.

La même question a été évoquée à Londres à la Chambre des Lords, le 15 mars 1944, par l'Archevêque de Canterbury. Le comte de Selborne, Ministre du blocus, répondit que, pour le moment, le Gouvernement anglais ne pouvait accepter cette suggestion. Son argumentation essentielle était

basée sur l'hypothèse qu'un plan de ravitaillement, qui s'étendrait à tous les pays occupés de l'Europe, avec une intensité égale à celle adoptée pour la Grèce, exigerait un tonnage de vivres énorme; il insistait, en second lieu, sur l'idée que l'Europe occupée par l'Allemagne est un *bloc unique* et que tout envoi de vivres à l'intérieur du bloc a pour conséquence une diminution dans l'efficacité du blocus et *un allongement* de la durée de la guerre. Je ne pense pas que cette déclaration constitue une réponse pertinente à la proposition *beaucoup plus limitée* que j'ai formulée. Le dommage qui peut être causé par un relâchement du blocus ne doit pas être apprécié par des raisonnements généraux, mais chiffré. Même en admettant que tous les envois soient détournés de leur objet, j'ai démontré que la répercussion de cette fraude serait tout à fait insignifiante pour l'ensemble du bloc occupé par l'Allemagne ; elle serait compensée et bien au delà par les avantages militaires et psychologiques que j'ai énumérés et qui sont, à mon avis, de nature à *réduire* sérieusement et *non à allonger* la durée de la guerre.

Au surplus, le comte de Selborne a lui-

même indiqué que sa position n'était *ni absolue ni définitive*, que le service du blocus essayait de tenir compte pleinement de tous les changements de la situation et qu'il avait levé l'embargo sur l'envoi de certaines vitamines. Je ne considère donc pas que la question du secours alimentaire aux enfants de France soit résolue négativement, au contraire.

Ce n'est pas à la première attaque que l'on emporte une position difficile. L'opiniâtreté est la meilleure des tactiques. Si soutenus et poussés par l'opinion, les deux Gouvernements américain et anglais révisent sur ce point leur politique du blocus, les deux grandes démocraties anglo-saxonnes, agissant conformément aux lois de l'humanité, en recueilleront, aujourd'hui et demain, le bénéfice militaire et politique.

# TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 29 SEPTEMBRE 1944,
SUR LES PRESSES DE THÉRIEN FRÈRES, À
MONTRÉAL, POUR LE COMPTE DE
LUCIEN PARIZEAU & COMPAGNIE.